

Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques

B. P. 2031 BRAZZAVILLE
TEL. 81.43.84
81.36.94

**RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION DU CONGO
1974**

TOME I - METHODOLOGIE

DIRECTION DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

1978

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

CENTRE NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION DU CONGO DE 1974

T O M E 1 -- RAPPORT METHODOLOGIQUE

Les opérations de Recensement sur le terrain ont été conduites par :

-- M. Raphaël MFOULOU , Ingénieur Statisticien. Diplômé d'Etudes
Démographiques-Directeur des Statistiques
Démographiques et Sociales ;

-- Mme Penka NAIDENOVA , Docteur en Démographie, Expert des Nations
Unies.

-- M. Félicien DIAFOUKA, Economiste Démographe actuellement Direc-
teur du CREP-JUDEAC Bangui (E.C.A.)

Le présent rapport a été rédigé sous la direction de Raphaël MFOULOU par :

-- Fabrice TALLON, Adrien BOUNZEKI, Joseph NGOUAKA-NGOULOU , Julienne
NKEMBI et Fulbert SAMBA ; Monsieur Jean-Baptiste BOUANISSA (con-
trôleur principal au Recensement) et Mme Alphonsine NDOBELA en ont
assuré la mise en page.

* A O U T 1978 *

DIRECTION DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

B. P. 2.031

BRAZZAVILLE

TEL. 81.43.24

TABLE

	<u>PAGES</u>
Avant-Propos.....	1
<u>Vue sur le domaine du Recensement</u>	4
-- Aperçu géographique.....	6
-- Objectifs et champs du Recensement.....	13
-- Fondement légal.....	14
-- Organisation Générale.....	15
<u>Travaux préparatoires</u>	
-- Recensement pilote.....	20
-- Sujets d'Etude à retenir.....	24
-- Définition des Concepts de base.....	31
-- Elaboration des Questionnaires.....	34
-- Missions Exploratoires.....	38
-- Publicité.....	47
<u>Collecte des Données</u>	
-- Opérations préliminaires.....	50
-- Recrutement, formation et sélection du personnel du Recensement.....	50
-- Collecte des données de base.....	56
-- Durée de dénombrement.....	58
<u>Exploitation des Données</u>	
-- Codification, Perforation et correction des Erreurs.....	61
-- Analyse et Publications des Résultats.....	67
-- Diagramme d'enchaînement du Traitement sur ordinateurs.....	72
<u>Rapport Financier</u>	80
<u>Annexes</u>	

A V A N T - P R O P O S

Quatre années après le début des opérations de collecte de données, le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques est heureux de présenter au public quatre volumes qui traitent en détail des résultats du Recensement général de la population de 1974.

Déjà dès 1975, pour satisfaire la demande pressante du public, des informations générales sur la population Congolaise et sa localisation sur le territoire national, avaient été publiées dans le volume XIV, intitulé Population des localités. Dans le même temps 6 volumes relatifs à l'analyse des données de la ville de Brazzaville et un volume à celle de la Région du Pool, ont été publiés. Le plan de publication initialement mis au point a été modifié en raison du retard important déjà enregistré. C'est pourquoi, dans le cadre du nouveau plan de publication, il faut distinguer les données nationales des données régionales. Sur le plan national il sera publié 4 volumes dont un rapport méthodologique et 3 volumes d'analyse détaillée de toutes les données disponibles :

- Tome 1 Rapport méthodologique
- Tome 2 Etat de la population
- Tome 3 Données de mouvement
- Tome 4 Tableaux statistiques détaillés

Sur le plan régional, il sera publié dorénavant un seul volume par Région administrative et commune de plein exercice, soit au total 13 volumes. Ce volume intitulé Tableaux statistiques détaillés, est un recueil de tous les tableaux statistiques issus du traitement des données et ne comportera que des commentaires très sommaires. Cependant exceptionnellement, il sera poursuivi l'analyse des données déjà très avancée sur les régions du Pool et de la Cuvette, et deux volumes supplémentaires pour chacune de ces deux Régions seront publiés.

Les villes, plus précisément la croissance urbaine au Congo fera l'objet d'une étude particulière et qui sera publiée plus tard.

Le présent volume, intitulé Rapport méthodologique est un document de synthèse qui permet aux utilisateurs de comprendre l'organisation même du Recensement, les difficultés rencontrées, pour apprécier en connaissance de cause les résultats chiffrés auxquels on a abouti. Il sera bien sûr suivi par trois autres volumes plus analytiques et très détaillés, qui complèteront ainsi la série des publications prévues au niveau national.

Toute suggestion en vue d'améliorer la présentation et la qualité des prochaines publications, sera bien accueillie et étudiée avec la plus grande attention.

La Direction Générale du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, remercie toutes les personnes morales et physiques qui lui ont apporté tout le concours et l'assistance nécessaires technique, matérielle et financière, pour mener a terme cette opération d'envergure.*

Le présent Rapport, qui est l'aboutissement d'un travail réalisé en commun par, du côté du Gouvernement, le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques Ministère du Plan, et du côté des Nations Unies, par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de Population FNULP dans le cadre du projet PRO/71-PO1-PNUD et du côté du Secrétariat Général de l'UDEAC, par le Bureau Technique Régional dans le cadre du Projet AFR-241-062 UDEAC-TCHAD.

Y ont notamment participé :

1 - du côté Congolais, les Fonctionnaires du C.N.S.E.E dont les noms suivent :

M.M.	- ISSOMBO	Roger	Directeur National du Projet	1972-74
	- DIAFOUKA	Félicien	"	" 1975-76
	- MOUYELO-KATOULA	Michel	"	" 1977
	- MIERASSA	Clément	"	" 1978
	- MFOULOU	Raphaël	Directeur National Adjoint, Responsable Technique du Bureau Central du Recensement	
	- BAGETA	Sébastien	Statisticien, Membre du Bureau Central	
	- LOEMBA TCHISAMBOU	Thomas	"	" "
	- NGOULOU	Gabriel	"	" "
	- PIENATH	Nestor	"	" "
	- NGOULOU-MOUTIMA	Gaston	"	" "
	- SOUNDOULOU	Bernard	"	" "
	- SABOUKOULOU	André	"	" "
	- TAMBY	Gérard	"	" "
Mme	- BINET	Françoise	"	" "
MM	- PANA	Gilbert	"	" "
	- BOUNZEKI	Adrien	"	" "
	- LOUNDOU EMBENTE	Jean	Superviseur au Recensement	
	- MOKIMA	Joseph G.	"	" "
	- MASSENE	Emmanuel	"	" "
	- ANGA DIELE-DIELE		Contrôleur principal au Recensement	
	- BADINGA	Jacques	"	" "
	- BANZOUZI	Georges	"	" "
	- BOUANISSA	Jean-Baptiste	"	" "
	- FOUAKAFOUENI	Eduard	"	" "
	- GULU	Paul	"	" "

KIMBEMBE	Jean Albert	Contrôleur principal au Recensement		
KITANTOU	André	--''--	--''--	--''--
KOUTANA	Gilbert	--''--	--''--	--''--
LOUCHIA	Basile	--''--	--''--	--''--
MADZOU TOUTOU	Pascal	--''--	--''--	--''--
MAKUNDZA-MA TONDO		--''--	--''--	--''--
MAHOUNGOU	Nicaise	--''--	--''--	--''--
MALANDA	Edouard	--''--	--''--	--''--
MAMBOU	Boniface	--''--	--''--	--''--
MBEMBA	Gustave	--''--	--''--	--''--
MOUSSANA	Philippe	--''--	--''--	--''--
MOUGUENGUE	Gaston	--''--	--''--	--''--
NGANGOUBA	Emile	--''--	--''--	--''--
NGOMA	Célestin	--''--	--''--	--''--
NGOMA	Dénoît	--''--	--''--	--''--
NGOUAKA NGOULO	Joseph	--''--	--''--	--''--
NGOUEMO	Charles	--''--	--''--	--''--
NKOUMA	Auguste	--''--	--''--	--''--
NKOUNKOU	Emmanuel	--''--	--''--	--''--
SAMBA	Albert	--''--	--''--	--''--
SHUANGE	Dominique	--''--	--''--	--''--
SITA	Ange	--''--	--''--	--''--
SOUDILA	Michel	--''--	--''--	--''--
YILA	Jean	--''--	--''--	--''--

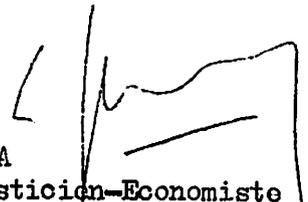
2) du côté des Nations Unies

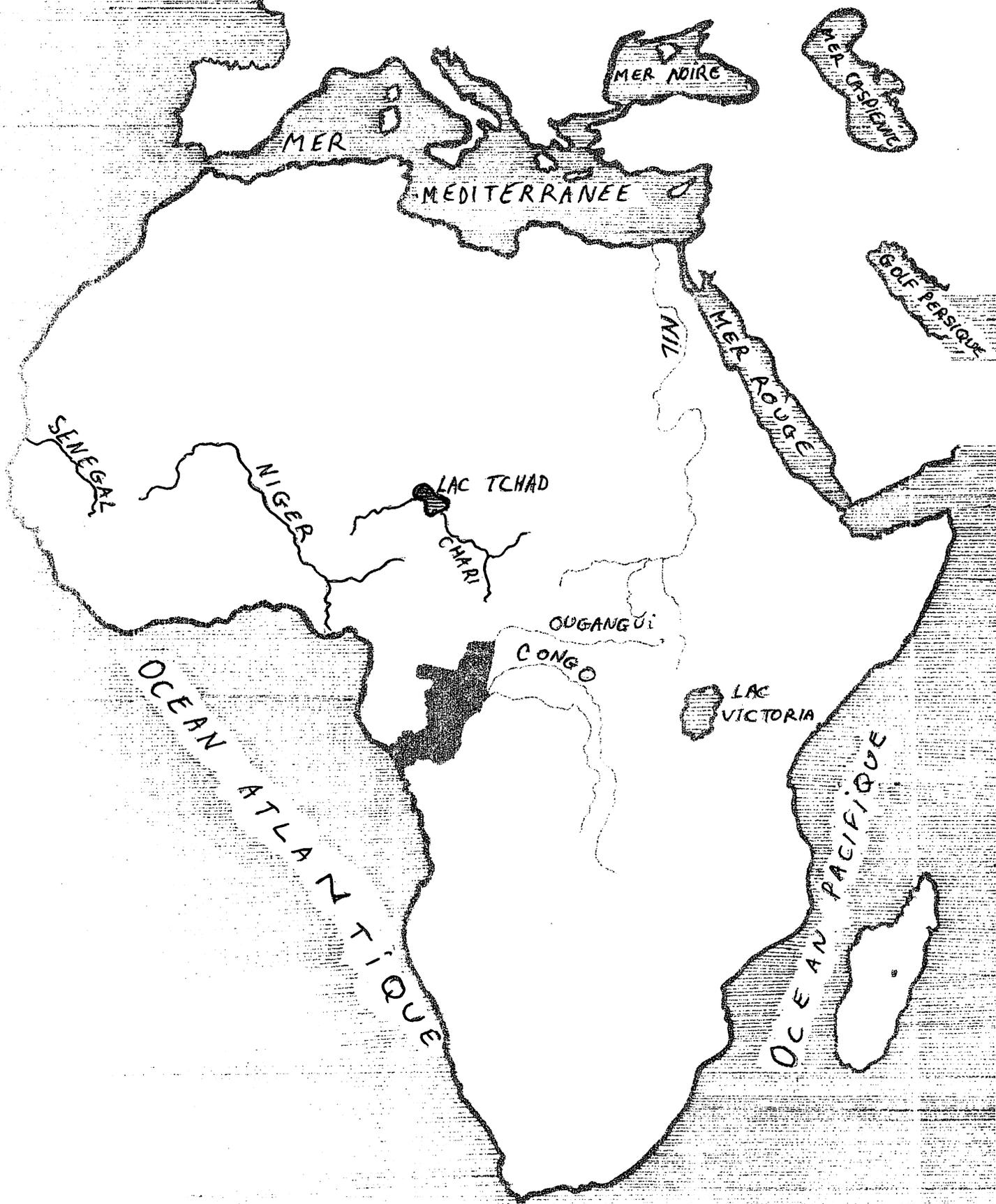
Mme	PENKA	NAIDENOVA	Expert
MM.	GIL	Benjamin	Directeur du BTR UDEAC
	MAITRA		Expert Consultant C.E.A
	LENNART	Rhclin	--''-- --''-- "

Le traitement des données sur ordinateur a été assuré par :

MM.	CHABANON	Analyste-Programme à l'O.C.I
	BAKOULO-VINGOU	--''-- --''-- --''--

Clément MIERASSA
 Ingénieur Statisticien-Economiste
 Directeur Général du C.N.S.E.E.





VUE GENERALE SUR LE DOMAINE
DU
RE C E N S E M E N T

I APERÇU GEOGRAPHIQUE

La République Populaire du Congo est située dans la partie Ouest de l'Afrique Centrale, du 11° de longitude Est au 18° de longitude Ouest, et du 5° de latitude Sud au 4° de la latitude Nord.

Elle s'étend de part et d'autre de l'équateur et est limitée au Nord par la République Unie du Cameroun et l'Empire Centrafricain, à l'est par le fleuve Congo et son affluent l'Oubangui, au sud par la République Démocratique du Zaïre, au sud-Ouest par l'Océan Atlantique et à l'Ouest par la République Gabonaise. La République Populaire du Congo a une superficie de 342.000 km².

1.1 RELIEF ET HYDROGRAPHIE

Le Congo est un pays dont la structure et le relief sont variés, car il est situé à la fois dans le bassin sédimentaire du fleuve Congo et sur les roches anciennes qui constituent le vieux socle africain^{ot} qui a subi des déformations importantes et une très longue érosion. L'altitude n'est jamais très élevée, et on peut reconnaître deux ensembles principaux : le Congo Septentrional et le Congo Sud Occidental.

1.1.1. LE CONGO SEPTENTRIONAL :

Situé au Nord de Brazzaville, il couvre environ 250.000 km² et comprend trois unités morphologiques de nature et d'aspects très différents.

1.1.1.1 - La Cuvette Congolaise qui est située dans la partie occidentale et limitée par l'Oubangui et le Congo. C'est une vaste Cuvette en pente très douce, se relevant vers l'extérieur de 280 à 400 mètres.

Le réseau hydrographique est formé de plusieurs rivières : Likouala aux herbes, Sangha, Likouala Mossaka et Alima dessinant une sorte d'éventail convergent vers le fleuve Congo. Elles sont pratiquement les seuls moyens de pénétration dans la majeure partie de la région.

1.1.1.2 - La Sangha Occidentale ; au Nord Ouest de la ligne Kellé-Ouessou, est constituée de vieilles roches précambriennes, plissées et faillées, traversées par des filons de roches volcaniques. C'est là que se dresse le point culminant du Congo : le mont NABEMBA dépassant probablement les 1.000 mètres. Le réseau hydrographique est constitué de l'Ivindo et de ses affluents dans les vallées que l'érosion a dégagées.

1.1.1.3 - Les pays batékés au Sud et au Sud Ouest sont constitués de roches anciennes recouvertes par des couches gréseuses qui se sont accumulées sous un climat très sec, dont le vent était un agent de transport très actif. Quatre plateaux, le plateau koukouya au nord ouest, à celui de Mbé au sud, s'étagent entre 860 et 600 mètres. Tout le reste ^{est} découpé en milliers de collines dénudées entre lesquelles un réseau hydrographique à écoulement temporaire dessine un dédale serré, mises à part les rivières de la Léfini et de la M'Pama. Plusieurs cours d'eau prennent naissance dans les Plateaux Batéké : (BOUENZA, OGOUE et Djoué).

Il faut faire une place particulière aux cours de l'Oubangui et du Congo. Le premier mesure environ 4 km de largeur et ^{est} encombré de bancs de sable migrants. Il conflue avec le Congo par un véritable delta. Le cours ^{est} du Congo comporte une série des "Pools", élargissement de 7 à 12 km séparés par des étranglements du lit. Le fleuve et ses affluents jouent dans le nord un rôle primordial pour le transport et la pêche.

1.1.2 - LE CONGO SUD-OCIDENTAL :

Il s'étend entre Brazzaville et la côte de l'Atlantique et couvre environ 100.000 km² de structures hétérogènes, il présente une grande variété de paysages.

1.1.2.1 - La région du Pool : c'est une zone schisto-gréseuse qui recouvre encore une couche amincie de sables Batéké. La morphologie de cette région est celle de collines vigoureuses dont les sommets se tiennent entre 400 et 700 mètres. Les versants sont souvent accidentés de courts et profonds ravins creusés par le ruissellement des eaux.

Les affluents du Congo le rejoignent presque tous par des cascades et des rapides (rapides du Djoué, chute de la Foulakari, de Bela etc...).

1.1.2.2 - Les pays du Niari et de la Nyanga.

Ils sont dominés par le massif du Chaillu, puissant massif de granit et de gneiss, où les altitudes les plus élevées approchent 850 m vers Mayoko. Autour du massif du Chaillu s'étend une couverture de roches sédimentaires variées, très anciennes, plissées et faillées. Le relief est marqué de collines et de chaînons courts qui s'alternent et encadrent la vallée du Niari, vaste plaine qui s'allonge et s'élargit d'Est en Ouest, drainée par le Niari, la Nyanga, la Bouenza et leurs affluents.

1.1.2.3 - La façade maritime du Congo comporte deux unités distinctes :

Le Mayombe, chaîne montagneuse large de 30 à 60 km avec point culminant au mont Fougouti 930 m, et le bassin de Pointe-Noire, bassin sédimentaire recouvert par des sables très perméables et comprenant des multiples plateaux réguliers, en pente douce.

Une grande partie du Congo-Sud-Occidental est drainée par le réseau du Kouilou Niari dont le bassin s'étend sur plus de 60.000 km². Né sur la bordure des plateaux batékés sous le nom de N'DOUO, il offre un profil en long très irrégulier plusieurs fois accidenté de rapides. Dans le Mayombe son cours est formé par une succession de sections aux eaux tumultueuses et de biefs calmes. Il ne devient navigable que dans le bassin côtier. Son estuaire est barré par une flèche de sable, entraînant la formation en plusieurs points des lacs côtiers (lao Cayo, Loufombou, etc...)

1.2 VEGETATION

Deux formations végétales couvrent l'ensemble du territoire congolais : la forêt et la savane. La forêt occupe environ 65% du pays ; pour plus des deux tiers il s'agit d'une forêt primaire établie sur terre ferme : forêts ombrophiles de la haute Sangha, du Chaillu et du Mayombe ; ce sont des formations sempervirentes avec une grande variété d'espèces de grands arbres ; pour le reste, il s'agit d'une forêt inondée essentiellement dans la Cuvette Congolaise composée d'arbres de taille moyenne émergeant d'un fouillis de racines et de centreforts onglués dans un sol bourbeux. Quant aux savanes elles s'étendent essentiellement sur les plateaux Batékés où elles se présentent comme une formation à tapis gramineen clairsemé, et dans la vallée du Niari où elle se compose d'un étage herbacé et d'un étage arbustif.

Les autres formations sont des formations ouvertes et basses. On distingue les steppes de la Cuvette Congolaise et des plateaux Batékés au nord, et celles des bas plateaux pontonogriens au sud-Ouest

1.3 C L I M A T

Bien qu'il soit situé de part et d'autre de l'équateur, le Congo connaît sur presque toute son étendue un régime pluviométrique de type Austral ^{les} températures et pluies maximales se placent entre Octobre et Avril ; leurs variations au cours de l'année s'expliquent par les mouvements des masses d'air, au dessus du pays. La température moyenne annuelle est proche de 25° C et les précipitations sont généralement supérieures à 1200 mm par an. On distingue deux types de climat.

1.3.1 - Le climat bas-Congolais qui règne sur le Sud ouest du pays avec une saison sèche très marquée (mai à Septembre) encadrée par deux périodes de pluie dont celle de Février à Mai est la plus abondante.

1.3.2 - Les climats septentrionaux qui règnent dans les régions du nord; plus on s'approche de l'équateur, plus se réduisent la durée et la sévérité de la saison sèche. Ainsi on distingue :

1.3.2.1 - Le climat subéquatorial marqué par 3 mois de saison sèche, Juin à Septembre et où les précipitations atteignent 1800 mm par an.

1.3.2.2 - Le climat subéquatorial de plateau avec 2 mois de saison sèche, Juin à Juillet et où les précipitations atteignent 2000 mm de pluie.

1.3.2.3 - Le climat équatorial avec 1800 mm de pluie et sans une véritable saison sèche.

Dans toutes les zones la température moyenne annuelle dépasse 25° c au nord de la République les températures maximales atteignent 40° c.

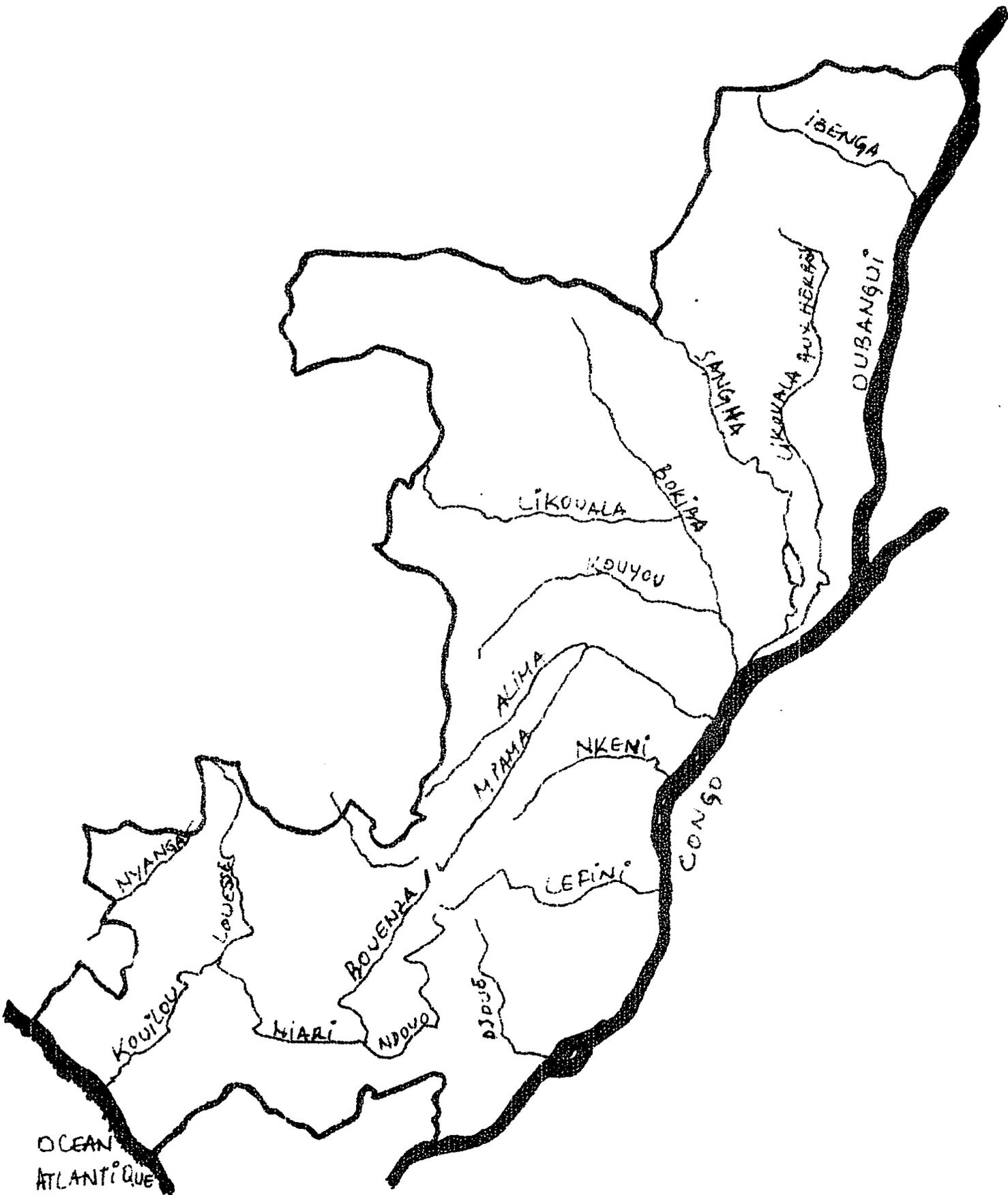
1.4 ASPECTU ECONOMIQUE

La vie économique de la République Populaire du Congo est caractérisée par la primauté des activités primaires, essentiellement l'agriculture et l'exploitation forestière, malgré le fort taux d'urbanisation.

1.4.1 L'AGRICULTURE : ELLE COMPREND :

1.4.1.1 - L'agriculture vivrière familiale qui s'insère dans le cadre de la vie rurale traditionnelle et nourrit environ 760.000 habitants au titre de l'auto consommation. De plus en plus, elle tend en raison des problèmes d'approvisionnement urbain et de la croissance rapide des villes, à intégrer l'économie moderne (fruits, légumes, manioc). Un aspect important de l'économie moderne est le développement des cultures maraichères autour des villes, de la riziculture dans les régions forestières du sud et dans la Cuvette, et des stations fruitières dans le district de Loudima.

1.4.1.2 - Les cultures d'exportation comprennent essentiellement le cacao et le café. La culture du café a connu un réel essor à partir de 1955 dans les régions à couvert forestier qui sont : la Lékoumou, la Bouenza et la Cuvette. La production nationale demeure cependant très modeste.



CARTE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
 RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La production du cacao commencée véritablement en 1952, est en pleine hausse : plus de 1000 tonnes en 1964 - 1965 à 3000 tonnes en 1974 - 1975. Les remarquables aptitudes de la région de la Sangha au nord, d'où sortent 90% de la production nationale, expliquent en partie cette progression.

1.4.1.3 - Les cultures industrielles sont transformées sur place et alimentent un secteur industriel important. Ce sont :

1.4.1.3.1 - LE PALMIER A HUILE : Les palmeraies de la R.N.P.C. (Régie Nationale des palmeraies du Congo) s'étendent sur près de 4.500 hectares dans le nord du pays et alimentent trois huileries qui en traitent la production. Dans le sud, région de Sibiti -Komono, l'expérience a semble t-il échoué en raison du faible ensoleillement de la saison sèche. Cependant la palmeraie naturelle exploitée par les paysans alimentent deux petites huileries.

1.4.1.3.2 - LA CULTURE DU TABAC est traditionnellement exploitée et donne lieu depuis très longtemps à des transactions. La production s'est concentrée dans les plateaux Batékés et dans la région de Kindamba, production nationale 1.000 tonnes en 1973.

1.4.1.3.3 - LA CULTURE DE L'ARACHIDE, très répandue au Congo est devenue une culture commerciale et industrielle avec l'implantation d'une huilerie à N'Kayi.

1.4.1.3.4 - LA CULTURE DE LA CANNE A SUCRE qui s'étend sur près de 21.000 ha en 1975 alimente la sucrerie et la raffinerie de SIACONGO à N'kayi.

1.4.2 L'EXPLOITATION FORESTIERE

Jusqu'en 1972, l'exploitation de la forêt a été la première ressource du Congo. Elle se répartit inégalement en trois masses principales : la première d'environ 1 million d'hectares couvre la chaîne littorale du Mayombe et ses bordures ; la seconde, 3.500 000 hectares couvre les forêts du chaillu et du Niari septentrional et la troisième qui s'étend dans le nord du Congo : c'est la plus vaste. Le bois est destiné soit à l'exportation 470.000 m³ en 1974, soit à la transformation sur place. Les variétés exploitées sont le Limba, l'Okoumé et l'Acajou.

1.4.3 L'ELEVAGE ET LA PECHE

1.4.3.1 - L'élevage bovin a été introduit peu après la deuxième guerre mondiale et on compte aujourd'hui un peu plus de 45.000 têtes. Il est pratiqué de façon moderne dans trois régions : Pool méridional, Bouenza et Niari. Si les besoins en volailles, oeufs et viande de porc sont à peu près satisfaits par l'élevage national (traditionnel et moderne) il existe un fort déficit en viande bovine et ovine.

1.4.3.2 -- Pêche : La pêche est pratiquée partout de façon artisanale mais surtout sur le Congo, l'Oubangui et leurs affluents de droite et également dans les lacs de la région côtière. Les pêcheurs utilisent la ligne, mais bien plus fréquemment le filet ou la nasse. La production nationale dépasse 40.000 tonnes par an.

La pêche maritime se pratique le long de la côte Atlantique dans la région de Pointe-Noire et de l'estuaire du Kouilou, pêche artisanale à l'aide des pirogues et pêche industrielle par deux sociétés d'armement. La production est estimée à plus de 40.000 tonnes par an.

1.4.4 RICHESSSES DU SOUS-SOL

1.4.4.1 -- Gisements minéraux : Le sous-sol Congolais recèle diverses richesses minières. De Mindouli à Boko-Songho, s'égrenent de petits gisements polymétalliques (cuivre, zinc, plomb). L'or est extrait en faibles quantités de manière artisanale dans le Mayombe, le Chaillu, la région de Kellé et Mbomo. On a reconnu la présence de phosphates dans la plaine côtière, de fer à Zanaga, Mayoko et la Sangha, de manganèse et diamants au nord de la Likouala.

1.4.4.2 -- Sources d'énergie : Le Congo est depuis 1973 producteur de pétrole. Les recherches ont abouti à la mise en exploitation au large de Pointe-Noire du gisement sous-marin : Émeraude, qui a produit en 1975 1 800 000 tonnes. Des recherches sont en cours. Le Gisement de Pointe-Indienne ne produit plus que du gaz.

L'énergie électrique est fournie soit par des centrales thermiques, soit par le barrage hydro électrique du Djoué (15.000 km) près de Brazzaville et le barrage de la Bouenza près de Moukoulou 7 200 km.

1.4.5 LES INDUSTRIES :

1.4.5.1 -- Les Industries de transformation : Elles comprennent une gamme assez étendue d'établissements en général de taille modeste, traitant des matières premières locales, d'origine agricole :

- les scieries, environ une quinzaine (Brazzaville, Pointe-Noire, Loubomo)
- des usines de déroulages (Pointe-Noire - Loubomo).
- des huileries liées aux plantations (Mokoko, Etoumbi, Komono).
- le complexe de SIACONGO à N'Kayi comprenant une sucrerie, une raffinerie, une huilerie d'arachides, une minoterie, une usine d'aliments de bétail.
- fabrique de cigarettes à Brazzaville, usine SIAT à partir de produits locaux et importés.

1.4.5-2 LES INDUSTRIES DE SUBSTITUTION D'IMPORTATION

La plus importante est l'industrie textile avec le complexe de SOTEXCO et l'usine d'impression de tissus, Impréco dans la banlieue de Brazzaville, Bata a une usine de chaussures à Pointe-Noire. L'industrie de boissons comprend deux grandes brasseries Kronenbourg et Primus, des fabriques de Sodas de sirops. Les industries de batiments sont représentées par des briqueteries, la cimenterie de Loutété. La petite métallurgie comporte des fabriques de meubles, cantines, charpentes, fûts, matériels de cuisine etc...

Dans l'industrie chimique se classent les savonneries dont SAVCONGO, des fabriques de peintures, d'objets en plastique, de lubrifiants, gaz industriels ; la raffinerie de pétrole est en construction à Pointe-Noire. Il faut aussi signaler les usines de fabrication de cahiers et des cartouches.

1.5 PEUPLLEMENT

Le peuplement de la République Populaire du Congo est ancien et remonte à la préhistoire. Les premiers occupants étaient les Négrilles ou Pygmées, aujourd'hui dispersés dans les zones de grande forêt et numériquement peu nombreux. L'essentiel de la population est constitué de Bantous.

A partir du XVI^e siècle, les Kongo, déjà installés sur les deux rives du Bas-Congo refoulèrent vers le Nord et le Nord-Est les Tékés et occupèrent la Vallée du Niari et les plateaux de Mbé. A l'époque de la pénétration européenne, du 18^e siècle à la fin du 19^e siècle, deux grands courants migratoires Nord-Sud et Est - Ouest bouleversèrent les populations en place au coeur du continent africain et aboutirent à l'installation d'autres groupes : Ainsi les MAKAA s'installèrent dans le Congo septentrional, les Mbochis dans la Cuvette Congolaise, les Sangha vers les cours moyens de la Sangha et de la Likouala-Mossaka, les Kotas et les N'zabi de part et d'autre de la crête Congo-Ogooué. La colonisation française allait généralement fixer les populations dans ces zones rurales, ethniquement homogènes, et par la suite, provoquer des migrations vers les villes nouvellement créées, occasionnant ainsi des brassages d'éthnies diverses.

La population africaine du Congo est Bantou à 97%. Trois langues vernaculaires de portée nationale, le lingala, le munukutuba et le sangho pour les riverains de l'Oubangui, permettent des relations entre Congolais. Le français demeure la langue officielle

II - OBJECTIFS ET CHAMP DU RECENSEMENT

2.1 - Objectif : D'inventaire préalable, très léger du programme de base, le Recensement de la population est devenu une véritable opération classique, avec des questions retrospectives sur la mortalité, la natalité et la fécondité, utilisant de ce fait un questionnaire assez lourd. Ceci a été un vœu du Comité National de Recensement compte tenu de nombreuses insuffisances en matière de données démographiques et des besoins croissants en informations. Même si les résultats auxquels on aboutit pas totalement satisfaisants, ils constituent néanmoins une base pour permettre certaines estimations. On peut ainsi resumer les objectifs du Recensement :

- Connaître l'effectif global de la population du pays et sa répartition géographique
- Déterminer les structures et indices démographiques de base
- Etablir, la base de sondage pour les enquêtes démographiques et Statistiques futures.
- Etudier les caractéristiques de l'habitat en milieu urbain.

Champ

2.2 - ~~Le~~ Recensement de la population de 1974 est une opération exhaustive, qui couvre toute l'étendue du territoire de la République Populaire du Congo : les personnes qui doivent être recensées se trouvent à la date du 7 Février 1974 sur la surface du territoire national et appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- Toutes les personnes habituellement domiciliées dans les différentes habitations visitées par les recenseurs, en notant pour chacune d'elles sa situation présente ou absente à la date du Recensement; il s'agit des résidents présents et absents ou plus simplement de la population de droit.

- Toutes les personnes domiciliées dans ces habitations mais qui s'y trouvent de passage à la date du Recensement; ce sont les visiteurs.

- Toutes les personnes logant dans des établissements particuliers (casernes, pensionnat, prison etc.....) et appelée population comptée à part.

III -- FONDEMENT LEGAL DU RECENSEMENT ET TEXTES ADMINISTRATIFS

3.1 Le Recensement de la population de 1974, s'insère dans le cadre du programme d'observation permanente des faits démographiques adopté par le Conseil des Chefs d'Etat de l'UDEAC, décision n° 7/70-UDEAC-145 du 18 Décembre 1970.

Initialement ce programme commun en matière de collecte des données démographiques dans les pays de l'UDEAC et du Tchad, était basé sur l'établissement du système d'observation permanente des faits démographiques qui s'articule en trois phases distinctes.

3.1.1 - L'OBSERVATION PERMANENTE PILOTE : C'est une opération d'essai, destinée à tester les techniques, les conditions matérielles et humaines à mettre en oeuvre, et à l'évaluation des paramètres de coûts qui en découlent.

3.1.2 - LE RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION : Il doit permettre la connaissance des principales caractéristiques de structure de la population et l'établissement d'une base de sondage pour le tirage de l'échantillon sur lequel portera l'observation permanente proprement dite et d'autres études statistiques.

3.1.3 - L'OBSERVATION PERMANENTE : Elle vise la connaissance des principales caractéristiques démographiques (natalité, fécondité, mortalité, migration et accroissement de la population etc...). Elle doit constituer aussi un moyen devant permettre d'accélérer l'évolution vers un système d'Etat-Civil correct et efficace.

3.2 - En République Populaire du Congo, c'est au terme du décret Présidentiel n°72/125 du 20 Avril 1972 que la réalisation de tout ce programme a été ordonné, en particulier l'exécution sur toute l'étendue du territoire national du Recensement Général de la population et dans la région de la Lékoumou, de l'observation permanente pilote. Ce décret précise les responsabilités des différents organismes publics, chargés d'exécuter ce programme et prévoit la création d'un comité National du Recensement. Celle-ci fut effective avec la publication de l'arrêté du Président de la République n°1883/PCE/CGSP/DSCE du 21 Avril 1972. Cet arrêté précise en outre les attributions, le mode de fonctionnement et la composition du Comité National du Recensement.

Il faut aussi citer les arrêtés du Vice-Président du Conseil d'Etat qui créent et fixent les attributions des Comités Régionaux et Communaux de Recensement: arrêté n°0848 du 28 Février 1973 et arrêté n°0848 du 28 Février 1973.

L'arrêté n°0284/MP/CGP/DSCE du 22 Janvier 1974 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, fixe la date de début du Recensement de la population au 7 Février 1974.

4.1 Avant d'aborder l'organisation générale du Recensement, il convient de rappeler très brièvement l'organisation administrative de la République Populaire du Congo dans les années 1972 à 1973. Le territoire national était divisé en ce temps-là en neuf régions administratives à la tête desquelles étaient placés des Commissaires du Gouvernement représentant sur le plan local le Parti Congolais du Travail et le Gouvernement -Brazzaville apparaissait comme une zone autonome dirigée par un maire. Au niveau central toutes ces structures administratives relevaient de la compétence directe du département du Bureau Politique du Parti, chargé de l'organisation, de l'administration du territoire, la Presse et de la Propagande.

4.2 Compte tenu de son importance primordiale, nous avons tenu à la participation plus ou moins active, de l'ensemble de l'appareil politico-administratif de l'Etat, de façon à nous assurer le concours de tous pour la réussite des opérations du Recensement. C'est ainsi que nous avons édifié l'organisation ci-dessous. Au niveau national, le Recensement était du ressort du Comité National du Recensement, placé sous la Présidence de la Commission du Plan du Parti ; et sous la Vice-Présidence de la Commission d'organisation de la Presse et de la Propagande du Parti, chargée de l'administration du territoire. Les attributions du Comité National sont décrites dans le rapport n° sur l'opération 1803/PCP du 24 Avril 1972 (1973). Au niveau régional, des comités régionaux de Recensement ont été mis en place pour faciliter la solution des multiples problèmes d'ordre matériel, publicitaire, humain et logistique et en vue de la réussite des opérations sur le terrain. La composition de ces comités était fondée essentiellement sur le fait que l'ensemble des opérations de Recensement nécessite le développement des liens étroits avec l'administration.

4.3 L'ensemble des opérations du Recensement est placé sous la responsabilité d'un Directeur National du Recensement en l'occurrence le Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Economique, qui était secondé par un directeur national adjoint qui est le chef du Bureau des Statistiques Démographiques et Sociales. Le Directeur National assumait des tâches de Direction administrative, financière et de Coordination de l'ensemble des opérations du Recensement. Il entretenait en liaison avec le Comité National dont il est le secrétaire. Le Directeur National adjoint est le chef du Bureau central technique du Recensement et le correspondant de Bureau Technique Régional-UDIEAC. L'expert des Nations-Unies affecté au projet travaillait en liaison avec les responsables nationaux du Recensement. Le Bureau central du Recensement est le collège des cadres et techniciens supérieurs affectés au projet : il est chargé de la définition et de la mise au point des techniques à appliquer. Le Bureau central sur le plan du travail est subdivisé en plusieurs sections :

4.3.1 - Section I : Elle était chargée de la définition des sujets et tableaux statistiques à sortir et des concepts, puis de l'élaboration des questionnaires et autres documents du dénombrement ;

4.3.2 - Section II : Elle était chargée des problèmes de cartographie et découpage du territoire en zones de Recensement et de l'organisation des missions exploratoires ;

4.3.3 - Section III : Elle s'occupait des problèmes du traitement des données : Organisation du dépouillement manuel, établissement des codes et élaboration des bordereaux et du programme de chiffrage des données. Son responsable était le correspondant du B.C.R. à l'Office Congolais d'Informatique.

4.3.4 - Section IV : Elle était chargée des problèmes touchant la formation du personnel (contrôleurs principaux, contrôleurs et Recenseurs) et de l'organisation de la publicité.

4.3.5 - Section V : Elle s'occupait de l'analyse des données du Recensement

4.3.6 - Section VI : Elle était chargée de la gestion du matériel et fournitures et de leurs stocks dans les magasins.

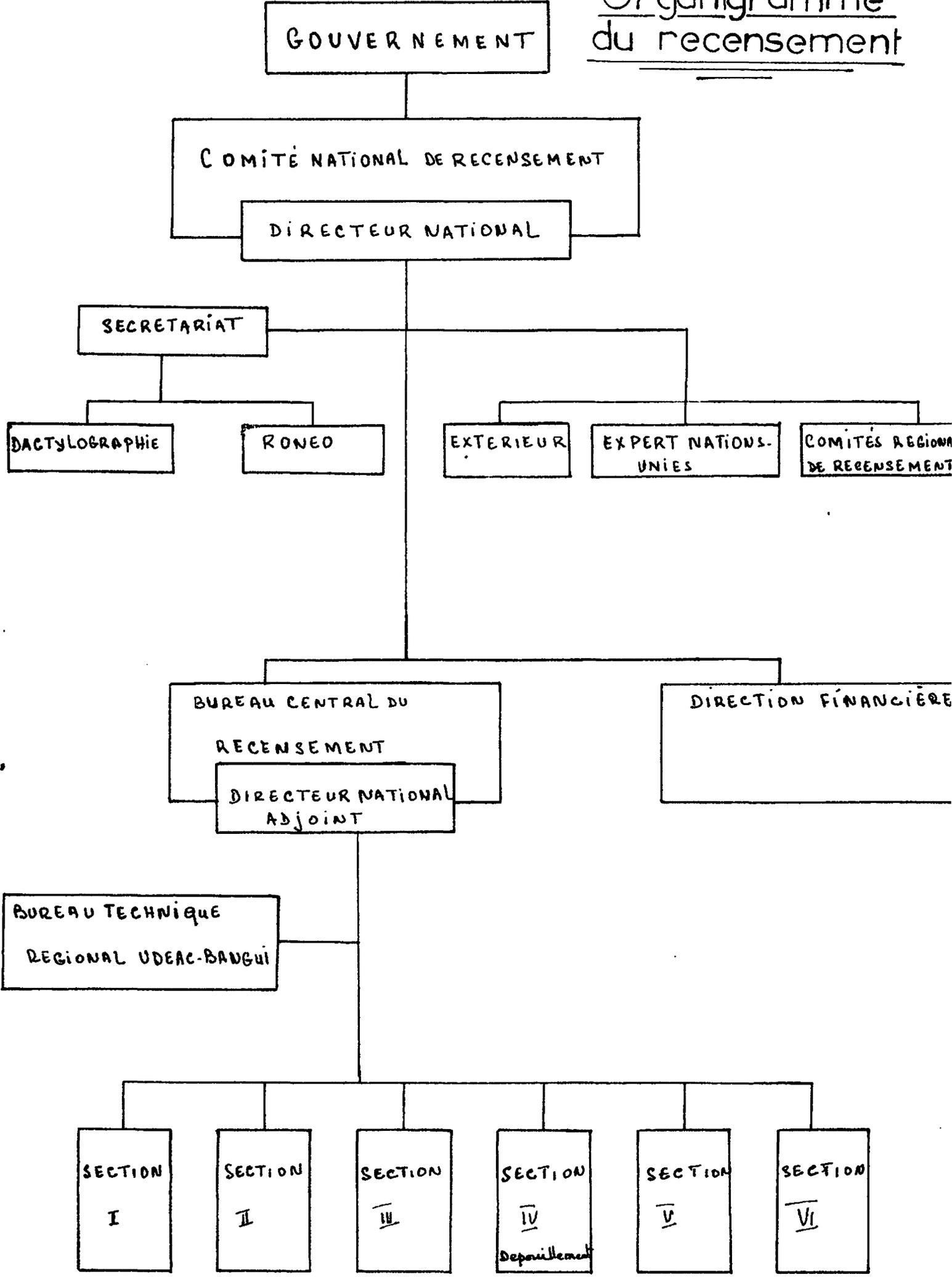
4.3.7 Nous donnons ci-joint l'organigramme des différentes structures mises au point. Dans la pratique les choses n'avaient pas été si bien articulées, surtout parce que les principaux responsables du Recensement n'avaient pas été nommément désignés par les textes administratifs, de sorte que la Direction nationale n'avait pas été efficace :

- Le Directeur National qui était en même temps Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Economique n'était pas disponible à plein temps en raison de ses nombreuses occupations dans d'autres domaines ;

- Le changement de personnes à la tête de la Direction de la Statistique de Direction des Investissements ou de la Direction du Bureau des Statistiques Démographiques et Sociales avaient entraîné nécessairement des modifications dans le staff du Recensement : Il n'y avait pas de continuité dans l'action, les méthodes de travail étant très souvent différentes.

4.3.8 Lors du dénombrement, le Bureau central se devant être présent dans toutes les régions en vue d'une meilleure coordination des différentes actions, il avait été décidé d'affecter dans chaque région en qualité de Superviseur, un membre du Bureau central. Il devait aussi animer toutes les structures de propagande au niveau régional.

Organigramme
du recensement



TRAVAUX PRÉPARATOIRES

2.1 RECENSEMENT PILOTE DANS LA REGION DE LA LEKOUYOU

2.1.1 - VUE GENERALE

2.1.1.1 - La région de la Lékouyou est située au nord-Ouest de Brazzaville. Sibiti son chef-lieu, est à 350 km de Brazzaville par route. Elle est administrative-ment divisée en quatre (4) districts : Sibiti - Komono - Zanaga - Bambama. Elle comptait en 1972 61.420 habitants pour une superficie de 20 910 km² soit une densité de 3,0 habitants/km².

Les principaux groupes ethniques sont : Les Tekés, Kotas et Babinga. Le mukutuba est utilisé comme langue vernaculaire dans la région.

2.1.1.2 - La région de la Lékouyou a été choisie comme région pilote au niveau de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Economique pour beaucoup de raisons parmi lesquelles :

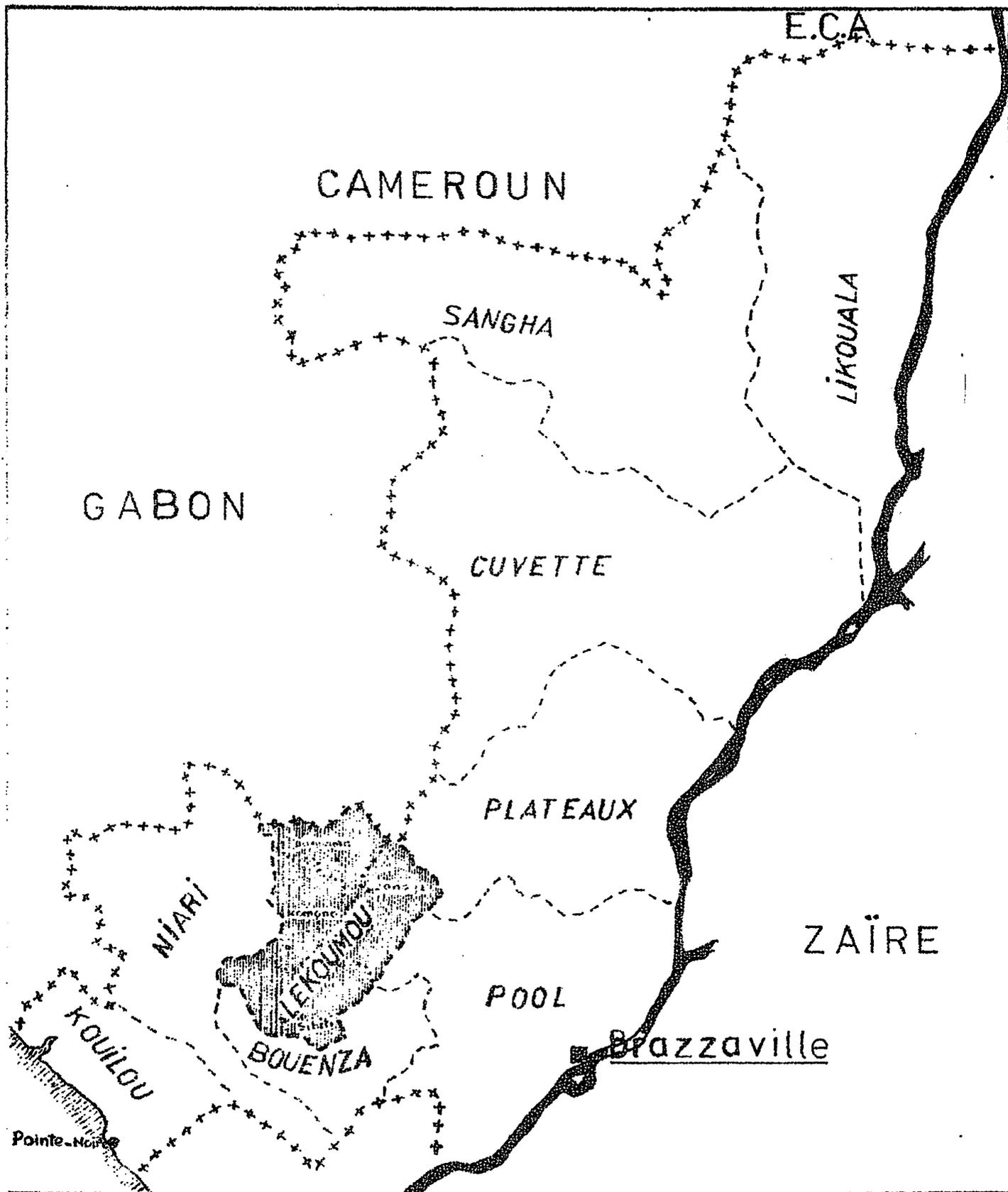
- La réussite de l'opération "Regroupement des villes "
- Le réseau routier, praticable en toute saison
- L'accès facile
- Les conditions géographiques très bonne pour la réalisation d'une enquête.
- La bonne compréhension des paysans, qui ne sont pas réfractaires aux opérations ayant trait au développement du pays.

2.1.1.3 - Le Recensement pilote de la région de la Lékouyou qui fut réalisé en Avril 1972 par la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Economique avait pour but de :

- préparer du Recensement général de la population de 1974
- Tester dans cette région, certains documents et la méthodologie qui serait appliquée lors du Recensement Général de 1974 .
- Réfinir une technique d'investigation propre à une opération du genre en tenant compte des conditions spécifiques de chaque région.
- Constituer une base de sondage satisfaisante, liste exhaustive des villages après le regroupement, en prévision de l'observation permanente pilote.

2.1.2 PREPARATION DU RECENSEMENT PILOTE

2.1.2.1 - L'observation permanente pilote des faits démographiques s'intègre dans le programme défini par la stratégie UDEAC (décret 7/70-UDEAC-145 du 18 décembre 1970 du Conseil des Chefs d'Etat de l'Union) n'ayant aucune directive méthodologique précise du Bureau Technique Régional (B.T.R.) de l'UDEAC, la Direction de la Statistique avait mis au point une méthode inspirée d'enquêtes exécutées dans d'autres pays et qu'elle a expérimentée dans la région pilote.



LA LEKOUMOU : REGION PILOTE
DU RECENSEMENT DE 1974

Au cours de cette enquête, on avait recensé les populations de droit et de fait c'est-à-dire : les résidents présents, les résidents absents et les visiteurs. Les événements démographiques principaux ont été touchés (naissances vivantes, décès, arrivées et départs survenus au cours de la période de l'enquête).

Aucun organisme n'avait aidé le Congo dans le financement de cette enquête. Seule, la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Economique avait assuré son organisation, son exécution et sa réussite.

2.1.2.2 - Au préalable, une mission exploratoire avait sillonné la région de la Lékoumou du 9 au 25 novembre 1971. Cette mission avait pour but :

- de préparer le Recensement pilote
- de localiser la population
- de procéder au dépouillement systématique des documents ayant trait à la démographie (monographies des villages, fiches d'Etat-Civil ...)
- de prendre contact avec les autorités administratives et politiques de la Région et des districts pour assurer la préparation psychologique de la région.
- de vérifier sur les lieux l'état des véhicules administratifs et les moyens en carburant disponibles dans la région.
- de choisir la période favorable à l'exécution de l'opération, en tenant compte des calendriers historique et agricole, des conditions géographiques de la région
- de rassembler toute l'information cartographique existante. Sur les centres semi-urbains, le service régional du cadastre à Sibiti n'étant pas en mesure de produire des cartes, la mission s'était donc contentée de visiter sommairement chaque centre semi-urbain, quartier par quartier, pour se faire une idée de son importance

Toutes ces tâches assignées à la mission exploratoire devaient assurer à l'équipe d'exécution du recensement pilote, le bon déroulement des opérations sur le terrain.

2.1.2.3 - L'élaboration du questionnaire s'est fait en trois tentatives par une équipe de jeunes techniciens sans expérience, chargés de réaliser l'enquête, très lourde et inadaptée, l'essentiel était de savoir si le questionnaire pourrait être compris par les enquêteurs (après formation de ceux-ci, pendant quelques jours dans tous les chefs-lieux) et appellerait des réponses concrètes.

En définitive, il se présente sous la forme de feuilles de ménage, comprenant quatre pages. La première porte les entêtes administratives et le titre de l'opération; les trois autres, comprennent les questions et sont destinées à l'enregistrement des renseignements recueillis. Les sujets à retenir devaient tenir compte de trois éléments essentiels :

- les besoins nationaux
- les recommandations internationales
- et le type de collecte choisie.

Ce qui importait à ce stade, c'était d'acquiescer une expérience pour réaliser le recensement de la population prévu pour 1974.

2.1.3 EXECUTION DES OPERATIONS DE DENOMBREMENT

Une mission statistique forte de 18 membres, s'était rendue dans la région de la Lékoumou du 11/3/72 au 22/4/72 pour procéder aux opérations de recensement pilote. Arrivée à Sibiti, l'équipe a pris contact avec les responsables, qui l'ont conseillé de modifier le programme de travail prévu depuis Brazzaville. Ce programme qui prévoyait de commencer par Sibiti, a finalement commencé par le district de Bambama.

Les 16 et 17 Mars 1972, il y eut formation des enquêteurs locaux et du 18 au 20 Mars, ce fut l'exécution des opérations sur le terrain. Certains agents furent envoyés dans les villages, d'autres dans les quartiers du chef-lieu du district. Lorsqu'un recenseur arrivait dans un village, il rencontrait le Président du Comité de village et ses membres, il expliquait le but de sa venue et demandait à ceux-ci de sensibiliser la population du village. Ce contact terminé, il commençait le travail, passant devant chaque case pour rencontrer les Populations et poser des questions dont les réponses étaient reportées sur la feuille de ménage. En moyenne, un recenseur pouvait recenser 180 personnes par jour. Il s'agit des Agents Techniques de Statistique

Après ce premier district, compte tenu des conditions de terrain et de temps (route, ponts, pluies, récoltes ...), la mission s'était scindée en deux équipes : l'une à Komono et l'autre à Zanaga. Ces équipes devaient travailler parallèlement dans les deux districts du 21/3/72 au 4/4/72, selon les mêmes méthodes que celles appliquées à Bambama, sauf qu'on a recruté et formé localement une vingtaine d'enquêteurs.

C'est vers le 5/4/72 que les deux équipes se sont croisées à Sibiti, où la formation des enquêteurs locaux assurée par le Superviseur était déjà terminée. Sibiti étant le district le plus peuplé et le plus grand, son recensement avait duré dix-sept jours.

Ainsi, c'est effectué le recensement de la population de la Région de la Lékoumou. Sitôt après l'exécution des opérations sur le terrain, on avait entrepris le dépouillement manuel, des feuilles de ménage recensés. Ce dépouillement commencé à Sibiti et terminé à Brazzaville avait permis de connaître la répartition de la population par district et par sexe (résidents présents, absents et visiteurs). Ainsi que la liste des villages avec la population correspondante par sexe, âge, et situation de résidence

2.1.4 CONCLUSIONS TIREES DE L'ENQUETE SUR LA LEKOUMOU

Cette enquête pilote a eu surtout pour objectif de servir de test pour le futur recensement exhaustif de 1974. Cette expérience a permis de montrer les difficultés rencontrées et donc d'essayer de les résoudre.

Ces difficultés ont porté sur :

- le matériel : c'est ainsi que des "oublis" tels que, des torches, imperméables... ne se sont plus rencontrés lors du recensement national.

-- le déplacement : Les problèmes dus au transport des recenseurs, ont entraîné la prévision d'un véhicule au moins par district

-- l'organisation : L'absence de sensibilisation de la population, a entraîné des méfiances, et par suite des retards. Des opérations publicitaires seront décidées au niveau national, pour éviter ce genre de problème.

-- le questionnaire : qui s'était avéré peu maniable du fait de sa grandeur a été reformulé. Certaines questions ont été supprimées (sur la religion), ou moins détaillées (sur les enfants nés au cours des 12 derniers mois). D'autres questions ont été complétées (on a par exemple distingué la profession habituelle de la profession exercée actuellement, prévision absente du questionnaire de la Lékoumou). D'autres questions, enfin, oubliées, ont été rajoutées, sur la survie des parents, sur les postes de radio, sur la mortalité au cours des 12 derniers mois (selon le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge), et sur l'habitat (ces dernières questions n'étaient à poser qu'aux chefs de ménages urbain).

Les renseignements tirés des feuilles de ménage de l'enquête pilote sur la Lékoumou ont été codifiés par les agents de la Statistique. Des tableaux informatifs ont été sortis, malheureusement aucune analyse n'a été faite à partir de ces tableaux.

2.2 SUJETS D'ETUDE A RETENIR ET TABLEAUX A SORTIR

La détermination des sujets, se base essentiellement sur les trois éléments suivants :

- les besoins nationaux
- les recommandations internationales
- le type de collecte choisie.

2.2.1 - LES BESOINS NATIONAUX : Le projet de Recensement exhaustif de la population date depuis la 2^e session de la Commission Supérieure de la Statistique en Décembre 1965. Les besoins nationaux, se justifient par :

- l'ignorance totale de la population Congolaise, de ses principales caractéristiques de structure et de son mouvement naturel, et de sa répartition géographique.

- la nécessité de prendre en compte, dans l'élaboration des futurs plans de développement économique et social, de la variable démographique.

2.2.2 - LES RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES :

Les organismes internationaux tel que le FNUAP, le PNUD, l'OMS et la FAO suscitent dans tous les pays, l'organisation des Recensements démographiques : les Nations Unies avaient proclamé l'année 1970, comme année mondiale des recensements de population. Un document intitulé : Principes et Recommandations concernant le Recensement de la population de 1970 a été publié dans la série Etudes Statistiques des Nations Unies, N 44.

2.2.3 - LE TYPE DE COLLECTE CHOISIE : Il s'agit ici beaucoup plus d'arguments limitatifs sur le nombre de critères à retenir lors du Recensement; Initialement conçu dans le programme d'observation permanente des faits démographiques comme inventaire de base, le recensement avait un caractère exhaustif mais très léger au égard au nombre de sujets à retenir. C'est par la suite, qu'avec le concours d'une assistance extérieure importante apportée essentiellement par le FNUAP que le Recensement s'est aligné sur le programme africain du Recensement et a élargi le champ des sujets à retenir : On adopte alors un questionnaire classique, avec des questions retrospectives sur la fécondité et la mortalité et des questions sur l'habitat.

2.2.4 - SUJETS D'ETUDE : Ainsi de tout ce qui précède, le Comité National de Recensement en sa première réunion tenue à Brazzaville du 11 au 13 Octobre 1972 a décidé l'insertion des questions touchant les points suivants dans le questionnaire de base.

a) Données démographiques :

- Age
- Sexe
- Situation matrimoniale
- Natalité - fécondité
- Mortalité
- Migrations (définitives temporaires)

b) Données Socio-Economiques

- Populations active et inactive
- Analphabétisme et degré d'instruction
- Fréquentation scolaire
- Structure ethnique
- Structure des ménages.

c) Données collectives :

- Répartition géographique de la population
- L'habitat en milieu urbain

Une liste de 62 tableaux statistiques croisant les différents caractères étudiés fut adoptée. Nous donnons ci-joint l'énumération complète de ces tableaux

Tableau	TITRE DU TABLEAU	Niveau géographique
1	Répartition de la Population résidente selon le village, selon le sexe et le nombre de ménages	R P
2	Répartition de la population résidente selon le sexe et l'âge détaillé et la situation matrimoniale	C, R, P D, C
3	Répartition de la population résidente selon le sexe et l'ethnie détaillée	C, R, P
4	Répartition de la population résidente selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux, selon le groupe ethnique	C, P
5	Répartition de la population résidente selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux, selon la situation matrimoniale	C, R P
6	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon le type d'activité, selon la situation matrimoniale et le sexe	C, R P
7	Répartition de la population résidente âgée de 12 ans et plus, de sexe féminin selon les groupes d'âge quinquennaux, selon le nombre de mariage contractés.	C, R, P
8	Répartition de la population résidente de sexe féminin âgée de 12 ans et plus selon les groupes ethniques, selon le nombre de mariages contractés	C, P.
9	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon la situation matrimoniale, selon le groupe de profession exercée et le sexe.	C, R P
10	Répartition de la population résidente des communes selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux, selon le lieu de naissance	C
11	Répartition de la population résidente des communes selon le groupe ethnique, selon le sexe et le lieu de naissance	C

Tableau	TITRE DU TABLEAU	Niveau géographique
12	Répartition des femmes résidentes âgées de 12 ans et plus selon les groupes d'âge quinquennaux, selon le nombre des enfants nés vivants.	C, R P
13	Répartition des femmes résidentes âgées de 12 ans et plus selon les groupes d'âge quinquennaux, selon le nombre et le sexe des enfants survivants.	C, R P
14	Répartition des femmes résidentes âgées de 12 ans et plus selon les groupes d'âge quinquennaux, selon le nombre de grossesses.	C, R P
15	Répartition des femmes résidentes âgées de 12 ans et plus selon les groupes d'âge quinquennaux, selon le nombre et le sexe des enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois	D, C1 C, R P
16	Répartition des femmes résidentes des communes âgées de 12 ans et plus, selon le nombre et le sexe des enfants nés vivants, selon leur groupe ethnique	C, P
17	Répartition des femmes résidentes âgées de 12 ans et plus selon les groupes d'âge quinquennaux et le nombre de mariages contractés, selon le nombre d'enfants nés vivants	C, R P
18	Répartition des décédés des 12 derniers mois selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux	C, R P
19	Répartition des résidents selon la survie des parents, selon les groupes d'âge quinquennaux des résidents	C, R P
20	Répartition des résidents des communes selon la durée d'installation, selon le sexe et le motif d'installation	C
21	Répartition des résidents des communes selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux, selon la durée d'installation.	C
22	Répartition des résidents des communes selon le sexe et le lieu de résidence antérieure, selon la durée d'installation	C

NOTE : C = COMMUNE
R = REGION

D = DISTRICT
P = PAYS-CONGO

Tableau	TITRE DU TABLEAU	Niveau géographique
23	Répartition des résidents des communes selon le sexe et la durée d'installation selon le type d'activité.	O
24	Répartition des résidents absents selon le sexe et le motif d'absence, selon le lieu de séjour actuel	C R
25	Répartition des résidents absents selon le sexe et le groupe d'âge, selon le motif d'absence	C, R P
26	Répartition des résidents absents selon le sexe et le motif d'absence, selon la situation matrimoniale	C, R P
27	Répartition des visiteurs selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux, selon le lieu de provenance	C, R
28	Répartition des visiteurs des communes selon le motif de la visite et le sexe, selon la dernière classe suivie	O
29	Répartition des visiteurs selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux, selon le lien de parenté avec le chef de ménage.	C, R P
30	Répartition des visiteurs selon le sexe et le motif de la visite, selon le lieu de provenance	C, R P
31	Répartition des visiteurs selon le sexe et le motif de la visite, selon le lien de parenté avec le chef de ménage	C, R P
32	Répartition des visiteurs des communes selon le motif de la visite et le sexe, selon le type d'activité	C
33	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon le type d'activité, selon les groupes quinquennaux	C, R P
34	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon la profession exercée actuellement, selon le type d'activité	C, R P
35	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon le groupe de profession exercée, selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux	C, R P

Tableau

TITRE DU TABLEAU

Niveau géographique

	TITRE DU TABLEAU	Niveau géographique
36	Répartition de la population résidente âgé de 15 ans et plus selon la situation dans la profession, selon le groupe de profession exercée et le sexe.	C , R P
37	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon le groupe de branche d'activité économique, selon le groupe de profession exercée et le sexe	C , R P
38	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon le grand groupe de profession exercée, selon le sexe et le lieu de naissance	C , R P
39	Répartition de la population résidente occupée, âgée de 15 ans et plus selon le groupe d'âge et le sexe, selon le groupe de branche d'activité économique.	C , R P
40	Répartition de la population résidente occupée, âgée de 15 ans et plus, selon la situation dans la profession, selon le sexe et le groupe de branches d'activité écono.	C , R P
41	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon la situation dans la profession, selon le sexe et la nationalité	C , R P
42	Répartition de la population résidente occupée, âgée de 15 ans et plus, selon le sexe et le groupe d'âge, selon la situation dans la profession	C , R P
43	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon le sexe et le groupe de profession exercée actuellement	C , R P
44	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus, selon le sexe et les groupes d'âge quinquennaux, selon le niveau d'instruction.	C , R P
45	Répartition de la population résidente âgé de 15 ans et plus, selon le niveau d'instruction, selon le type d'activité et le sexe	C , R P

Tableau	TITRE DU TABLEAU	Niveau géographique
46	Répartition de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction, selon le sexe et les grands groupes de profession	C, R P
47	Répartition de la population résidente âgée de 6 à 20 ans, selon l'âge détaillé selon la scolarisation et la dernière classe suivie :	D, C R, P
48	Répartition de la population résidente selon l'état physique, le sexe et le type d'activité	C, R P
49	Répartition de la population résidente selon l'état physique, selon le sexe et les groupes d'âge quinquenaux	C, R P
50	Répartition des ménages selon les groupes d'âge quinquenaux des chefs de ménage et la taille du ménage, selon le type de ménage	C, R P
51	Répartition des ménages selon le groupe ethnique du chef de ménage et la taille du ménage, selon le type de ménage	C P
52	Répartition des ménages selon la taille du ménage et le nombre d'actifs du ménage, selon le groupe de profession exercée par le chef de ménage.	C, R P
53	Répartition des ménages selon la situation dans la profession du chef de ménage et le type de ménage, selon le groupe de profession exercée par le chef de ménage	C, R P
54	Répartition des ménages des communes, selon la taille des ménages selon le nombre de pièces occupées au total	C
55	Répartition des ménages des communes selon les groupe d'âge quinquenaux des chefs de ménage et le type d'habitation, selon la durée d'installation du chef de ménage	C
56	Répartition des ménages des communes selon le type d'habitation et la taille du ménage, selon le montant du loyer	C S

Tableau	TITRE DU TABLEAU	Niveau géographique
57	Répartition des ménages des communes selon la durée d'installation du chef de ménage, selon le statut d'occupation	C
58	Répartition des ménages des communes selon le type d'activité du chef de ménage et le type d'habitation, selon le statut d'occupation.	C S
59	Répartition des ménages des communes selon le mode d'approvisionnement en eau et le type de lieu d'aisance, selon le groupe de profession du chef de ménage	C S
60	Répartition des ménages des communes selon le groupe de profession du chef de ménage et le type d'habitation, selon le mode d'éclairage	C
61	Répartition des ménages des communes selon le type d'habitation et le nombre de pièces occupées, selon le montant du loyer	C S
62	Répartition des ménages selon le nombre de postes radio, selon la taille du ménage.	C, R P

2.3 DEFINITION DES CONCEPTS DE BASE

La préparation du recensement a exigé avant tout un travail de réflexion sur les concepts de base. Il a été nécessaire de définir ces concepts afin d'élaborer le questionnaire.

Des concepts ont été utilisés et testés lors du recensement et de l'observation permanente pilote des faits démographiques dans la Lékoumou.

Le champ du recensement est défini par :

- la population de référence
- les événements de référence
- l'étendue du territoire de la République Populaire du Congo qui est l'aire géographique de référence. Le premier choix a dû être fait entre la population de droit (ou population légale) constituée des résidents habituels, présents ou absents temporairement, et la population de fait, qui est la population qui se trouve dans un lieu donné au moment du recensement (résidents présents et visiteurs).

La population de droit a été retenue, et l'on a défini la résidence en fonction de la durée ou de l'intention : " est considéré comme résident dans le village ou dans la commune, toute personne qui y vit depuis 6 mois ou plus, toute personne qui y vit depuis moins de 6 mois et qui manifeste l'intention d'y vivre plus de 6 mois ".

Le recensement se fait sur la base du ménage : "un ménage est un groupe de personnes apparentées ou non, qui vivent ensemble, et qui éventuellement mangent ensemble, et ont en commun d'autres dépenses ou ressources". Dans les cas litigieux, l'unité d'habitation prédomine. On peut alors distinguer : le ménage simple dans lequel, une personne pourvoit elle-même à ses besoins alimentaires et autres besoins essentiels sans s'associer à aucune autre personne, et le ménage mutiple dans lequel plusieurs personnes pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins essentiels. Elles peuvent être apparentées ou non, et la mesure dans laquelle elles mettent en commun leurs revenus et leurs dépenses peut varier. A la limite un locataire, forme un ménage. Un groupe de célibataires partageant un même logement forment un seul ménage s'ils prennent des dispositions communes pour leurs repas. Sinon il y a autant de ménages que de célibataires. Plusieurs épouses d'un même mari, avec leurs enfants forment un seul ménage si elles habitent toutes dans la même enceinte, parcelle ou logement.

Le chef du ménage est celui qui est déclaré comme tel. Il peut être la personne la plus âgée du ménage, ou celle qui commande et qui décide des dépenses ou de l'utilisation des ressources du ménage. C'est à lui que l'on s'adresse pour avoir des renseignements, sur l'habitat par exemple.

" Un résident absent est un résident qui n'a pas passé la nuit de référence dans son village ou dans sa commune de résidence ; il est enregistré comme résident absent dans son ménage".

" Un visiteur est un non résident qui a passé la nuit de référence hors de son village ou de sa commune de résidence ; il est enregistré dans le ménage où il a passé la nuit de référence comme visiteur".

Les notions de résidents présents, résidents absents et visiteurs marquent une différence par rapport à celles déterminées pour l'enquête de la Lékoumou. Pour cette dernière, la notion de résidence est plus large, mais aussi plus floue. Le résident présent pouvait se trouver dans un village quelconque du district, le résident absent devait se trouver hors du district, le visiteur devait provenir d'un village situé hors du district. Le recensement a retenu la notion plus précise du village, comme lieu de résidence.

Le recensement a donc enregistré la population de droit (résidents présents et absents temporairement), mais en tenant compte des visiteurs qui ont fait l'objet d'une étude à part (certains tableaux leurs sont consacrés).

En ce qui concerne les événements de référence, on a demandé aux membres des ménages :

- combien de naissances ^{vivantes} étaient intervenues dans le ménage au cours des 12 derniers mois

- combien de décès étaient intervenus dans le ménage, au cours de la même période

- combien de grossesses avait eu chaque femme résidente au cours de sa vie féconde.

En ce qui concerne le milieu géographique on a distingué le milieu urbain, du milieu rural.

Le milieu urbain est composé des communes de Brazzaville, Pointe-Noire, Loubomo et N'Kayi. Ces communes dirigées par un maire sont partagées en Arrondissements, qui eux sont dirigés par un adjoint au maire. Ces arrondissements se composent de blocs, ensemble de parcelles limitées par 4 rues. L'ensemble de blocs confié à un contrôleur constitue un îlot. La parcelle est l'unité géographique la plus petite dans laquelle les ménages sont identifiés. Chaque recenseur a un certain nombre de blocs à recenser qui constitue son champ de travail : on l'appelle zone de dénombrement. Le milieu rural est constitué du reste du territoire national. Ces régions sont divisées en districts : on en compte 45 pour l'ensemble du pays. Dans le cadre du recensement, on a placé un contrôleur principal par district. Chaque district est partagé en un certain nombre de secteurs, à la tête desquels sont placés des contrôleurs. La zone de dénombrement pour chaque recenseur en milieu rural comprend un certain nombre de villages.

Complétant l'étude purement démographique, des questions concernant l'habitat, dans les communes uniquement, ont été posées au chef de ménage.

L'habitation est composée d'une ou plusieurs pièces, situées en général sous le même toit et donnant sur l'extérieur ou sur un couloir commun par une porte. On a distingué 13 types différents d'habitation selon la nature des matériaux de construction utilisés (murs, toit, sol ...). La pièce est définie comme étant un espace d'une unité d'habitation entouré de murs et couvert d'un toit, et dont la taille est suffisante pour qu'un adulte puisse éventuellement y coucher.

Certaines questions ont été posées au chef de ménage sur le mode d'éclairage et sur le type de lieu d'aisance. On a distingué trois types de lieu d'aisance : traditionnel, semi-moderne et moderne. Le type traditionnel est caractérisé par une fosse sceptique non aménagée entourée d'un mur rudimentaire (paille, golette de bois et argile, tôles ...), couverte ou non. Le type semi-moderne est au contraire constitué par une fosse sceptique construite avec des agglos ou du béton et recouverte d'une dalle en béton ; les murs sont généralement construits avec des agglos et le toit en tôle ou en ciment.

Le type moderne est en outre équipé de chasse d'eau et d'autres accessoires modernes. Dans le domaine économique, on a distingué la profession habituelle (métier pour lequel on a été formé, ou que l'on a exercé le plus longtemps), de la profession exercée actuellement (activité ou travail exercé au cours de la semaine précédant la date de référence). On a demandé également la situation dans la profession actuelle : employeur-patron, salarié, travailleur indépendant, apprenti, coopérateur).

Des opérations spéciales de recensement ont eu lieu pour la population comptée à part, dont les individus habitent ensemble, sans pour cela former un ménage (internat, dispensaire, caserne, prison, couvent ...) un questionnaire plus simple a été employé.

2.4 ELABORATION DES QUESTIONNAIRES ET AUTRES DOCUMENTS DU RECENSEMENT

2.4.1 - LE QUESTIONNAIRE

Le recensement pilote organisé dans la Région de la Lékoumou a démontré que les questions sur la natalité, fécondité et la mortalité, ont donné des résultats exploitables puisque l'écart avec ceux obtenus lors de l'observation suivie est assez faible. C'est pourquoi on a conservé ces questions et la forme du questionnaire lui-même. Mais ce que l'on avait perdu de vue, c'est la qualité des recenseurs de la Lékoumou, de loin supérieure à celle des recenseurs du Recensement. En effet dans la Lékoumou on avait des agents techniques de la Statistique et des Brevetés comme recenseurs, alors qu'au Recensement Général de la Population de 1974, ces agents ont joué le rôle de contrôleurs principaux ou contrôleurs.

D'autres modifications de détail ont été apportées au questionnaire en tenant compte des modifications des définitions de certains concepts. Les rubriques finalement retenues dans le questionnaire définitif sont les suivantes.

2.4.1.1 INFORMATIONS SUR LA LOCALISATION ET L'IDENTIFICATION DU MENAGE

(1ère page) Région, District, Commune ou PCA; Arrondissement dans la commune ou l'axe routier dans le District, village ou quartier; n° du bloc et de la parcelle dans le bloc; dénomination de la rue et n° de la parcelle, le n° du ménage et le n° de la famille du ménage dans le ménage ; taille récapitulative du ménage;

2.4.1.2 INFORMATIONS INDIVIDUELLES (Pages 2,3 et 4)

- Numéro d'ordre de la personne recensée
- Noms et prénoms
- Lien de parenté avec le chef de ménage

- Sexe
- Situation de résidence
- Date de naissance (jour, mois et année)
- Lieu de naissance
- Situation matrimoniale
- Ethnie ou nationalité
- Etat physique
- Dernière classe suivie
- Dernier diplôme obtenu
- Profession habituelle
- Profession exercée actuellement
- Situation dans la profession actuelle
- Nom de l'établissement ou de l'entreprise qui vous emploie
- Activité secondaire
- Vos parents sont-ils encore en vie ? (Père et mère)
- Date d'installation (dans la Commune
- Motif d'installation(
- Lieu de résidence antérieure
- Date (d'arrivée pour un visiteur
) de départ pour un absent temporaire
- Motif (d'arrivée pour un visiteur
) de départ pour un absent temporaire
- Lieu (de provenance pour un visiteur
) de séjour actuel pour un absent temporaire
- * Nombre de mariages contractés
- * Nombre de grossesses durant toute la vie féconde
- * Enfants nés vivants au total (Masculin
) Féminin
 (Total
- * Enfants survivants au total (Masculin
) Féminin
 (Total
- * Enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois (Masculin
) Féminin
- Décès au cours des 12 derniers mois
 - Lien avec le chef de ménage
 - Sexe
 - Age au décès

Les questions^{en} intéressent les femmes résidentes de 12 ans et plus.

2.4.1.3 INFORMATIONS COLLECTIVES

- Le ménage dispose-t-il d'un poste de radio ?
- Le nombre de pièces occupées au total par le ménage
- Type d'habitation
- Statut d'occupation
- Montant du loyer mensuel (pour les locataires)
- Type de lieu d'aisance
- Mode d'approvisionnement en eau
- Mode d'éclairage

Les sept dernières questions sont à poser exclusivement aux ménages des Communes et non dans les Régions. Les autres documents mis au point peuvent être classés en cinq catégories suivant leur destination.

2.4.2 DOCUMENTS DE FORMATION

Il s'agit des trois manuels : Manuel du Recenseur, Manuel du Contrôleur et Manuel du Formateur. Le plus important est sans contexte le manuel du Recenseur qui contient toutes les définitions et les instructions nécessaires pour effectuer correctement le dénombrement : l'interview des ménages, le remplissage de la feuille de ménage et des autres documents du dénombrement.

Le Manuel du Contrôleur décrit les tâches qui oncombent au Contrôleur et la manière de les accomplir. Le Manuel du Formateur définit un plan et une méthode pour la formation des Contrôleurs et Recenseurs.

2.4.3 DOCUMENTS DESTINES A L'EXPLOITATION MANUELLE

Le principal était la feuille de ménage, type de questionnaire utilisé pour la collecte des informations. Elle est une fiche collective qui porte les renseignements concernant tous les membres d'un ménage et du ménage lui-même. Les informations concernant un individu sont portées sur une même ligne du questionnaire.

Le bordereau récapitulatif : c'est un document établi par le recenseur une fois la journée de travail accomplie, qui donne par ménage, le nombre de personnes recensées réparties par sexe et par situation de résidence, et les événements enregistrés dans le ménage : naissances et décès survenus au cours des 12 derniers mois.

Le tableau récapitulatif est établi par le contrôleur à partir des bordereaux récapitulatifs.

La fiche récapitulative est établi par le contrôleur principal à partir des tableaux récapitulatifs.

La feuille de population comptée à part, est le type de questionnaire adopté pour les catégories de population dites comptée à part.

2.4.4 DOCUMENTS DE CONTROLE

La feuille de contrôle des ménages : c'est un document établi par le contrôleur, qui résume les résultats du contrôle effectué en recensant quelques ménages pris au "hasard".

La description des erreurs et fautes pour chaque ménage : c'est un document établi au début du dénombrement par le contrôleur principal, qui, en analysant les premières feuilles de ménage remplies par le recenseur et vérifiées par le contrôleur, décrit les erreurs et fautes flagrantes. Elle a pour objet d'établir un bilan de la formation et de juger de l'opportunité d'envisager un stage de recyclage.

La fiche de contrôle des dossiers : Elle fait le bilan du contrôle et elle est établie par le contrôleur principal en fin des opérations de dénombrement.

Le contrôle est inventaire des documents et du matériel : Ce document est établi successivement à la fin des opérations par le contrôleur, le contrôleur principal et le superviseur.

2.4.5 DOCUMENTS DE LIAISON ENTRE LE TERRAIN ET LE BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

Leur but est de permettre au Bureau Central d'être tenu régulièrement au courant de l'avancement des opérations pour une meilleure coordination et un contrôle continu.

Le rapport recrutement et formation : Il s'agit ici de faire le point sur la formation et le recrutement des contrôleurs et recenseurs par rapport aux besoins exprimés, aux normes, de recrutement, de formation et de sélection des candidats.

Le résumé des erreurs et des fautes : Ce document est une synthèse de la "description des erreurs et des fautes" enregistrées adressée au Bureau Central par le Superviseur. Il permet ainsi au Bureau Central de rectifier au besoin le tir et d'en informer les autres équipes.

L'enregistrement des messages reçus et des réponses envoyées : c'est un cahier tenu par le permanent du Bureau Central à Brazzaville, dans lequel on enregistre tous les messages (lettres, télégrammes, téléphones) reçus des équipes opérant sur le terrain et les messages qu'on leur donne.

Le résumé du dénombrement : Il est établi une fois par semaine par le Recenseur, puis vérifié par le contrôleur. Il permet de mesurer l'avancement des opérations en général, d'apprécier la prestation quotidienne de chaque recenseur en particulier, base de calcul de la prime de rendement.

2.4.6 DOCUMENTS UTILITAIRES

Ce sont des documents dont le but est de faciliter le travail de l'agent sur le terrain et d'assurer la liaison aux différents échelons de la hiérarchie.

La fiche de visite des ménages : établie par le recenseur est une liste de ménages visités avec le nom du chef de ménage et quelques caractéristiques de taille du ménage.

Le cahier d'observations du Recenseur : C'est une sorte d'agenda où celui-ci doit porter toutes les difficultés rencontrées, lors de l'interview du ménage, où du remplissage du questionnaire et autres documents.

La fiche de zone : C'est un document établi par le contrôleur qui précise au Recenseur les limites exactes de la zone de dénombrement (schéma de la zone, noms des villages, noms des rues, numéros des blocs et des parcelles etc...).

Le dossier de village : Il comprend l'ensemble des documents établis par le Recenseur et le contrôleur et qui se rapportent soit à un village, soit à un arrondissement.

Le cahier de tournée : C'est une sorte d'agenda du contrôleur qui doit y faire figurer toutes les observations sur le déroulement du travail en général : qualité de la prestation des Recenseurs, contact avec le contrôleur principal, difficultés rencontrées etc ...).

Le contrôleur principal et le Superviseur, tiennent chacun un cahier de tournée. Le carnet d'Intendance : C'est un document comptable qui rend compte de tous les mouvements de matériel et de sortie des fonds. Le Superviseur et le Contrôleur principal tiennent chacun un carnet d'intendance.

Les principaux documents ci-dessus énumérés sont annexés au présent rapport.

2.5 MISSIONS EXPLORATOIRES

2.5.1 BUT ET OBJECTIFS DES MISSIONS EXPLORATOIRES

2.5.1.1 C'est conformément à la note de de service n°1382/PCT/EP/COP du 7 Septembre 1972 du Membre du Bureau Politique que l'ex Commissariat Général au Plan par le truchement de l'ancienne Direction de la Statistique et de la Comptabilité Economique actuellement Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, avait entrepris dans le cadre de la préparation technique du Recensement plusieurs missions dans toutes les neuf (9) Régions du Territoire National auxquelles s'était ajoutée la région autonome de Brazzaville.

2.5.1.2 La toute première mission exploratoire test était celle qui s'était rendue dans la Région des Plateaux le 5 Décembre 1972 au lieu du 1er Novembre 1972 comme prévu. Sur ce, les autorités politico-administratives étaient chargées de faciliter la préparation du recensement dans chacun de leur circonscription administrative,

tandis que les Ministères de l'Intérieur et de l'Information Presse et Propagande étaient chargées de l'application de cette note de service.

2.5.1.3 Les missions exploratoires tant dans les zones rurales qu'urbaines avaient pour but d'une manière générale la recherche des éléments objectifs et subjectifs d'appréciation conditionnant la réalisation du Recensement Général de la Population de 1974. Il s'agit :

- d'inventorier systématiquement toutes les localités sur le terrain (villages, hameaux, centres d'habitations, campements etc ...) en recueillant les données sur les populations (taille, distance par rapport au Centre administratif de tutelle, conditions d'accès, existences d'une infrastructure socio-économique, principales ethnies, langues vernaculaires parlées etc...).

- d'actualiser les cartes régionales établies par les services de l'aménagement du territoire du Plan ;

- d'établir un calendrier historique et un calendrier des activités paysannes

- d'évaluer les possibilités en personnel pouvant être formés et utilisés lors du dénombrement au niveau des districts.

- de prendre contact avec les autorités politico-administratives des régions districts et Postes de contrôle administratif (PCA)

2.5.2. METHODOLOGIE EN MILIEU RURAL :

2.5.2.1. CONDITIONS DE TRAVAIL : En milieu rural nous avons distingué les zones marécageuses (Régions du Nord) des zones de terre ferme. Dans les zones marécageuses, les équipes d'exécution avaient pour moyens de transport les "hors-bord" et les pirogues loués sur place tandis que dans les zones de terre ferme, les moyens de transport utilisés étaient des véhicules tout terrain de marque Toyota et Land-Rover. Toute fois, toutes les zones n'étaient pas accessibles en véhicules ou en hors-bord aussi, les équipes devaient ^{alors} marcher quand les conditions de terrain l'exigeaient (brousse, pistes, ponts défectueux, rivières sans ponts etc...).

En effet pour atteindre les objectifs assignés aux missions exploratoires, les équipes devaient parcourir tous les axes routiers, pistes et sentiers, axes fluviaux, bras de rivière etc... pour recueillir les éléments nécessaires pour une meilleure vision du territoire National et pour actualiser les cartes régionales. L'estimation des distances en kilomètres s'est basée sur la lecture des compteurs kilométriques des véhicules de mission ^{et} par empirisme dans les zones aquatiques et zones d'accès difficiles : à l'aide d'une montre bracelet on détermine le temps nécessaire pour couvrir une certaine distance et sur cette base on estime la distance parcourue en kilomètres.

En dehors de l'équipement de tournée, les équipes chargées des missions exploratoires disposaient des documents de travail comme les fiches des axes, les dossiers de village, les projets de monographies des villages, le questionnaire sur l'Etat-Civil, des cartes régionales sans oublier certaines fournitures de bureau. La composition de ces missions y compris les chauffeurs et les pinassiers était de 3 membres en moyenne.

2.5.2.2. REPLISSAGE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

2.5.2.2.1. FIGHE DE L'AXE : Ce document retraçait les itinéraires des missions sur un axe quelconque (tous les endroits habités, les moyens d'accès dans les villages, la distance du village ou du hameau par rapport à un point d'origine, la taille du village et sans oublier la colonne observatoires y étaient portés).

2.5.2.2.2. - LE DOSSIER DE VILLAGE : C'est un document dans lequel on inscrivait tous les renseignements concernant notamment l'emplacement des villages, la disposition des cases, les produits agricoles et le mode de leur commercialisation, les produits de pêche et la période favorable de la pêche, les infrastructures scolaires, sanitaires, religieuses existantes dans un village ou groupe de villages faisant partie d'un comité de village, les conditions d'accès etc...

2.5.2.2.3. LE PROJET DE REFORME DES MONOGRAPHIES DE VILLAGE :

Ce document posait le problème de la collecte des données sur la population après le recensement. En effet une bonne analyse démographique suppose que la population soit suivie dans le temps et dans l'espace. Compte tenu du fait que le document de base (Monographie de village) est caduc, il était temps de pouvoir le réformer afin de l'adapter aux nouvelles exigences de l'étude démographique. Dans ce document qui n'était encore qu'une proposition, nous avons suggéré un certain nombre de réformes que nous soumettions à la discussion avec les autorités politico-administratives de chaque circonscription administrative.

2.5.2.2.4. LE QUESTIONNAIRE SUR L'ETAT-CIVIL : Ce document avait permis de nous fixer sur l'enregistrement des événements démographiques les plus importants : naissances - décès et partant du fonctionnement du service de l'Etat-Civil de chaque circonscription administrative.

2.5.2.2.5. LES CARTES REGIONALES : Ces cartes étaient mises à la disposition des missions exploratoires par la Direction de la Planification Régionale actuellement Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'équipement. Ces cartes avaient été mises à jour à partir des fiches des axes et des dossiers de village.

2.5.2.2.6. LES TABLEAUX DE BORD DES VEHICULES : nous donnaient les distances parcourues d'un lieu à un autre. Les montres bracelets nous donnaient les heures d'arrivée et de départ d'un lieu à un autre.

2.5.3. METHODOLOGIE EN MILIEU URBAIN

2.5.3.1. OBJECTIFS

Les objectifs assignés aux missions exploratoires en milieu urbain étaient de :
- Reconnaître d'abord les limites du périmètre urbain de chaque Commune et à l'intérieur du périmètre urbain, reconnaître les différents arrondissements dans leurs limites actuelles afin d'en assurer la couverture totale.

- Reconnaître les limites exactes des sections cadastrales actuelles

- Déterminer les sections qui sont "non homogènes" compte tenu des limites des Arrondissements, redéfinir des nouvelles sections homogènes en précisant leurs limites exactes.

- Dresser l'inventaire définitif, pour chaque Arrondissement, des sections qui le composent en précisant leurs limites.

- Pour chaque section ainsi définie, contrôler les schémas parcellaires sur le terrain en vérifiant sur place les blocs anciens, en notant les blocs nouveaux et les situer autant que possible de manière très sommaire sur ces schémas, soit pour chaque bloc le nombre de parcelles qui le composent, et en précisant ses coordonnées ou références, de façon à ce qu'il soit identifiable rapidement. Dans cette perspective, les équipes vérifiaient que les noms des rues portées sur les schémas parcellaires étaient bien ceux qui étaient en usage actuellement, et dans le cas contraire, les équipes notaient les changements intervenus dans l'appellation des rues et avenues.

- Pour chaque section on dressait l'inventaire des blocs avec leur numéro d'identification et le nombre de parcelles qui le composaient.

- Pour les zones périphériques habitées ^{mais} non encore loties c'est-à-dire non reprises par le parcellaire cadastral, on établissait, un croquis de la zone, suivant les modalités ci-dessus citées (on faisant apparaître les blocs, les rues et avenues et les parcelles).

2.5.3.2. CONDITIONS DE TRAVAIL

En milieu urbain, les équipes opéraient sur le terrain à pied car il s'agissait de parcourir toutes les rues et Avenues, pour vérifier l'exactitude et la complétude des parcellaires cadastraux en identifiant sur le terrain les éléments contenus dans ces parcellaires. Un véhicule tout terrain était chargé d'assurer le transport des équipes, du Bureau Central au lieu de travail sur le terrain et vice versa.

Le matériel et fournitures de terrain comprenait essentiellement : un parcellaire cadastral, des imprimés à remplir sur le terrain, du papier quadrillé, crayons, gommés, bics, planchette etc... Chaque équipe comprenait en moyenne 10 agents et était dirigée par un membre du Bureau Central.

2.5.3) CALENDRIER DES MISSIONS EXPLORATOIRES : Bien que débuté quelques mois plus tôt, en 1972 il avait été mis au point un calendrier des missions exploratoires, au lendemain de la première session du Comité National de Recensement. Malheureusement, faute de moyens matériels plus particulièrement les moyens de transports, ce calendrier n'avait pu être respecté. Il avait donc fait l'objet d'une première mise à jour. La deuxième était intervenue au courant du mois de Juillet (début) en raison des préparatifs des fêtes du dixième anniversaire de la Révolution d'Août 1973. Ainsi la durée de ces missions s'était prolongée de 6 mois comme prévu à 11 mois, c'est-à-dire de Décembre 1972 à Novembre 1973. Voici ci-dessous une image du déroulement de ces missions.

Régions ou Communes	Durée (en jours)	Personnel affecté	Moyens de transport	Observations
Plateaux	16 jours	4	2 Land Rovers	2 équipes
Likouala	66 jours	4	Bateau+Hors-bord	--
Cuvette	50 jours	7	2 Land Rovers Avion+Hors-bord	2 équipes (Terre ferme)) Zone marécageuse
Niari	35 jours	2	1 Land Rover	--
Bouenza	56 jours	2	1 Land Rover	--
Sangha	30 jours	4	1 Land Rover Avion+Hors bord	2 équipes aussi
Kouilou	20 jours	2	2 Toyota	2 équipes
Pool	63 jours	4	1 Land Rover 1 Toyota	-- 2 équipes
Lékoumou	--	--	--	Mission non effectuée (OPF)
B/ville	60 jours	9	1 Toyota	--
P/Noire	25 jours	7	1 Toyota	--
Loubomo	10 jours	4	1 Toyota	--
N°Kayi	--	--	--	Non délimitée = mission non effectuée

2.5.5 RESULTATS DES MISSIONS EXPLORATOIRES

Après les travaux d'investigation tant en milieu rural qu'en milieu urbain, la tâche de la section cartographie du Bureau Central devait consister en une analyse des documents de travail des missions exploratoires (fiche des axes, dossiers des villages, cartes régionales, rapports de missions etc...) afin d'en faire une synthèse et procéder au découpage du Territoire National en zones élémentaires de dénombrement.

2.5.5.1 LE REPERTOIRE DES VILLAGES ET DES LOCALITES

Le premier travail avait consisté à mettre au point le repertoire des villages et localités, classés par axes routier ou fluvial et par circonscription administrative de tutelle (PCA ou District). Dans ce travail il avait été tenu compte au tant que possible de la dénomination exacte de ces unités. L'utilité immédiate d'un tel travail réside dans l'exploitation sur ordinateur du recensement. En effet dans l'identification des ménages, on avait des indices de localisation qui caractérisaient la Région, le District et le village.

Ce repertoire pouvait servir de base de sondage pour les enquêtes statistiques ultérieures.

2.5.5.2 L'ACTUALISATION DES CARTES REGIONALES

Les cartes régionales mises au point dans les années 1968 à 1971 par les services de la Planification Régionale étaient assez vieilles pour être utilisées directement aux fins du recensement. L'expérience de la Lékoumou en 1972 et largement concluante à ce propos : l'on se rappellera que le mouvement du regroupement des villages préconisés par le Gouvernement en 1969 s'est soldé par l'émiettement des villages dans la plupart des Régions, de sorte qu'on était loin du modèle théorique auquel on espérait :

Ces cartes régionales comportaient donc de nombreuses lacunes qui ont été comblées à la suite des missions exploratoires. Pour les besoins de la cause, des exemplaires de carte, ont été corrigés à la main pour servir de tableau de bord aux Superviseurs et Contrôleurs principaux qui devraient quelques temps après se rendre sur le terrain pour le dénombrement. La reproduction de ces cartes n'a pas été effectuée par les services compétents du Commissariat Général au Plan.

2.5.5.3 LE DECOUPAGE EN ZONES DE DENOMBREMENT

Le découpage du pays en zones de dénombrement avait pour objectif principal le fractionnement du territoire national en unités géographiques de dénombrement d'étendue et de taille raisonnables pour être affectées à un recenseur : La zone de dénombrement a été définie comme le champ de travail d'un recenseur. D'une façon générale, la durée du dénombrement sur le terrain était fixée à 20 jours et le nombre journalier moyen de personnes à recenser par recenseur à 80 personnes.

A partir de ces deux éléments et en tenant compte u... tés, on déterminait les zones de dénombrement.

2.5.5.3.1 EN MILIEU RURAL : On avait déterminé 564 zones de dénombrement en respectant les limites territoriales des districts et P.C.A. et en tenant compte des caractéristiques de l'habitat et des conditions d'accès (état des routes, pistes, cours d'eau, rivière, etc...). En général, une zone de dénombrement comptait environ 1000 habitants et s'étendait autour d'un rayon de 3 kms à l'intérieur duquel le recenseur devait se déplacer le plus souvent à pied.

2.5.5.3.2 EN MILIEU URBAIN : On avait déterminé 500 zones de dénombrement en respectant les limites administratives des arrondissements car une zone de dénombrement comprend un certain nombre de blocs tous localisés dans une même section cadastrale et dans un même arrondissement. L'estimation de la Population de chaque zone de dénombrement était obtenue à partir de l'estimation du nombre moyen d'habitants par parcelle trouvé pour chaque bloc lors des missions exploratoires. Pour déterminer ^{le} nombre de recenseurs nécessaires pour chaque section, il suffisait de diviser la population estimée par 1000, chiffre moyen que devait atteindre chaque recenseur.

2.5.6 DIFFICULTES RENCONTREES PENDANT LES MISSIONS EXPLORATOIRES

2.5.6.1. - Dans la fiche des axes, les distances étaient relevées au compteur kilométrique des véhicules au fur et à mesure du parcours de l'axe. Pour les pistes et cours d'eau, n'ayant aucun appareil mesure pour ces distances, on se contentait des quelques chiffres dont disposaient les autorités politico-administratives de chaque circonscription administrative, les agences de Navigation fluviale comme l'ATC, les Chefs de Secteurs agricoles, les chefs des Secteurs opérationnels des Grandes Endemies, les Inspecteurs régionaux de l'Education Nationale, les Inspecteurs régionaux de la Santé Publique, les responsables régionaux des services des cadastres, les ~~Prêtres~~ les Pasteurs et les Chefs des subdivisions des Travaux Publics.

2.5.6.2 A - Sauf dans la Région de la Lékounou, le regroupement des villages est un problème assez complexe dans les huit autres régions. Initialement il avait été élaboré un modèle théorique devant servir de base pour le regroupement des villages; mais dans l'application, les populations étaient demeurées hostiles à ces décisions ceci compte tenu des mœurs et coutumes, et aussi de certaines infrastructures déjà existantes dans ^{les} anciens villages (plantations, cases en matériaux durables). Devant donc cette situation les dossiers de village ne concernaient pas souvent une grande étendue des localités, mais surtout les villages d'origine des Présidents des Comités de village.

2.5.6.3 Le remplissage du dossier de village prenait énormément de temps, surtout qu'on était en présence de populations reticentes, voire même hostiles à l'égard de toute action administrative; en pareil cas des explications longues étaient nécessaires, malgré les prescriptions des autorités locales. En général on collectait aisément les renseignements relatifs aux principales ethnies représentées aux langues vernaculaires parlées, au fonctionnement de l'Etat-Civil, aux activités paysannes (agriculture, pêche, chasse, piège, etc...). La mise au point d'un calendrier historique n'était pas aisé auprès des populations; par contre les pasteurs, les prêtres et autres religieux fournissaient des éléments très riches à ce propos, tout comme les chefs traditionnels et les notables locaux. On s'est alors demandé si un tel calendrier historique, de portée très limitée pouvait nous être utile dans le repérage de certains événements dans le temps.

2.5.6.4. Le parcours des différents axes routiers ou bras de rivière, dans le but d'inventorier tous les villages, hameaux n'était pas très aisé, en raison de nombreux obstacles naturels. Malgré tous nos efforts, nous ne pouvons pas prétendre avoir visité tous ces lieux : lorsque les difficultés d'accès sont telles qu'on ne peut pas avancer, on collectait des informations auprès des habitants des villages environnants, quitte à les confronter avec celles d'autres sources (autorités locales, documents administratifs etc...).

2.5.6.5 A ces difficultés dues à des obstacles naturels (absence de ponts marécages, pluies, mauvais états de la route etc...) s'ajoutaient des difficultés dues à des problèmes matériels et financiers : pannes, assez fréquentes d'ailleurs de véhicules assez usés manque de station d'essence, coût de location des " hors-bords " très élevés etc... Ainsi le programme d'exécution des cuissions exploratoires dans les régions n'a pu être réalisé dans les délais initialement prévus.

2.5.6.6 Si dans certaines localités, l'accueil des missions exploratoires a été satisfaisant tant de la part des populations que celle des autorités administratives, il est des endroits (districts, PCA) où l'indifférence surtout de la part des autorités était manifeste : les membres de la mission étaient abandonnés à eux-mêmes et obtenir, un logement où une séance de travail élargie n'était pas aisé.

2.5.6.7 Entre les membres de la mission, les rapports n'ont pas toujours été des meilleurs. Le travail certes pénible surtout dans les conditions de travail qu'il avaient ; il n'y avait pas d'horaire fixe de travail, on travaillait aussi bien de jour que de nuit et on n'était pas toujours sûr de dormir à son aise ; une panne en pleine forêt, où le véhicule qui s'enlise dans la boue etc...

2.5.6 Leçons tirées des missions exploratoires pour la conduite des travaux ultérieurs.

A l'issue des missions exploratoires à travers toute l'étendue du territoire national, des rapports circonstanciés ont été rédigés par les chefs de ces missions. Nous donnons ci-dessous quelques recommandations sur l'organisation du dénombrement, qui découlent d'une synthèse de ces rapports, faite par le Bureau Central.

* Périodes favorables pour la réalisation des opérations de Recensement de la Population sur le terrain, Février-Mars pour les régions de terre ferme ou période des grandes vacances, c'est à dire de Juin à Septembre, en raison sèche et du meilleur état des routes à ces époques ; pour les zones aquatiques du Nord, on a préféré travailler d'Avril à Juin, car à cette époque les populations sont plus stables dans leur village, plutôt que d'Octobre à Décembre selon le calendrier climatique et pluviométrique favorable.

* Personnel d'exécution, c'est à dire contrôleur et recenseurs, à recruter parmi les chômeurs, emplissant les conditions requises Chef-lieu de la circonscription administrative où il y a en général un Collège d'Enseignement Général. L'intégration des enseignants posant énormément de problèmes d'ordre administratif, matériel et financier, on a recommandé d'assurer l'encadrement par des Agents de la Statistique et ceux du Ministère du Plan, tout au moins pour ce qui est de l'intérieur du pays ; il fallait veiller à ne renvoyer ces Agents dans leur région d'origine, du reste les problèmes de langues sont très

* L'approvisionnement en carburant et lubrifiant ne pouvant se faire finalement qu'à Brazzaville, Pointe-Noire et Loubomo, il était donc nécessaire se songer à mettre en place une structure pour la distribution dans les différentes régions, pour que les équipes ne soient pas bloquées sur le terrain ; faire par avance des stocks en dépôt dans certains points carrefours et disposer de deux camions Mercedes au moins pour en assurer la distribution suivant une ventilation préalable.

* Certains véhicules en panne et immobilisés pouvaient être remis en bon état de marche et servir aux travaux du Recensement à très peu de frais il fallait dégager une certaine enveloppe financière à cet effet et procéder d'urgence à leur réparation.

* Des impondérables sont très nombreux, aussi il est souhaitable que les chefs de mission disposent d'une caisse d'avance assez fournie, pour pallier de tels cas ; en particulier pour résoudre les problèmes d'hébergement des membres de la mission, car de plus en plus, les cases de passage sont mises en location.

2.6 P U B L I C I T É

La Publicité était destinée à toucher l'ensemble de la population en lui demandant un certain concours. Le recensement de la population en République Populaire du Congo, a connu une publicité assez forte. En effet la publicité vise à mettre toutes les populations au courant du recensement à leur expliquer les objectifs et les buts, à les informer de ce que l'on attend d'elles. Tous les moyens de diffusion et de propagande ont été utilisés à cet effet.

2.6.1 - MOYENS DE DIFFUSION ECRITS :

Deux modèles d'affiches grand format ont été élaborés : le premier modèle représente la carte administrative de la République Populaire du Congo, pour signifier le caractère exhaustif et national du recensement, avec quelques questions simples du genre de celles auxquelles les populations doivent répondre pour les familiariser au genre et à la nature des questions posées lors du recensement. Le deuxième modèle symbolise l'entrevue de l'enquêteur auprès d'un ménage.

Ces deux affiches sont posées dans les endroits et édifices publics, peu de temps avant le dénombrement. Quatre modèles de tracts avaient été mis au point portant respectivement les mentions suivantes :

a) - COMITE NATIONAL DU RECENSEMENT

Faites-vous recenser, c'est un devoir national.

b) - COMITE NATIONAL DU RECENSEMENT

7 Février 1974

- RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

c) - COMITE NATIONAL DU RECENSEMENT

Rappelez-vous de la date du 7 Février 1974

d) - COMITE NATIONAL DU RECENSEMENT

Répondez consciencieusement aux questions du Recenseur

Ces tracts devaient être lancés dans les principales artères publiques et distribués dans les villages, écoles, quartiers etc.... Suivant cet ordre chronologique, des tee-shirts blancs portant les inscriptions suivantes en rouge avaient été imprimés : vue de face : COMBIEN SOMMES-NOUS ? vue de dos : Recensement Général de la Population de 1974. Ces tee-shirts ou tricots ont été distribués à tout personnel du Recensement : Recenseur, Contrôleurs principaux, Superviseurs, chauffeurs etc.... qui devaient le porter durant toute la période du dénombrement.

L'insertion de quelques articles dans les journaux locaux, commencée bien avant le début des opérations du dénombrement a dû être abandonnée, parce que la propagande orale plus efficace.

2.6.2 - EMISSIONS RADIO ET DE TELEVISION

Comme nous l'avons souligné, les émissions radio surtout, et de télévision, ont été le support exclusif de la propagande, durant toute la période du recensement (préparation, collecte et publication des premiers résultats provisoires). Des émissions radio et de télévision conçues entièrement par le bureau central du recensement, tantôt sous forme de sketches en langues vernaculaires, tantôt de causeries débat ou de tribune libre sur le recensement. Peu de temps avant le début et pendant le dénombrement, une batterie de slogans mise au point par le bureau central était diffusée sur les antennes de la radio et de la télévision avant et après le journal parlé et le journal télévisé. Un petit film sur le recensement a été réalisé par la télévision Congolaise.

Sur le plan purement local, la propagande orale est menée par les comités régionaux et locaux du recensement auprès des populations. C'est le membre du bureau central, responsable du recensement qui dirige et coordonne toutes les actions publicitaires au niveau régional selon le plan mis au point :

- Propagande orale auprès des membres du comité du recensement régional composé de tous les chefs administratifs, politiques, religieux, les directeurs d'écoles et de collège d'enseignement et toute autre personne détenant une autorité quelconque (ressortir la distinction entre recensement administratif et recensement 1974.

-- Pose des affiches

-- Lancement des tracts publicitaires dans les quartiers et villages.

{ COLLECTE DES DONNEES }
{ }
{ }

3.1 OPERATIONS PRELIMINAIRES

En arrivant sur le terrain, les équipes chargées du dénombrement devaient s'assurer que :

- Les autorités politico-administratives locales étaient suffisamment sensibilisées sur la nature des opérations du Recensement et les dispositions administratives s'y affèrent c'est à dire vérifier que les comités locaux du Recensement ~~ont-ils avaient~~ la charge d'animer, étaient effectivement créés et fonctionnaient comme prévus.

- Le local au niveau du chef lieu était effectivement mis à la disposition de l'équipe du Recensement pour servir de bureau, magasin et éventuellement dortoir des responsables techniques.

- Les salles de classes étaient disponibles pour tenir des réunions, et conférences d'informations d'une part, et pour la formation des contrôleurs et Recenseurs d'autre part.

- La liste des candidats recenseurs et contrôleurs était établie suivant les exigences du Bureau Central et ceux-ci en nombre suffisant.

- L'inventaire des moyens de transport mis à la disposition de l'équipe du Recensement était disponible avec le détail sur les lieux de dépôt et d'approvisionnement en carburant et lubrifiant.

- Les différentes administrations publiques locales O.N.P.T., R.N.T.P., Garage Administratif, OFNACOM, ONCPA, RNPC etc... dont les concours matériel avait été sollicité et obtenu depuis leur Direction Générale respective à Brazzaville, avaient reçu des instructions précises à cet effet.

- Avec les membres du conseil municipal ou de district, que la liste des villages par axe routier ou de rivière, mise au point lors des missions exploratoires était toujours valable, au besoin la mettre à jour en vue d'actualiser à temps la structure des zones de dénombrement.

Après avoir effectué toutes ces opérations préliminaires, les équipes du Recensement pouvaient convoquer une réunion des membres des comités locaux, les candidats recenseurs et contrôleurs pour participer au stage de formation, lancer les avis de passage les tracts publicitaires, apposer les affiches etc...

3.2 Recrutement, formation et selection du Personnel du Recensement.

3.2.1 Membres du Bureau Central du Recensement :

Le Bureau Central du Recensement était sur le plan technique l'Etat-Major du recensement ; il était dirigé par le Directeur National Adjoint et il regroupait tous les Cadres Supérieurs affectés au projet y compris l'Expert des Nations Unies.

3.2.1.1 Recrutement :

Les Membres du Bureau Central étaient exclusivement recrutés parmi les Cadres Statisticiens (Ingénieur des Travaux, Adjoint-Technique, Démographe) affectés au Bureau des Statistiques Démographiques et Sociales - Direction de la Statistique et de la Comptabilité Economique. on comptait exactement:

- 1 Ingénieur des Travaux Statistiques
- 1 Economiste, Diplômé de Démographie Générale
- 4 Adjoint-Techniques
- 1 Ingénieur Statisticien (V.S.N. 10 mois)
- 1 Attaché de l'INSEE (Coopération 9 mois)

Il n'avait pas été possible d'élargir le champ du recrutement aux autres Cadres susceptibles d'être retenus comme Membres du Bureau Central, car ceux-ci étaient déjà très responsabilisés dans leur Service d'origine, et, de ce fait, ils ne pouvaient être disponibles à plein temps.

3.2.1.2 Formation :

La formation des Membres du Bureau Central était organisée sur le tas, en raison leur formation de base: Statistique, Démographie, d'une part, et de l'existence d'une bibliographie en ce domaine particulièrement riche. En outre, ils avaient bénéficié d'une formation complémentaire, organisée sous forme de séminaires de courte durée, portant essentiellement sur les différents aspects d'un recensement de population. Il s'agit de:

- Séminaire sur l'Organisation d'un recensement de population, Rabat (Maroc) 1973, sous les auspices de la C.E.A., Programme Africain des Recensements.
- Séminaire sur le traitement automatique des données d'un recensement Wiesbaden (Allemagne Fédérale) 1973.
- Séminaire sur le programme CENTS, programme de tabulation, organisé à Yaoundé (Cameroun) en 1973 sous l'égide de la C.E.A. Programme Africain des Recensements.
- Séminaire sur l'évaluation des données issues d'un recensement Accra (Ghana) 1973 sous l'égide de la C.E.A.
- Réunions techniques et Tables rondes autour de thèmes bien précis sur les différents aspects du recensement, Yaoundé (Cameroun) 1973, Bangui (E.C.A.) 1973, et Brazzaville (Congo) 1974, placées dans le cadre du Plan d'action du Bureau Technique Régional (B.T.R.) du Secrétariat Général de L'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.) Bangui.

Il faut aussi signaler que les Membres du Bureau Central, tout au long du déroulement des opérations de recensement, avaient bénéficié de l'appui technique de nombreux Organismes sous forme de missions de consultation et de fourniture d'une documentation assez complète en la matière. Ce sont: Commission Economique pour l'Afrique (C.E.A.), Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), Bureau International du Travail (B.I.T.) Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM), Bureau Technique Régional - U.D.E.A.C.

Les Membres du Bureau Central avaient participé à toutes les opérations de préparation du recensement: préparation des textes administratifs, élaboration des concepts de base, des documents techniques du recensement et du questionnaires, organisation et exécution du recensement pilote de la Région de la Lékoumou, découpages du territoire national en zones élémentaires de dénombrement, formation des Contrôleurs Principaux etc...

3.2.2 PERSONNEL DU DENOMBREMENT

3.2.2.1 Recrutement

Les Superviseurs étaient recrutés parmi les membres du Bureau Central du Recensement les Cadres Supérieurs de la Statistique.

Les Contrôleurs Principaux étaient recrutés, soit parmi les Agents Techniques de la Statistique, soit parmi les anciens élèves des classes terminales des Lycées, en chômage à Brazzaville au moment du recensement. La sélection des Contrôleurs Principaux Formateurs avait été opérée en fonction des résultats obtenus aux différentes épreuves écrites, orales et pratiques (sur le terrain) d'une part du niveau de la participation individuelle aux discussions (nature des interventions, réactions face à certaines situations, facilité de l'expression etc...).

Les Contrôleurs et les Recenseurs quant à eux, avaient été recrutés au niveau local (Communes, Chefs-lieux de Région, de District, de P.C.A, Villages etc...) parmi les jeunes en chômage ayant le niveau maximum de la classe de 3ème des Collèges d'Enseignement et résident dans la région.

Mis à part les Contrôleurs Principaux qui avaient été tous formés à Brazzaville par le Bureau Central, les Contrôleurs et les Recenseurs avaient été formés localement était organisé dans tous les centres de formation ; la sélection des Contrôleurs s'opérait d'après les résultats obtenus.

3.2.2.2. FORMATION

Le programme de formation de ce personnel s'échelonnait chronologiquement suivant la hiérarchie ci-dessous :

- Membre du Bureau Central et Superviseurs
- Contrôleurs Principaux
- Contrôleurs et Recenseurs

Ce programme avait donc commencé par la formation du personnel d'encadrement les Contrôleurs Principaux, qui devaient par la suite assurer celle des Contrôleurs et Recenseurs avant le dénombrement ; le programme de formation des Contrôleurs Principaux consistait en plusieurs séances en salle, animées par les Membres du Bureau Central complétées par des exercices de test sur le terrain, plus précisément en zone rurale à LINZOLO, au voisinage de Brazzaville. Elle a été organisée du 13 Décembre 1973 au 8 Janvier 1974. Nous donnons ci-dessous le programme de ce stage de formation.

Pour les raisons d'ordre matériel, financier et technique, le stage de formation des Contrôleurs et Recenseurs était commun. Ce stage d'une durée maximale de 13 jours ouvrables, avait un programme largement claqué sur le précédent. L'accent était particulièrement mis sur la compréhension des instructions contenues dans le manuel du recenseur et dans la manière de procéder à l'interview des ménages et de remplir le questionnaire et les autres documents du dénombrement.

Après la sélection, les Contrôleurs recevaient un complément de formation propre à les aider à mieux s'acquitter de leurs tâches.

3.2.3. Difficultés rencontrées :

3.2.3.1 L'encadrement et l'organisation pratique du stage différaient selon les centres de formation, en fonction des contraintes locales, matérielle et humaines. L'affectation des contrôleurs principaux formateurs dans la plupart des régions avait commencé avec beaucoup de retard : 20 jours seulement avant le début effectif des opérations et cela s'était ressenti sur le déroulement du programme de formation.

3.2.3.2 Si le recrutement n'avait pas posé de problème dans les communes où le nombre de candidats dépassait l'effectif de stagiaires à former, dans certains districts où les avis pour le recrutement n'avaient pas pu toucher tous les intéressés, les stages s'étaient déroulés avec un nombre insuffisant de candidats. Deux cas étaient possibles : si les stagiaires remplissaient les conditions exigées pour leur recrutement, on faisait une formation intensive de manière à les retenir tous, si les stagiaires ne possédaient pas le niveau requis, on retenait après une formation très intense les meilleurs qu'il fallait compléter par des recenseurs en provenance d'autres districts voisins.

3.2.3.3 L'existence d'une ou plusieurs salles affectées à la formation des contrôleurs et recenseurs était aussi dans certaines régions un problème assez difficile à résoudre dans la mesure où cette époque toutes les écoles fonctionnaient normalement.

3.2.3.4 PROGRAMME DE STAGE DE FORMATION DES CONTROLEURS PRINCIPAUX
(FORMATEURS OU NON)

N°	SUJET	DURÉE	INSTRUC- TEURS	DATE	DURÉE
1	<u>INFORMATION DE BASE</u>		MFOULOU	13/12/77	21,00
	- Intérêt d'une connaissance de la population				
	- Aperçu sur la Démographie				
	- Définition du Recensement				
	- Caractéristiques générales du Recensement				
2	<u>ORGANISATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO</u>		MFOULOU	14/12/77	15,30
	- Elaboration Projet Démographique UDEAC-TCHAD				
	- Textes officiels				
	- Structure des Organes consultatifs				

N°	SUJET D'ETUDE	INSTRUC- TEURS	DATE	DUREE
	- Structure des Organes Techniques			
3	<u>PROGRAMME INTERNATIONAL DES ETUDES DEMOGRAPHIQUES</u>	NAIDENOVA	13/12/73	1 H.00
	- Programme de Population des Nations Unies			
	- 1974 année mondiale de la Population			
	- Programme Africain de Recensement			
4	<u>SUJET A ETUDIER LORS DU RECENSEMENT</u>	TAMBY	14/12/73	6 H.00
	a) - Les unités de dénombrement			
	- Le lieu de dénombrement			
	- La Population comptée à part			
	- Les dates et périodes du dénombrement			
	b) - <u>LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES</u>	MFOULOU	15/12/73	6 H.00
	- Sexe			
	- Age			
	- Situation Matrimoniale			
	- Fécondité			
	- Mortalité			
	- Migrations			
	c) - <u>LES CARACTERISTIQUES SOSIO-ECONOMIQUES</u>	MFOULOU	17/12/73	6 H.00
	- Ménage et Chef de ménage			
	- Lien de parenté avec le chef de ménage			
	- Degré d'instruction			
	- Etat physique			
	- Les caractéristiques professionnelles			
	- L'habitat			
5	<u>PRESENTATION ET UTILISATION PRATIQUE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL ET DU MANUEL DU RECENSEUR</u>	BAGETA	18/12/73	6 H.00
		PENATH	19/12/73	6 H.00
6	<u>PRESENTATION ET UTILISATION PRATIQUE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL ET DU MANUEL DU CONTROLEUR</u>	TAMBY	20/12/73	6 H.00
		DIAFOUKA	21/12/73	6 H.00

N°	SUJET D'ETUDES	INSTRUCTEURS	DATE	DUREE
5	<u>PRESENTATION ET UTILISATION PRATIQUE</u> <u>DES DOCUMENTS DE TRAVAIL ET DU MANUEL</u> <u>DU RECENSEUR</u>	BAGETA PENATH	18/12/73 19/12/73	6 H 00 6 H 00
6	<u>PRESENTATION ET UTILISATION PRATIQUE</u> <u>DES DOCUMENTS DE TRAVAIL ET DU MANUEL</u> <u>DU CONTROLEUR</u>	TAMBY DIAFOUKA	20/12/73 21/12/73	6 H 00 6 H 00
7	<u>ORGANISATION DU TRAVAIL SUR LE TERRAIN</u> -- Cartographie et Recoupago -- STRUCTURE ET COMPOSITION DES EQUIPES -- ORGANISATION DES LIAISONS	NGOULOU-MOU- TIMA	22/12/73	4 H 00
8	<u>PREPARATION ET FORMATION PSYCHOLOGIQUE</u> <u>DE LA POPULATION -- PUBLICITE</u> -- Buts -- Moyens -- Arguments Recrutement Importance particu- lière à la natalité mortalité etc...	PANA	26/12/73	3 H 00
9	<u>TRAVAUX PRATIQUES SUR LE TERRAIN</u>	-- --	27/12/73 28/12/73	-- --
10	<u>COMPTE-RENDU ET MISE AU POINT DES TRA-</u> <u>VAUX</u>	MFOULOU	29/12/73	4 H 00
11	<u>ETUDE DES DROITS DEVOIRS ET ATTRIBUTION</u> <u>DU CONTROLEUR PRINCIPAL</u> -- Droits et Devoirs -- Attributions (Technique, Adminis.)	MFOULOU	03/01/74 04/01 74	4 H 00 6 H 00
12	<u>RECRUTEMENT FORMATION ET SELECTION DU</u> <u>PERSONNEL D'EXECUTION DU RECENSEMENT</u>	DIAFOUKA	05/01 74	4 H 00
13	<u>REVISION GENERALE</u>	MFOULOU	07/01/74 08/01/74	6 H 00 6 H 00

3.3 COLLECTE DES DONNEES DE BASE

Le programme de dénombrement mis au point par le bureau central prévoyait la réalisation des opérations en deux phases : on avait distingué deux grandes zones : la zone A et la zone B.

La zone A comprend : Brazzaville, Pointe-Noire, Loubomo, N'Kayi, les régions de la Bouenza, du Kouilou, du Pool, du Niari, de la Lékoumou, de la Sangha et les districts d'Owando, de Mossaka et de Loukoléla.

La zone B comprend : Tout le reste du territoire National c'est à dire les régions des Plateaux, de la Likouala et les districts de Makoua, Kellé, Mbomo, Ewo, Boundji et Okoyo.

Le dénombrement devait commencer simultanément sur toute l'étendue de la zone A le 7 février 1974, pour s'étendre à mesure que les moyens humains et matériels étaient libérés par suite des fins d'opérations en zone A, dans la zone B. Cette stratégie s'expliquait surtout en raison de l'insuffisance des moyens de transport effectivement mis à la disposition du bureau central du recensement d'une part, et des caractéristiques géographiques de certaines régions d'autre part) forêts inondées et marécageuses de la Cuvette Congolaise). Les mêmes véhicules et les mêmes contrôleurs principaux devaient travailler successivement dans la zone A puis dans la zone B. Comme prévue, la collecte proprement dite des données avait débuté le 7 février 1974, dès 6 heures du matin dans les Communes de Brazzaville, Pointe-Noire, N'Kayi, Loubomo et dans les chefs lieux des régions et des districts. Après le dénombrement de ces centres urbains et semi-urbains, les équipes devaient étendre leur action dans le reste des districts, zones essentiellement rurales : il s'agissait, en raison du manque d'expérience des contrôleurs principaux, contrôleurs et recenseurs : d'éviter de disperser très vite sur le terrain des équipes insuffisamment rodées

-- de concentrer toutes les équipes en un même lieu de travail pour tester les aptitudes des uns et des autres, de détecter à temps toutes les insuffisances techniques au niveau de la formation pour y remédier, et au besoin recycler certains agents en conséquence.

Une fois tous les préparatifs et la formation terminés, on était donc prêt pour le dénombrement. Chaque recenseur disposait d'une fiche de zone (liste des villages et hameaux) selon les différents axes (routes, pistes, rivières etc...) en milieu rural, et un plan cadastral en milieu urbain (Brazzaville, Pointe-Noire). Il est évident que la mise à jour de cette liste par l'insertion des localités éventuellement oubliées par les missions exploratoires et se trouvant à l'intérieur de l'aire délimitant la zone a été faite. Le mot localité doit être pris ici dans son sens le plus large, (villages, hameaux, habitations isolées...) en raison de l'inexistence d'un répertoire officiel des villages : C'est pourquoi on a retenu le principe de considérer comme distincte, toute entité géographiquement distincte, sauf avis contraire des populations.

Le recenseur procédait par la suite à la méthode classique de l'interview du porte à porte en identifiant au préalable les ménages. Contrairement à la consigne générale, le numérotage des cases avait dû être abandonné très vite dans les petites localités de moins de 1000 habitants, vu les complications et la charge supplémentaire de travail que cela comportait et aussi du fait que dans ces petits villages, tout le monde se connaissait; de plus le repérage des ménages, pour autant que l'on s'exprime assez clairement dans la langue couramment parlée dans le village, se faisait sans grands problèmes, une fois le chef de ménage correctement établi. En général les recenseurs qui non seulement étaient de la Région, étaient assistés lors du dénombrement, par un notable du village. En ville les problèmes étaient moindres en raison du genre de vie propre à ce milieu.

Les populations s'étaient prêtées sans trop de difficultés aux questions des recenseurs hormis quelques sectes religieuses et les Etrangers. Le contact avec les populations n'avait pas posé des difficultés particulières, sauf dans certaines Régions où les populations, malgré les avis de passage, quittaient le village au petit matin pour vaquer à leurs occupations habituelles; ce qui obligeait les recenseurs à travailler de nuit, car ils ne rentraient au village que très tardivement.

L'organisation du travail et les contacts des recenseurs avec le personnel d'encadrement différaient d'une Région à l'autre, selon qu'il s'agit d'une zone urbaine (forte concentration de population) ou d'une zone rurale.

Dans les Communes et Chefs-lieux, les recenseurs et les contrôleurs se retrouvaient au bureau du recensement tous les matins avant de se lancer sur le terrain, et le soir, pour faire le point de la journée.

En milieu rural, les recenseurs avaient des contacts moins réguliers avec leur contrôleur, en raison des difficultés de déplacement. C'est pourquoi dans certaines Régions où il n'était pas possible de louer des vélos pour les contrôleurs, on travaillait en équipes mobiles: chaque contrôleur se déplaçait à pied avec tous ses recenseurs, de village en village, à l'intérieur de son secteur. Ils restaient tous dans un village donné pour y effectuer ensemble le dénombrement, avant d'attaquer le village suivant. Ailleurs, la méthode préconisée par le B.C.R. avait été tant bien que mal appliquée: le recenseur procédait au dénombrement des populations de sa zone, par balayage systématique des villages de ladite zone. Ici il y a lieu de signaler que très souvent les recenseurs parcouraient de longues distances à pied tout comme leur contrôleur (pannes fréquentes des vélos, manque de vélo) et c'est grâce à leur bonne volonté que le travail avait été finalement effectué. En général le remplissage de la feuille de ménage et des autres documents du dénombrement étaient assez bien fait. Plus difficile a été le début du dénombrement où la qualité du travail et le rendement des recenseurs a été très bas, surtout dans les zones rurales où on avait manqué de recenseurs, au point où on a été obligé de recruter tous les candidats

Le recours au stage de recyclage en pareil cas était envisagé. Par contre en ville, en raison du niveau d'instruction élevé des recenseurs et de leur conscience au travail, on avait atteint un rendement journalier plus élevé que prévu. Les contrôleurs avaient bien compris les instructions concernant les tâches qu'ils avaient à accomplir. Ils réalisaient selon le cas, des tournées et des visites de leurs recenseurs sur les lieux de travail ou les assistaient en permanence lorsqu'ils travaillaient en équipe mobiles. Ils veillaient dans tous les cas à la couverture du recensement et effectuaient en général le soir, des contrôles systématiques de tous les questionnaires. Ils étaient aussi chargés de la gestion des fournitures et du petit matériel du recensement. Lorsqu'ils disposaient d'une mobylette ou vélo du recensement, ils assuraient le transport à tour de rôle de leurs recenseurs, à l'intérieur de leur zone de travail. Pour toutes ces raisons, les documents de travail des recenseurs n'étaient pas toujours collectés régulièrement. Cela avait entraîné un retard dans l'élaboration des tableaux récapitulatifs et l'estimation des effectifs globaux.

Les contrôleurs principaux et les superviseurs avaient joué un rôle de contrôle, de coordination, d'orientation et d'organisation très appréciable, dans la mesure où ils n'avaient disposé que de très peu de moyens de travail et avaient dû faire face à de nombreux impondérables. En plus des tâches de formation des contrôleurs et recenseurs. Ils avaient mené une activité intense en matière de contrôle du travail fait : visite des recenseurs et contrôleurs sur le lieu de travail, contrôle de couverture au niveau des villages de la zone, du secteur, et finalement du district tout entier. Ils avaient assuré aussi des tâches administratives appréciables : approvisionnement en fournitures, carburant, matériel d'enquête et distribution de ce matériel, paiement des contrôleurs et recenseurs, des créanciers divers, liaison entre les différentes équipes et avec le superviseur et même le bureau central. Le rassemblement des documents des zones recensées et l'établissement des fiches récapitulatives et contrôle des dossiers s'étaient faits pour ces raisons très en retard.

3.4 DUREE DU DENOMBREMENT

Dans toutes les régions et communes de la République Populaire du Congo sauf celle de la Likouala, le dénombrement proprement dit s'était déroulé entre le 7 Février et le 16 Avril 1974 : 60 jours pour le Niari et la commune de Loubomo, 64 jours pour la région de la Bouenza et la commune de N'kayi, 40 jours pour le Kouilou et la commune de Pointe-Noire, 69 jours pour la Cuvette, 40 jours pour la Lékoumou, 186 jours pour la Likouala, 45 jours pour les Plateaux, 52 jours pour le Pool et 61 jours pour la Sangha.

Les missions auraient pris moins de temps si chacune des régions avaient été suffisamment équipées comme il avait été préconisé au bureau central du recensement. Ainsi le nombre restreint de véhicules, les temps morts imposés par les perpétuelles pannes, le retard dans l'envoi du carburant (Régions du Nord).

Le retard dans l'envoi de l'argent des recenseurs et les caisses d'avance, la rupture des stocks en fournitures et documents de travail, la mauvaise période du point de vue climat choisie pour ce dénombrement, la mauvaise attitude de certains responsables des localités et même de certains paysans, l'incompréhension des certains responsables, les malentendus entre recenseurs et encadreurs, le nombre insuffisant des recenseurs dans certaines localités et la formation des recenseurs et contrôleurs, formation qui n'avait duré que 6 à 7 jours au lieu de 13 jours comme prévu (sauf dans la zone autonome de Brazzaville), avaient compromis l'exécution du programme sur le plan de la durée, et allongé les temps d'exécution des opérations sur le terrain.

(EXPLOITATION DES DONNEES)

Les opérations de recensement sur le terrain ont été terminées vers le 15 Juillet 1974 (région de la Likouala) ; c'est finalement vers le 15 Novembre 1977 que les feuilles de ménages furent rassemblées au bureau central du recensement, à la Direction de la Statistique à Brazzaville. Ces feuilles de ménages étaient classées par commune selon les arrondissements, et par régions selon les districts.

Ces feuilles de ménages forment les documents de base à partir desquels sont exploitées les données du recensement.

Ces informations suivent le cheminement suivant :

- 4 . 1 -- Codification
- 4 . 2 -- Traitement informatique
- 4 . 3 -- Correction des erreurs -- Recodification
- 4 . 4 -- Sortie des tableaux informatiques
- 4 . 5 -- Analyse des tableaux
- 4 . 6 -- Les problèmes de la population comptée à part
- 4 . 7 -- Publication des résultats.

Un dépouillement manuel a été effectué après les opérations sur le terrain, d'août 1974 à Janvier 1975, par 9 agents de la Statistique. Le volume XIV -- Population des localités a été publié en Juin 1975, et donne un premier aperçu sur la population des villages, des régions et des districts.

4 . 1 -- C O D I F I C A T T O N

La codification consiste à traduire en données chiffrées directement exploitables par l'informatique, les données enregistrées par les recenseurs, sur les feuilles de ménages.

Les travaux de codification ont débuté le 17 Juin 1974. A ce moment, les opérations de recensement sur le terrain n'étaient pas terminées partout (dans le nord du pays, d'accès difficile, elles se sont terminées en Novembre 1974). Cependant, dans un souci d'efficacité, la codification des premiers résultats (ceux de Brazzaville) fut entreprise avant la réception des feuilles de ménages de toutes les régions.

La codification a eu lieu dans un bâtiment spécialement loué à cet effet, où l'on transportait au moment voulu, les feuilles de ménages de telle ou telle circonscription. Nous allons voir :

- le personnel employé
- les " outils "
- la marche du travail

4 . 1 . 1 LE PERSONNEL DE LA CODIFICATION

L'effectif global de la sous-section codification était de 39, dont :

- un agent technique, chef de la sous-section
- un commis statisticien, adjoint du chef de la sous-section
- 36 codificateurs
- un planton

Les 36 codificateurs ont été répartis en 5 groupes dont un, composé de 5 agents a été affecté à la recodification, c'est à dire la correction des erreurs après passage sur ordinateur. Les 4 équipes s'occupant de la codification étaient composées d'un chef d'équipe, d'un contrôleur, et de 5 ou 6 codificateurs.

(Voir schéma page suivante)

4. 1.2 - Les " outils "

Le travail de codification s'effectuait avec les documents suivants :

- la feuille de ménage : questionnaire sur lequel sont puisées toutes les informations à codifier.
- le bordereau ou fiche de codification est le document où l'on reporte sous forme chiffrée (grâce à un code préétabli) les renseignements tirés des feuilles de ménage.
- la liste des codes est le document qui permet la transcription des renseignements de la feuille de ménage sur le bordereau, sous forme chiffrée.
- le cahier de répartition, tenu par le chef de la sous-section, fait état du travail remis à chaque équipe. Le chef d'équipe possède également à son niveau, un cahier de répartition du travail par codificateur.
- le cahier de contrôleur permet le contrôle du rendement journalier de chaque codificateur, (chaque codificateur avait un minimum de 160 personnes à codifier chaque jour).
- le cahier du codificateur dans lequel le codificateur fait état de son travail du jour.
- le cahier de transmission O.C.I. est le cahier de sortie sur lequel sont inscrites les fiches (bordereaux) qui sont envoyées à l'Office Congolais d'Informatique.

4.1.3 LA MARCHÉ DU TRAVAIL

La codification a été faite selon les régions, district par district, et selon les communes, arrondissement par arrondissement.

Le calendrier de la codification a été le suivant :

	début	fin
Brazzaville	17 Juin 1974	mi-Octobre 1974
Pool	18 Octobre 1974	30 Décembre 1974
Kouilou	10 Janvier 1975	14 Février 1975
Cuvette	18 Février 1975	Fin avril 1975
Sangha	26 Avril 1975	15 Mai 1975
Bouenza	16 Mai 1975	26 Juin 1975
N'kayi	28 Juin 1975	8 Juillet 1975
Niari	9 Juillet 1975	11 Août 1975
Loubomo	13 Août 1975	21 Août 1975
Pointe-Noire	22 Août 1975	14 Octobre 1975
Plateaux	16 Octobre 1975	17 Novembre 1975
Lékoumou	19 Novembre 1975	10 Décembre 1975
Likouala	12 Décembre 1975	20 Décembre 1975

Les travaux de codification ont duré 18 mois.

Dès la réception des feuilles de ménages d'une région, le travail se fait par District (ou par arrondissement s'il s'agit d'une commune). Le chef de la sous-section répartit les feuilles de ménages du district en 4 parts égales, correspondant au nombre d'équipe, chaque part est remise au chef d'équipe par le chef de la sous-section, après avoir mentionné tout ce qu'il remet dans le cahier de répartition. Le chef d'équipe à son tour fera des parts à peu près égales qu'il remettra aux codificateurs de son équipe, après avoir mentionné dans son cahier, la part remise à chacun.

Chaque codificateur peut alors commencer à transcrire sur les bordereaux, les renseignements des feuilles de ménages à l'aide de la liste de code. A la fin de la journée de travail, le codificateur inscrit dans son cahier son rendement du jour, le bloc, ou le village sur lequel il a travaillé, et va remettre son travail (les feuilles de ménages, et les bordereaux correspondant) au contrôleur.

Le contrôleur assemble le travail de tous ses codificateurs. Le lendemain, il contrôle et détecte d'éventuelles erreurs. Il peut les corriger lui-même, ou les remet au codificateur. Quand le travail est jugé bon, le contrôleur mentionne dans son cahier le rendement journalier de chaque codificateur. A son tour, le contrôleur remet et les fiches de codification et les feuilles de ménages au chef d'équipe.

Le chef d'équipe reçoit le travail de son contrôleur. Il classe les bordereaux reconstitués si possible, le bloc ou le village, compte le nombre de personnes codifiées le nombre de fiches utilisées par codifieur pour tout un district. Les feuilles de ménage sont ensuite transmises à l'adjoint, qui les contrôle, les compte à l'aide du cahier de répartition, et les classe par district et région. Ces feuilles de ménage sont remises au magasin et stockées.

Les bordereaux sont ensuite envoyés à l'Office Congolais d'Informatique (OCI). Le contrôle de la sortie de ces bordereaux est fait par le chef de la sous-section qui inscrit dans le cahier de transmission la date, le nombre de fiches, le nombre de ménages, le nombre de blocs ...

4. 2 TRAITEMENT INFORMATIQUE

Les fiches de codification par ménage sont transmises à l'O.C.I. au service de réception de l'Office. Le contrôle des entrées est faite à partir du cahier de transmission de la Statistique.

Le personnel de l'O.C.I. qui a travaillé sur le recensement se compose :

- d'un chef de projet, superviseur, qui dirige l'étude. Ce chef de projet, un expatrié a travaillé sur le recensement, pour l'informatique, à son début. Après son départ, il n'a pas été remplacé.

- deux programmeurs, travaillant sur le programme, en vue du contrôle et de la sortie des tableaux. A la suite du changement de programme informatique (programme CENTS, programme S.M.I.), l'équipe s'est composée d'un analyste-programmeur et d'un programmeur.

- 6 agents chargés de la perforation et du contrôle (3 pour la perforation, 3 pour le contrôle).

- Les fiches codifiées sont remises aux agents qui perforent les renseignements sur carte ; 3 agents en permanence se chargent de la perforation des renseignements contenus sur ces fiches codifiées, et les 3 autres agents sont chargés de vérifier cette perforation. Commencée en octobre 1974, cette perforation s'est terminée en octobre 1977. Elle porte soit sur les ménages, soit sur les individus de ces ménages (selon les résultats demandés). Au total, plus de 1.800 000 cartes ont été perforées en 3 ans.

- Les renseignements de ces cartes sont enregistrés sur bandes (programme REGEN), par district, ou arrondissement. Ces bandes sont ensuite passées sur ordinateur en ordinateur IBM 370/125). Les erreurs sont enregistrées sur un listing. Ce listing d'erreurs est enfin renvoyé à la Statistique avec toutes les fiches codifiées (les bonnes et les mauvaises) en vue de la correction des erreurs et de la recodification des données.

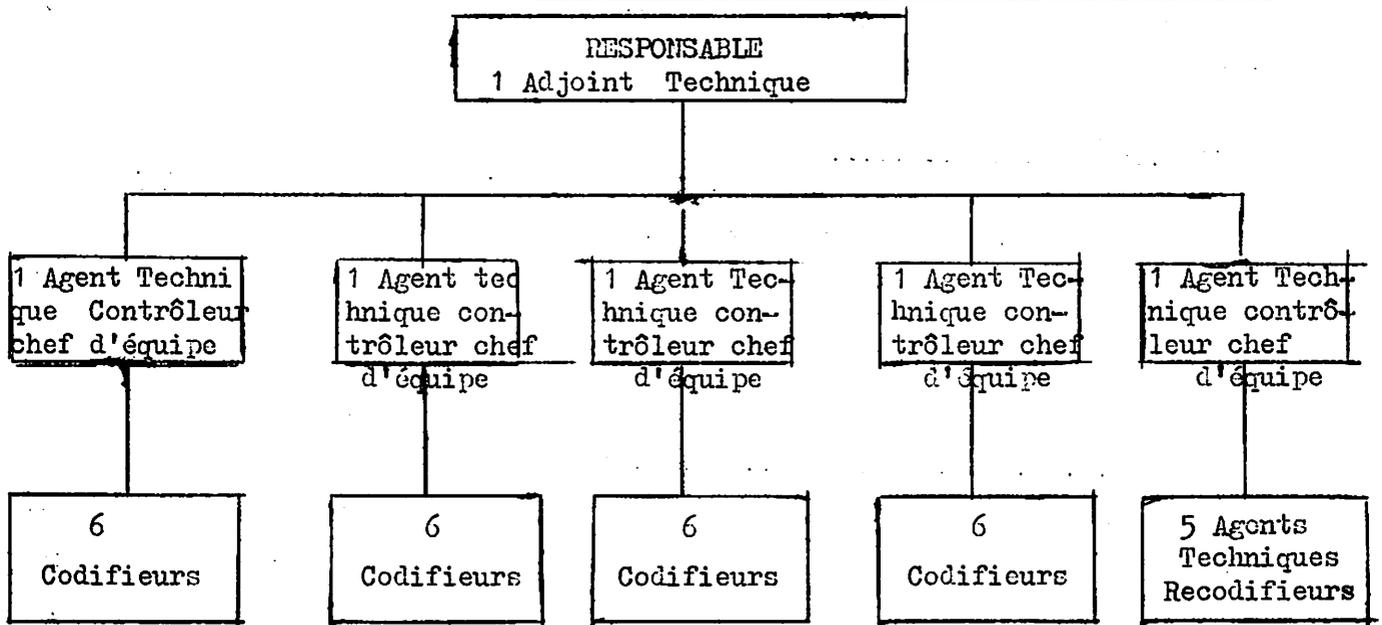
4.3 CORRECTION DES ERREURS - RECODIFICATION

L'équipe chargée de la recodification (5 agents), sous la direction du chef de la sous-section codification a commencé à fonctionner en septembre 1974.

Le travail de recodification consiste à corriger toutes les erreurs apparues sur listing d'erreurs provenant de l'O.C.I.

En s'appuyant sur le listing d'erreurs, les agents recodifieurs reprennent les fiches codifiées dans lesquelles existent les erreurs, et les feuilles de ménage correspondantes, pour voir d'où proviennent ces erreurs. De nouvelles fiches sont codifiées, à l'aide de la liste des codes. Ces nouvelles fiches sont alors renvoyées à l'O.C.I. (mais seulement les nouvelles fiches codifiées correspondant aux anciennes fiches où existaient des erreurs). A l'O.C.I., tout le processus décrit au 4.2 recommence. Un nouveau listing d'erreurs sera retourné à la Statistique, en vue d'une nouvelle recodification.

STRUCTURE DE L'ATELIER DE RECODIFICATION



La liquidation totale des erreurs, au niveau d'un district, ou d'une commune, se fait en moyenne en 3 ou 4 passages (3 ou 4 listings d'erreurs qui nécessitent 3 ou 4 corrections). Cependant les erreurs de perforation au niveau de l'O.C.I., retardent beaucoup la liquidation totale des erreurs.

Les erreurs sont dues :

- à la codification (niveau de la Statistique) lors du passage des renseignements, de la feuille de ménage à la fiche de codification, à cause de l'inattention, ou de l'ignorance de l'agent codifieur.

- à la perforation (niveau de l'O.C.I.), lors du passage de la fiche de codification à la carte perforée, à cause de l'inattention, de l'étourderie de l'agent perforateur.

Les principales erreurs apparaissant sur le listing sont :

-- la création en double : lorsqu'il y a deux fiches de codification pour le même ménage, ou, sur une même fiche, deux codifications pour la même personne.

-- les erreurs d'in vraisemblance : dues à l'incompatibilité de certains renseignements sur une même personne -- ex : fillette de 5 ans ayant eu 10 grossesses -- retraité -- rentier âgé de 7 ans -- enfant de 3 ans ayant le niveau CEP ... etc. Cependant, des erreurs non invraisemblables ne peuvent être corrigées. Par exemple, pour la différence d'âge entre un père et son fils (la limite minimum est 12 ans) : si cette différence est de 23 ans alors qu'en réalité, elle est de 25 ans, cette erreur ne peut apparaître sur le listing, et ne sera donc pas corrigée.

-- les annulations sans création : apparaissent à partir du second listing d'erreurs. Des ménages qui n'existent pas sont inscrits sur le premier listing d'erreurs (sans aucun autres renseignements, puisque ceux-ci n'existent pas). Il s'agit alors de supprimer ces ménages fantômes.

-- modification en double : apparaît après une première correction qui a été mal faite. C'est à dire qu'on a indiqué qu'il y a eu modification sur la codification d'une personne, alors qu'aucune modification n'a eu lieu.

4.4 SORTIE DES TABLEAUX INFORMATIQUES

Lorsqu'après recodification, le listing sorti par l'O.C.I. ne présente aucune erreur, on considère les renseignements comme satisfaisants et l'on peut passer à la dernière étape, la sortie des tableaux informatiques, en fusionnant les bandes, des différents districts, ou des différents arrondissements.

L'O.C.I. a d'abord utilisé le programme CENTS pour la sortie des tableaux de certaines régions. Cependant, ce programme n'a pas pu permettre la sortie correcte de tous les tableaux (en particulier le tableau 33). D'autre part l'agent chargé de ce programme a dû partir. Son remplaçant, ne connaissant pas le programme CENTS, a décidé d'adopter le programme S.M.I (qui avait aussi l'avantage d'une sortie correcte de tous les tableaux). Ce changement de personne, et de programme a entraîné un gros retard, au niveau informatique.

Au début, avec le programme CENTS, il avait été décidé de sortir les tableaux par régions ou communes, et à la fin, de grouper tous ces résultats pour avoir les résultats nationaux. C'est ainsi que les tableaux de Brazzaville sont sortis en Juin 75, ceux du Pool en 1976, ceux de la Cuvette, après une première sortie fautive (on avait une partie de la population du district de Mbomo) en décembre 1976, ceux du Kouilou, et certains résultats de Pointe-Noire en Juin 1977.

Par la suite, la sortie des tableaux étant trop lente, et les résultats nationaux (sortis en dernier) risquant d'être publiés trop tard, la Direction de la Statistique a demandé la sortie immédiate des tableaux pour l'ensemble du pays. Les tableaux des régions et communes restantes devant suivre, et découler des tableaux nationaux. Cette décision intervenait à l'époque du changement de programme informatique.

C'est ainsi que les tableaux pour l'ensemble du Congo ont été sortis avec le programme S.M.I., en décembre 1977 et Janvier 1978.

Les tableaux des régions et communes non encore sortis, devraient l'être au cours du premier semestre 1978.

4.5 ANALYSE DES RESULTATS

Nous disposons pour chaque commune et pour l'ensemble du pays de 62 tableaux, et pour chaque région de 45 tableaux.

Pour chaque tableau, il existe une fiche d'analyse élaboré préalablement, (de février 1974 à Juillet 1975). Cette fiche décrit le travail à faire sur ce tableau: les regroupements, les calculs, les graphiques, et donne une première orientation des commentaires (hypothèses).

Le plan d'analyse adopté comprend 5 parties :

1 - Structure démographique de la population

- 1.1 - Structure par âge et sexe
- 1.2 - Structure matrimoniale
- 1.3 - Structure ethnique
- 1.4 - Structure géographique

2 - Les mouvements naturels

- 2.1 - Nuptialité et mobilité conjugale
- 2.2 - Fécondité - Natalité
- 2.3 - Mortalité

3 - Les migrations

- 3.1 - Résidents présents
- 3.2 - Résidents absents
- 3.3 - Visiteurs

4 - Instruction et activité professionnelle

- 4.1 - Activité économique
- 4.2 - Scolarisation et niveau d'instruction

5 - Ménages et habitat

5.1 - Caractéristiques des ménages

5.2 - Etude de l'habitat

5.3 - Divers

Les tableaux correspondant aux différentes parties sont les suivants :

1. Tableaux : 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11.

2. Tableaux : 5, 6, 7, 8, 9, 12 à 19

2.1 - Tableaux 5 à 9

2.2 - Tableaux 12 à 17

2.3 - Tableaux 12, 13, 18, 19

3. Tableaux 20 à 32

4. Tableaux 6, 33 à 47

4.1 - Tableaux 6, 33 à 43

4.2 - Tableaux 44 à 47

5. Tableaux 48 à 62

5.1 - Tableaux 50 à 53

5.2 - Tableaux 54 à 61

5.3 - Tableaux 48, 49 et 62

Les problèmes qui se sont posés à l'analyse ont porté sur :

- la population à part (voir paragraphe suivant)

- les erreurs de l'O.C.I. : les tableaux de la Cuvette n'ont pas traité une partie de la population de Mbomo. Il a fallu les ressortir, et recommencer l'analyse, d'où la perte de temps.

- l'absence d'un dessinateur-cartographe, qui a obligé pendant longtemps les analystes à faire eux-mêmes cartes et graphiques.

Le travail d'analyse est discuté collectivement avant d'être transmis à la dactylographie. Le calendrier d'analyse a été le suivant :

Brazzaville	Janvier à Juin 1976
Pool	Septembre à Décembre 1976
Cuvette	Janvier à Juin 1977
Kouilou	Juillet-Août 1977 (structure mouvement naturel)

5.6 - LES PROBLEMES DE LA POPULATION COMPTEE A PART

La population comptée à part est constituée des individus logeant dans les établissements suivants :

- militaires logés en caserne, quartiers, camps...
- personnes hospitalisées pour plus de 6 mois dans les établissements hospitaliers
- détenus des prisons et des maisons d'éducation surveillée
- pensionnaires des hospices, asiles, maisons de bienfaisance
- élèves-étudiants des internats (publics ou privés)
- ouvriers logés dans des baraquements de chantiers temporaires de travaux publics, n'ayant pas d'autres domicile habituel.
- personnes de passage à l'hôtel

Ces individus ne constituant pas de ménage, sont comptés à part et recensés sur des feuilles spéciales (et non sur les feuilles de ménage).

Cette population à part représente moins de 0,4% de la population totale du pays. C'est pourquoi on a jugé qu'il n'était pas nécessaire de la codifier, de la traiter sur ordinateur, et qu'il était possible de la dépouiller manuellement. L'analyse de Brazzaville avait déjà débuté depuis plusieurs semaines lorsque l'équipe d'analyse s'est vu communiqué cette population à part. Il a fallu arrêter le travail, attendre le dépouillement manuel de certains tableaux, rajouter à chacun des tableaux informatiques concernés cette population à part (et bien sûr, recommencer l'analyse avec des nouveaux totaux.

Le résultat en est que :

- le travail d'analyse a dû être refait
- Il y a eu perte de temps
- sortir tous les tableaux de population à part, et les rajouter aux tableaux informatiques correspondants est un travail trop fastidieux. Seuls les tableaux concernant la structure ont été modifiés. Les autres parties (migrations, mouvements naturels, activité économique, ménage, habitat...) sont traités sans population à part. Cependant, il a toujours été mentionné la population à part lorsqu'elle était comprise.

- il y a manque d'homogénéité des tableaux puisque certains totaux comportent la population à part, et d'autres pas.

• le dépouillement manuel est une méthode qui favorise les erreurs. Des dépouillements ont été faits pour Brazzaville, le Pool et la Cuvette. Pour le dépouillement total Congo, on a repris les feuilles de population à part de ces 3 circonscriptions, et les dépouillements nouveaux ne correspondaient plus aux anciens.

- lors de l'analyse de la structure du Kouilou, on nous a déclaré que la population à part n'existait pas, pour cette région. L'analyse a donc été faite sans population à part. ~~Cependant~~, cette population à part du Kouilou est réapparue au niveau national après la fin de l'analyse.

- le dépouillement de la population à part du Congo est intervenue en décembre 1977. A cette époque certaines feuilles ont été égarées (celles de Pointe-Noire, de la Cuvette, de la Sangha et de ^{la} Likouala). La population à part de la Cuvette a été reconstituée, car l'analyse (avec cette population) avait déjà été faite.

Les raisons avancées pour traiter la population à part manuellement sont :

- la faiblesse de cette population : environ 5 000 personnes soit moins de 0,4% du total. Cependant, il aurait fallu sortir manuellement les renseignements sur 62 tableaux, pour les 4 communes et pour le total-Congo, et sur 45 tableaux pour les 9 régions. Ce travail est trop important et n'a pu être réalisé par la Statistique qui n'a sorti que quelques tableaux. D'autre part cela a entraîné des erreurs.

- le problème de coût : cette population à part nécessite un traitement spécial, des feuilles spéciales de codification (cependant 500 fiches de codification auraient suffi ; en comparaison des 300 000 fiches de codification des ménages le coût supplémentaire n'était pas très élevé). Au niveau du traitement informatique, le coût n'aurait pas été modifié puisqu'il avait été prévu pour l'ensemble de la population du recensement.

Les conséquences de tout ceci sont les suivantes :

- les résultats de la population à part étant absents pour certaines régions, il a été décidé de faire l'analyse du Congo sans cette population. Cependant le total de cette population a été mentionné (en sachant qu'il était incomplet). Au niveau des régions l'analyse a été faite avec ou sans population à part (pour la structure), mais ce fait est toujours indiqué.

- les problèmes de la population à part n'ont cessé de gêner l'analyse et d'entraîner des difficultés. Cette population, bien que peu nombreuse se concentre chez le sexe masculin (85%), chez les jeunes (66% de 15 à 24 ans) chez les élèves-étudiants (60% de cette population...).

- le travail de méthodologie, d'opération sur le terrain, de dépouillement, n'aura pas servi à grand chose, puisque la plupart des renseignements n'a pas été exploités pour cette population.

Il serait pour l'avenir préférable de faire une étude plus approfondie sur les feuilles de population à part, pour leur utilisation et leur traitement informatique, de manière à recevoir sur les tableaux informatiques toute la population (y compris celle comptée à part).

4.7 PUBLICATION DES RESULTATS

Après discussion collective de l'analyse, le travail passe à la dactylographie. Il est à remarquer, qu'à ce niveau, des retards sont enregistrés, le personnel n'étant ni assez nombreux, ni parfois suffisamment qualifié.

Les stencils sont tirés à la Direction de la Statistique. La pagination est effectuée sur place par les agents. On ajoute les couvertures (provenant de l'imprimerie nationale) et on amène le tout, à faire relier, soit à l'imprimerie nationale, soit au Centre catéchétique de Brazzaville.

Le premier ouvrage publié sur le recensement concerne la population des localités (volume XIV juin 1975). Cette publication fait suite à un dépouillement manuel et concerne les effectifs des villages et des villes du Congo, classés par régions et districts : sont mentionnés les effectifs totaux, les effectifs de chaque sexe et le nombre de ménage par localités.

Sur Brazzaville une publication rapide a été faite en juin 1976. Par la suite on a sorti 5 ouvrages (un pour chaque chapitre d'analyse) :

- 1 -- Structure démographique Juillet 1976
- 2 -- Mouvements naturels Août 1976
- 3 -- Migrations Octobre 1976
- 4 -- Instruction et activité professionnelle Juillet 1977
- 5 -- Ménage et habitat Mai 1977

Chaque volume de Brazzaville étant peu important, il fut décidé de grouper les parties et de sortir la région du Pool en 2 tomes.

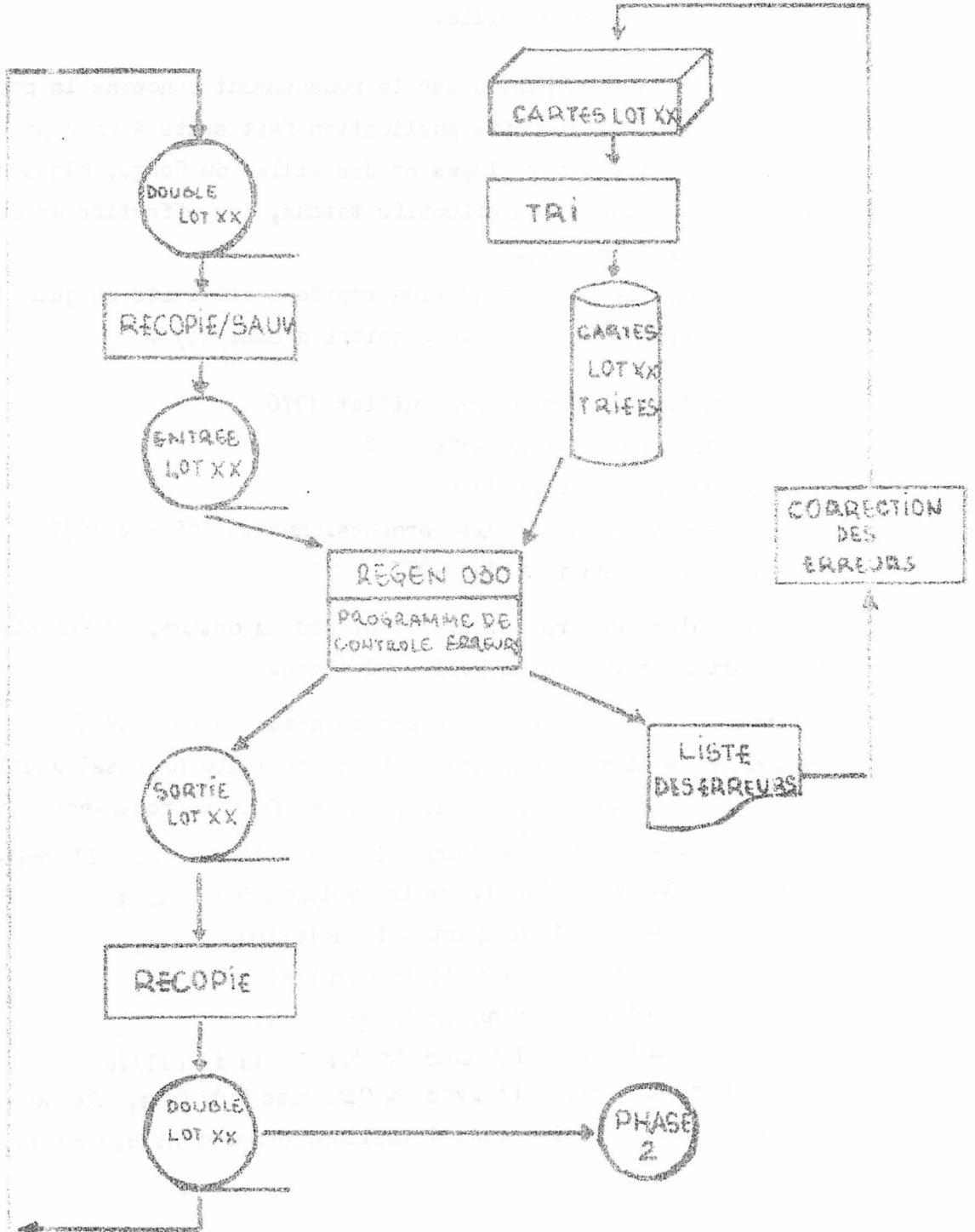
-- Tome 1 -- Structure et mouvements naturels Août 1977
-- Tome 2 -- Migrations, instruction, activité professionnelle, et ménages (non encore publié. Cependant, pour le Pool, le tirage a été fait au recto-verso des pages (pour Brazzaville, seulement au recto). Comme il a été précisé dans l'avant-propos, dorénavant sera publié au niveau National, quatre volumes à savoir :

- u -- Tome 1 Rapport méthodologique
- Tome 2 Etat de la population
- Tome 3 Données de mouvement
- Tome 4 Tableaux Statistiques détaillés

Au niveau des Régions administratives et Communes Urbaines, il ne sera publié qu'un seul volume : Tableaux Statistiques détaillés, comportant des commentaires très succincts.

PHASE 1
CREATION MISE
A JOUR SOUS-FICHIER
DISTRICTS OU
ARRONDISSEMENT

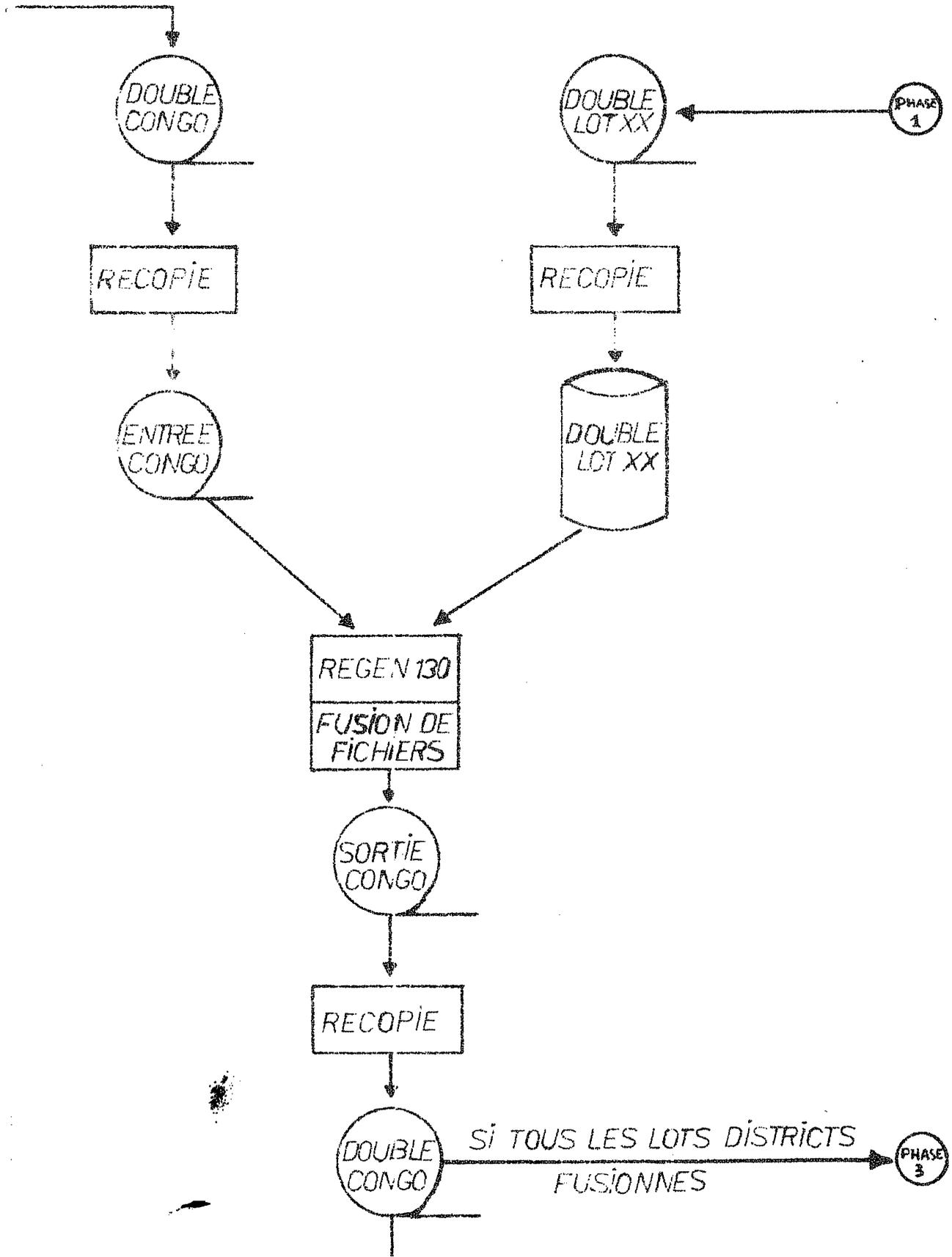
DIAGRAMME D'ENCHAINEMENT DES TRAVAUX DE RECENSEMENT FOLIO 1/4 SUR ORDINATEUR



PHASE 2
CONSTITUTION DU
FICHIER GENERAL
DE RECENSEMENT
CONGO

DIAGRAMME D'ENCHAINE-
MENT DES TRAVAUX DE
RECENSEMENT

FOLIO 2/4

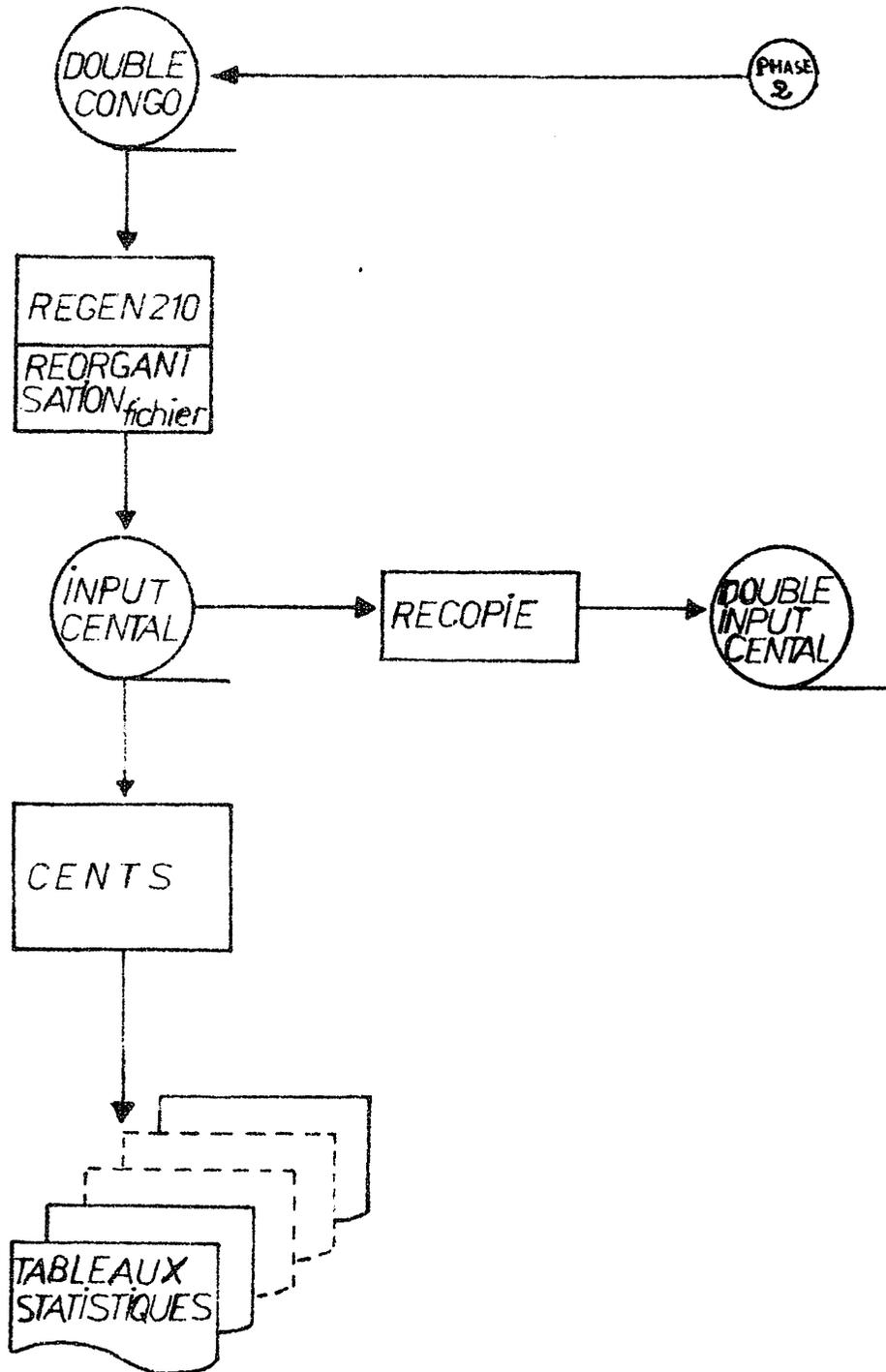


PHASE 3

EDITION DES
TABLEAUX STATISTI-
QUES DU RECENSE-
MENT

DIAGRAMME D'ENCHAÎNE-
MENT DES TRAVAUX DE
RECENSEMENT

FOLIO 3/4

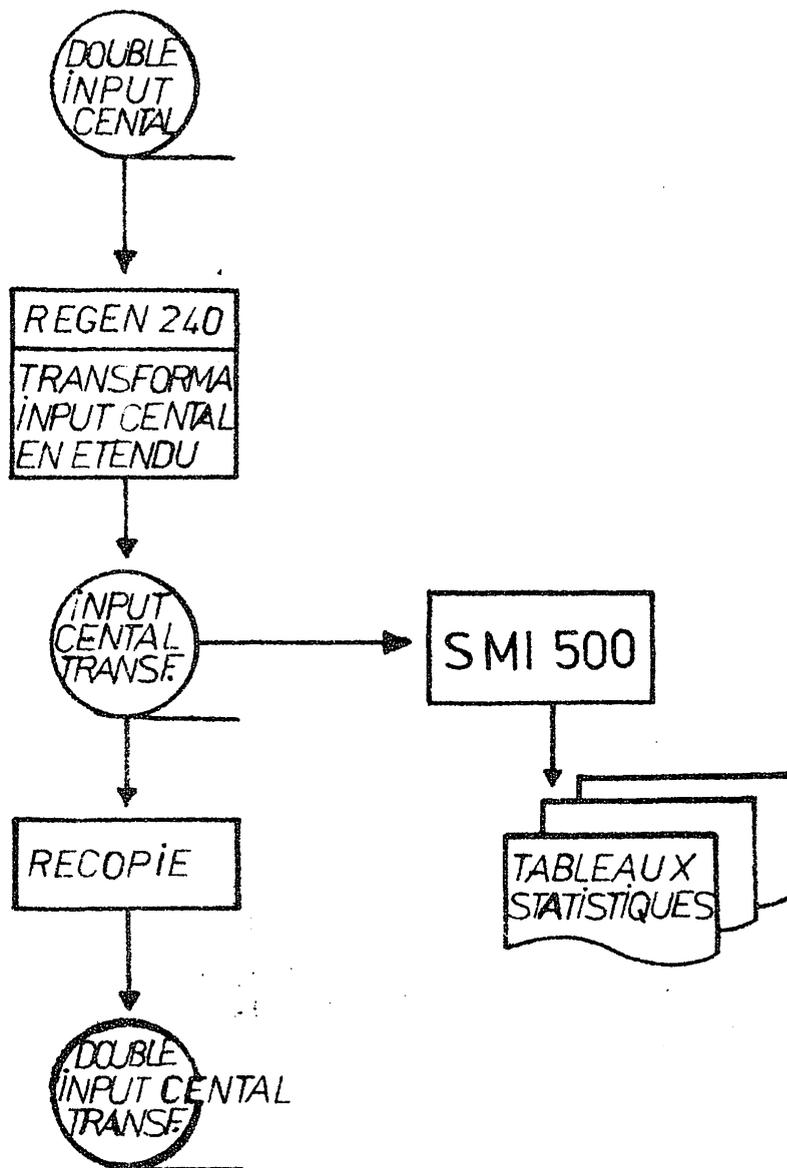


PHASE 3 bis

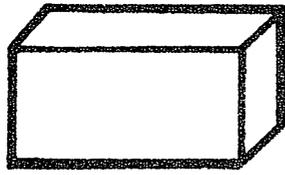
TRANSFORMATION DE
INPUT CENTAL POUR
EDITION DES TABLEAUX
PAR SMI 500

DIAGRAMME D'ENCHAÎ-
NEMENT DES TRAVAUX
DE RECEMENT

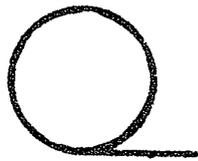
FOLIO 4/4



LEGENDE



Paquet de cartes



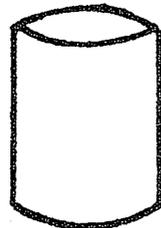
Fichier sur bande



Papier d'impression



Traitement ordinateur



Fichier sur disque

CENTS de cette phase 3 et SMi 500 de la phase 3 bis sont deux "Packages" qui font le même travail.

Pour des raisons propres à l'OFFICE CONGOLAIS D'INFORMATIQUE le CENTS n'a pas été utilisé et on a eu recours au SMi 500 .

Il est intéressant de savoir que le recensement s'opère sur l'ensemble de la population du Congo, répartie sur des niveaux géographiques définis par le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (C.N.S.E.E).

Ces niveaux géographiques sont les Districts dans les régions et les Arrondissements dans les Communes.

L'étude informatique de ce problème consiste à attribuer à chacun des niveaux et sous-niveaux considérés par la statistique, un code qui permettra de reconnaître telle ou telle donnée comme appartenant à tel ensemble géographique, lors des traitements sur ordinateur.

De ce fait on a réparti la population totale sur 59 sous-niveaux. Il s'agit maintenant de collecter toutes les informations nécessaires à l'étude statistique et démographique de chaque niveau (tâche qui incombe à la statistique) et de pouvoir en faire un tout facilement exploitable (tâche de l'informatique) : un tel ensemble d'informations, rangées, regroupées suivant les critères bien précis s'appelle fichier.

Pour l'informatique il est plus qu'important de constituer pour chaque niveau, un fichier d'information qui seront de lots de cartes.

Le traitement informatique va se dérouler en 3 grandes phases :

PHASE 1 : Création et mise à jour des fichiers des districts et arrondissements

Les fichiers d'informations des districts sont en somme des sous-fichiers qui, fusionnés tous en un seul donneront le fichier général de recensement.

D'abord saisies sur cartes, les informations statistiques de la population d'un district vont constituer un lot important de cartes à traiter séparément jusqu'à l'inclusion dans le fichier général.

Ce traitement consiste à soumettre ces données sur cartes à un programme conçu pour détecter les erreurs : REGEN 030 (programme de Recensement Général n° 030). Ce programme contrôle toutes les données du lot, une à une et édite un listing des erreurs sur un état mécanographique. Ces dernières sont corrigées manuellement et de nouveau soumises au même programme. Ce recyclage d'erreurs se fera jusqu'à leur épuration complète.

En sortie de cette phase, on obtient un fichier bon appelé SORTIE LOTXX. Les caractères XX représentent le numéro du district ou de l'arrondissement concerné.

Le fichier SORTIE LOTXX est recopié sur un centre de support bande. Ce double qui est une photocopie du fichier précédent est appelé DOUBLE LOTXX. L'un ou l'autre va participer à l'élaboration de la phase 2.

PHASE 2 : Constitution du fichier de recensement général Congo

L'ensemble des sous-fichiers des districts et arrondissements va nous permettre de constituer ce fichier Congo. Au fur et à mesure qu'un sous-fichier district est jugé correct (quand il n'a plus d'erreurs), il est fusionné au fichier Congo qui prend le nom de SORTIE CONGO. Cette fusion est réalisée par le programme REGEN 130 de façon chaînée de ce dossier.

Comme par ailleurs, SORTIE CONGO va avoir un double, DOUBLE CONGO qui constitue l'élément de départ de la phase 3 : éditions des tableaux statistiques.

PHASE 3 : Editions des tableaux

Le fichier Congo (DOUBLE CONGO) va subir une première opération d'organisation en vue de le rendre exploitable par la suite des traitements notamment par GENTS qui est le "PACKAGE" (ensemble de programme tout prêts, conçus pour une tâche précise, ici tirage des tableaux statistiques). Le fichier obtenu de cette opération est INPUT CENTRAL.

Il est certes important dans ce rapport de faire remarquer que les premiers tableaux qui avaient été fournis à la statistique étaient sortis par le dit package GENTS et par la suite ceux livrés à partir de Novembre.

Décembre 1977 ont été obtenus grâce à un autre package, le SMI 500, aussi très adapté à ce genre de tâches malgré les quelques difficultés d'utilisation qu'il présente.

Mais le SMI 500, n'opèrent qu'avec un fichier tiré et contenant des données étendues, exigeait la transformation de INPUT CENTRAL qui était en binaire, d'où la création du fichier INPUT CENTRAL TRANSFORME, dans la phase 3 bis.

Le Recensement de la Population de 1974 est un projet qui, débuté dès l'année 1971 par la préparation et la réalisation dans la région de la Lékoumou successivement, du Recensement exhaustif pilote et de l'observation permanente pilote des faits démographiques, se termine enfin en décembre 1978 par la publication des résultats définitifs.

Le présent chapitre qui en retrace tous les aspects financiers et matériels, prend en compte toutes les dépenses de personnel de matériels et autres, engagées dans le cadre de ce programme de 1971 à 1978, c'est à dire de la phase préparatoire du Recensement à la phase finale, couronnée par la publication des résultats définitifs auxquels on a abouti (décembre 1978).

Ainsi sur un coût total évalué en décembre 1978 à 252 894 000 F CFA soit 1 085 382 dollars U.S * ; la contribution du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population s'élève à 104 197 000 F CFA ou 447 197 dollars U.S, soit 41,2 % du coût total de l'opération. L'effort du gouvernement de la République Populaire du Congo est estimé à 148 697 000 F CFA.

I) DE LA CONTRIBUTION DES NATIONS-UNIES (FNUAP, PNUD, CFA)

En janvier 1971, le Secrétariat Général de l'UDEAC, d'abord mandaté par le Conseil des Chefs d'Etat a introduit auprès des Nations-Unies, une requête préliminaire pour le financement du programme d'observation permanente des faits démographiques en UDEAC et au Tchad ; il fut suggéré par la suite à chaque Etat d'introduire une requête séparée et ne portant uniquement que sur la première phase du programme ci-dessus cité : le Recensement général de la population, dénommé dans ce programme "Inventaire initial exhaustif". C'est ainsi qu'avec l'aide des Experts de la Commission Economique pour l'Afrique (C.E.A), une requête de financement fut élaborée et soumise par le gouvernement congolais le 16 Juin 1972 au Directeur Exécutif du FNUAP. Cette requête fut aussitôt approuvée, et les crédits alloués en Février 1973 ; c'est en Mars de la même année que leurs dégagements ont commencé, avec l'arrivée en poste de l'Expert des Nations-Unies affecté au Projet

Chaque année, pour tenir compte de l'état d'avancement des travaux, de la montée vertigineuse des prix et de la sous estimation du coût de certains postes de dépenses, le budget a été continuellement révisé avec l'accord du FNUAP, dans le but de mener les travaux jusqu'à leurs fins : par exemple il n'avait été prévu initialement que 4029000 F CFA soit 17 292 dollars US pour couvrir les frais du traitement informatique des données ; en réalité ce poste de dépenses a coûté 31 837 000 F CFA soit 136 639 dollars U.S et c'est grâce à la souplesse de la politique du FNUAP qu'il nous a été possible de financer ce poste (cf tableau budgétaire.)

* 1 dollar U.S = 233 F CFA, 1978

1.1 ASSISTANCE FINANCIERE ET MATERIELLE

C'est de ce côté que le concours des Nations-Unies a été bénéfique et peut-être salubre. En effet d'un crédit d'assistance évalué à 50 310 000 F CFA en 1971, révisé, actualisé et porté à 86 698 000 F CFA en 1972 c'est finalement au chiffre record de 104 197 000 F CFA que s'élève la contribution du FNUAP. Il convient de préciser que, à cause de la mauvaise présentation du budget, le FNUAP avait alloué les crédits en 1973 sur la base du devis estimatif de 1971 qui prévoyait un concours FNUAP de 65 310 000 F CFA dont 15 000 000 F CFA pour le financement du poste d'Expert.

L'assistance du FNUAP a consisté principalement en l'achat du matériel roulant, et son fonctionnement et son entretien et l'acquisition du matériel d'enquête et de l'équipement de bureau. Au total, ces postes de dépenses évalués à 44 308 000 F CFA, représentant 42,5 % du concours total du FNUAP. Nous donnons ci-joint l'inventaire physique du concours FNUAP, non compris les fournitures de bureau et autres matières consommables.

MATERIEL	LIVRE	OBSERVATIONS
<u>Véhicules tout terrain(marque Toyota)</u>		
	6 station wagon F.J	12 accidents!
		hors d'usage
	5 Pick up F.J 45	11 hors d'usage!
		go
<u>Voitures légères</u>		
	1 Renault 6	en panne
	1 Renault 4	hors d'usage!
<u>Autres matériels roulants</u>		
	41 Mobylettes	hors d'usage!
	36 Vélos ordinaires	hors d'usage!
<u>Equipements de bureau</u>		
	5 Machines à écrire	
	17 Machines à calculer	
	1 Machine Duplicateur	en panne
	5 Armoires métalliques	

Le poste des "Services" qui comprend essentiellement le traitement informatique des données et la fourniture de 10 000 bordereaux de codification et des affiches publicitaires vient en bonne place dans l'effort des Nations-Unies.

Du côté du personnel, la plus grosse part revient au financement de poste d'Expert; ce-

pendant il convient de souligner que la contrepartie des Nations-Unies a consisté aussi à payer en partie des primes pour le personnel du dénombrement et les codificateurs.

COUT DU RECENSEMENT

1978

1000 F CFA

	CONTRIBU- TION GOU- VERNEMEN- TAIRE	CONTRIBU- TION FNUAP	T O T A L
I - FRAIS DE PERSONNEL	<u>102 389</u>	<u>30 343</u>	<u>132 732</u>
1.1 SALAIRES VERSES	<u>85 972</u>	<u>23 358</u>	<u>109 330</u>
Directeur National.....	-	-	3 054
Directeur National Adjoint.....	5 010	-	5 010
Co-Directeur - Expert des Nations Unies	-	17 533	17 533
Cadres Supérieurs.....	6 036	-	6 036
Adjoints Techniques.....	13 760	-	13 760
Agents Techniques.....	34 698	-	34 698
Codificateurs.....	-	5 825	18 300
Dactylographes.....	5 725	-	5 725
Chauffeurs.....	4 464	-	4 464
Secrétaire.....	750	-	750
1.2 FRAIS DE MISSION ET PRIMES DE RECENSEMENT	<u>16 417</u>	<u>6 985</u>	<u>23 402</u>
Superviseurs et Chefs de Mission	1 128	480	1 608
Contrôleurs principaux.....	1 033	1 980	3 013
Contrôleurs.....	3 855	605	4 460
Recenseurs.....	9 090	3 620	12 710
Chauffeurs.....	1 004	300	1 304
Interprètes, guides et pinassiers.....	307	-	307
II - EQUIPEMENT EN MATERIEL ROULANT	<u>19 553</u>	<u>29 630</u>	<u>49 183</u>
Achat véhicule	-	18 658	-
Achat vélos et mobylettes	940	-	20 475
Location achat "hors-bord"	877	-	-
Véhicules du Gouvernement affecté au Proj	10 850	-	10 850
Entretien et équipement des véhicules	4 252	10 972	17 858
Carburant et lubrifiant	2 634	-	-
III - EQUIPEMENT EN MATERIEL D'ENQUETE ET DE BUR.	<u>11 714</u>	<u>14 678</u>	<u>26 392</u>
Immobilier.....	4 576	-	4 576
Mobilier.....	3 772	-	-
Matériel d'enquête.....	2 555	-	-
Fournitures de Bureau.....	811	14 678	21 816
IV - S E R V I C E S	<u>13 884</u>	<u>29 884</u>	<u>43 430</u>
Frais d'Imprimerie (SUNDRY)	6 987	4 209	11 196
Traitement des données.....	6 500	25 337	31 837
Cartes géographiques, Plans cadastraux	397	-	397
V - D I V E R S	<u>1 157</u>	<u>-</u>	<u>1 157</u>
Frais des P.T.T.....	79	-	79
Frais de transport.....	360	-	360
Pharmacie.....	329	-	329
Frais d'Hébergement.....	389	-	389
T O T A L G E N E R A L	<u>148 697</u>	<u>104 197</u>	<u>252 894</u>

DEVIS PRÉSENTÉ PAR LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
EN JANVIER 1971, REVISE ET ACTUALISE EN JUIN 1972

1000 F CFA

Objet de la Défense	Montant total	Participation congolaise	Aide du fond pour les acti- vités en matiè- re de populat.
A) PERSONNEL			
Expert	15.120	--	15.120
Direction	1.800	1.800	--
Bureau	750	750	--
Encadrement	4.350	4.350	--
Exécution	25.075	16.575	8.500
T O T A L	47.095	23.475	23.620
B) MATERIEL			
Immobilier	10.000	10.000	--
Mobilier	1.904	1.155	749
Equipement	2.019	1.087	932
Matériel de bureau	4.483	1.350	3.133
Véhicules	35.124	6.160	28.964
T O T A L	53.530	19.752	33.778
C) FONCTIONNEMENT			
Frais de mission et voyages	2.000	2.000	--
Entretien véhicules	17.204	504	16.700
T O T A L	19.204	2.504	16.700
D) SERVICES			
Imprimerie	9.600	--	9.600
Dépouillement	18.000	15.000	3.000
T O T A L	27.600	15.000	12.600
T O T A L			
en 100 F CFA	147.429	60.731	86.698
GENERAL			
en U.S \$ (1)	589.716	242.924	346.792

(1) Taux : 250 F CFA = 1 dollar US, 1972

DEVIS PRESENTE PAR LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
EN JANVIER 1971

1000 F CFA

Objet de la Défense	Montant Total	Participation Congolaise	Aide du Fond pour les activités en matière de populat.	
A) PERSONNEL				
Direction	P.M.	P.M.	P.M.	
Bureaux	3.744	3.744	-	
Encadrement	10.920	10.920	-	
Exécution	26.990	26.990	-	
Primes	8.500	-	8.500	
Charges sociales	7.000	7.000	-	
T O T A L	57.154	48.654	8.500	
B) MATERIEL				
Immobilier et constructions légères	10.000	10.000	-	
Mobilier	1.155	455	700	
Equipement	1.087	127	1.960	
Matériel de bureau	3.100	1.350	1.750	
Véhicules	18.860	2.160	16.700	
T O T A L	34.202	14.092	20.110	
C) FONCTIONNEMENT				
Frais mission et voyages	1.500	1.500	-	
Entretien véhicules	17.204	504	16.700	
T O T A L	18.704	2.004	16.700	
D) SERVICES				
Imprimerie	3.000	1.000	2.000	
Dépouillement	4.029	1.029	3.000	
T O T A L	7.029	2.029	5.000	
TOTAL GENERAL	en 1000F.CFA	117.089	66.779	50.310
	en US \$ (1)	468.356	267.116	201.240

(1) Taux : 250 F CFA = 1 dollar US, 1971

Lors du démarrage des opérations de dénombrement, avec la contrepartie des Nations-Unies il avait été financé la repartition de cinq Land Rovers du gouvernement affecté, au projet et l'achat hors taxe de 95 500 litres d'essence pour constituer les stocks en dépôt dans les chefs lieu de région

1.2 Assistance technique

Le projet a bénéficié du concours du FNUAP dans le financement du poste d'Expert, de mars 1973 à Août 1974. Durant cette période en plus de ses tâches purement administratives et de gestion, l'expert a contribué efficacement, sur plan technique à :

- l'organisation générale du bureau central du Recensement,
- la mise au point du programme de formation des contrôleurs principaux, contrôleurs et Recenseurs ;
- l'élaboration du programme général de la publicité et des moyens de cette publicité ;
- la participation à l'élaboration des documents techniques du Recensement (manuels du Recenseur et du Contrôleur), etc.....

Le projet a bénéficié aussi du concours technique de Mr. Benjamin GIL, à l'époque Directeur du Bureau Technique Régional, Bangui (UDEAC-ONU) qui a animé plusieurs tables rondes portant ^{sur} des thèmes précis du Recensement à l'intention des membres du Bureau Central ; il a aussi contribué à la définition des procédures de contrôle du travail sur le terrain et des liaisons à établir entre les différentes hiérarchies.

Dans le cadre du Programme Africain de Recensement, trois missions d'Experts de la C.E.A ont séjourné à Brazzaville pendant la période des opérations préparatoires :

- Une mission d'un Expert en matière de sondage
- Une mission d'un Expert généraliste en Démographie
- Une mission d'un Expert en matière de traitement informatique des données

Ces missions de courte durée, 8 à 10 jours environ, n'ont pas porté les fruits escomptés et partout se sont révélés très mal adoptés aux données du problème à résoudre : la coordination de ces missions n'était pas toujours bien assurée au niveau du siège de la C.E.A à Addis Abéba, et le programme de travail de ces Experts particulièrement trop chargé au niveau du Continent, ne leur permettait pas de s'exprimer correctement.

Par la suite le concours de la C.E.A fut vraiment sollicité lorsqu'il s'est agi d'une mission d'un Expert Informaticien pour la mise en place du package GENES en vue du traitement des données, et d'une autre mission d'un Expert en analyse des données.

Ainsi, pour le traitement des données, le package CENTS a été purement et simplement abandonné au profit d'un programme SINORG, générateur de tableaux statistiques et applicable par les techniciens nationaux. Quant à l'analyse des données, c'est finalement avec une équipe très réduite dirigée par un Démographe Congolais que celle-ci fut menée tant bien que mal.

1.3 - FORMATION

Dans le cadre du projet, il avait été prévu la formation des cadres et des crédits avaient été alloués à cet effet (14520 dollars U.S soit environ 3 383 160 F CFA) Malheureusement aucun cadre national ayant participé aux opérations de Recensement n'a pu bénéficier de cette bourse. Cependant avec des bourses du FNUAP, il a été possible d'assurer la formation d'un cadre à l'Institut de formation et de Recherche Démographique, IFORD de Yaoundé et celle des deux autres au Centre de Démographie de Roumanie, le CEDOR.

Durant la période préparatoire, des membres du Bureau Central ont participé à plusieurs séminaires organisés par la C.E.A dans le cadre du Programme Africain du Recensement et par la Fondation Allemande (cf Tableau n° page)

2) DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

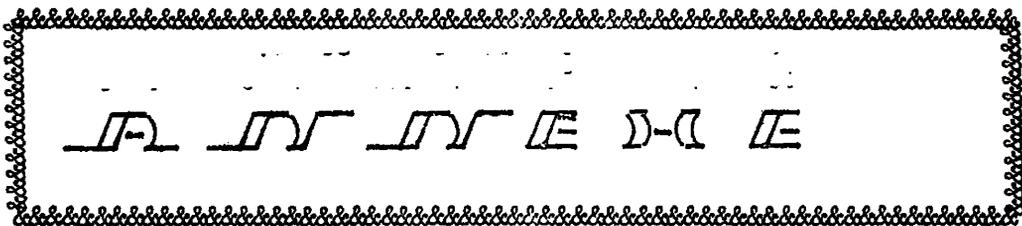
Le recensement de la population est une opération nationale projetée et exécutée sous les auspices du gouvernement congolais, avec la contribution financière et matérielle du F.N.U.A.P. Bien longtemps avant l'approbation de la requête de financement soumise à cette instance internationale, grâce aux possibilités matérielles et financières du gouvernement, les travaux préparatoires notamment, le recensement pilote, les textes législatifs légaux, les missions exploratoires à travers le territoire national et la formation sur place des membres du Bureau Central, ont été entrepris dès novembre 1971.

Sur le plan humain, tous les cadres du recensement sont des fonctionnaires du gouvernement, mis à la disposition du projet. L'assistance bilatérale française s'est traduite par période par l'envoi de coopérants mis à la disposition du gouvernement congolais et affectés au projet.

L'équipe des cadres est constituée essentiellement par des Statisticiens jusqu'à l'analyse des données.

Sur le plan matériel, le gouvernement n'a certes pas acheté des véhicules neufs mais à chaque fois que le besoin était exprimé, le Parc National du Matériel Automobile de l'Etat affectait au Projet des véhicules en vue d'accomplir les missions fixées ; cependant de façon permanente, la Direction de la statistique et de la Comptabilité Economique disposait d'une seule voiture légère de type R4 pour les courses du service. Le gouvernement a affecté un local pour abriter les services du projet.

Au total la contribution gouvernementale a été estimée à 148 697 000 F CFA dont 68,8 % pour les salaires, frais de mission et primes de Recensement. En fait l'enveloppe financière accordée au Projet a servi aussi à financer d'autres travaux et enquêtes de la Direction de la Statistique ce qui a eu pour conséquence de réduire les moyens mis à la disposition du projet. Ainsi par exemple il n'a été pas possible d'apurer la dette envers l'Office Congolais d'Informatique sur les Crédits du Gouvernement, puisque c'est sur les crédits alloués au Recensement que la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Economique a financé l'Enquête Industrielle, l'enquête Budget et consommation des ménages etc.... Ce qu'il y a lieu de préciser c'est que dans la confection du budget, il a été tenu compte de tous les aspects de la participation gouvernementale : l'utilisation de tous les biens meubles et immeubles aux fins du Recensement a été au tant que possible exprimés en valeurs (F CFA) pour inclure dans le budget définitif.



PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

3^{EME} SESSION DE LA COMMISSION SUPERIEURE
DE LA STATISTIQUE

AFFAIRE N° / - PROGRAMME DES RECENSEMENTS
DEMOGRAPHIQUES

* *
*

PROGRAMME DES RECENSEMENTS DEMOGRAPHIQUES

INTRODUCTION

Cette note présente à la Commission l'état actuel des statistiques démographiques et les moyens d'y remédier dans l'avenir. Ces statistiques sont de deux types :

- permanentes : statistiques d'Etat Civil
- périodiques : recensements de la population.

1 - Importance des statistiques démographiques

- Recensement : Le dernier recensement effectué sur l'ensemble du territoire du Congo date des années 1958-1962. Depuis cette époque, on ne dispose plus de renseignements précis sur l'état de la population du pays.
- Statistiques d'Etat Civil : Ces statistiques sont bien adaptées pour suivre le mouvement naturel de la population (natalité, nuptialité, mortalité). De nombreuses raisons font que, en fait, ces statistiques sont entachées de graves erreurs et sous-estiment beaucoup la réalité (réticences des populations à faire des déclarations à l'état civil, surtout dans les villages, négligence parfois des agents chargés de recueillir les chiffres, etc...). En tout état de cause, les statistiques d'état civil ne rendent pas compte directement des mouvements migratoires de la population (en particulier le mouvement campagne - ville).
- Monographies villageoises : Une étude est actuellement en cours sur les documents annuels donnant le chiffre de la population par village. Certains de ces chiffres sont mauvais car l'agent recenseur reproduit simplement les chiffres de l'année précédente ; l'état civil (naissance, décès) figure rarement dans ces monographies. Ces documents ne donnent actuellement que le solde par village, district et région, des naissances, décès et migrations, sans que l'on puisse séparer chacun des facteurs explicatifs.

2 - Programme prévu par la 2ème Commission Supérieure de la Statistique

La Commission avait admis le principe d'un recensement de la population du Congo, prévu d'abord pour le courant de l'année 1967, puis reporté à l'année 1969. Un questionnaire avait été retenu (Nom, sexe, âge, résidence, nationalité, profession, groupe ethnique). Une étude préliminaire du coût avait été faite, de même qu'un inventaire des problèmes posés : organisation matérielle, comité d'organisation du recensement, assistance technique.

Cette opération n'a pu être réalisée, faute de pouvoir débloquer les crédits nécessaires mais elle doit inspirer notre action ultérieure.

3 - Programme des recensements futurs

Un programme coordonné d'observation permanente des faits démographiques a été préconisé puis adopté par les pays de l'U.D.E.A.C. Ce programme, incluant un recensement, a été mis au point par des Experts réunis à Bangui et Libreville en 1970.

Nous pourrions ainsi bénéficier de l'assistance et de l'aide financière des organisations internationales si notre programme démographique s'inscrit dans le cadre U.D.E.A.C.

3.1 - Principe et calendrier du Projet

Le principe est d'observer les faits démographiques durant une longue période (10 ans) pour une population échantillon choisie par sondage. Cela se fera par passages successifs d'enquêteurs dans les secteurs retenus. Ce sondage sera établi sur la base d'un Inventaire exhaustif initial (recensement) précédé d'une observation permanente pilote (O.P.P.) destinée à expérimenter l'observation permanente (O.P.P.)

Le calendrier retenu est le suivant :

- Octobre 71 Janvier 72 : Préparation de l'Observation Permanente Pilote (O.P.P.) Mise en place des observatoires
- Janvier 72 - mois suivants : Premier passage de l'O.P.P. (environ 15.000 personnes observées)
- Juillet 72 - mois suivants : Deuxième passage de l'O.P.P.
- Octobre - Décembre 1972 : Recrutement du personnel de recensement, formation, etc...
- Janvier - Août 1973 : Exécution sur le terrain de l'Inventaire Exhaustif initial (toute la population du Congo)
- 31 Octobre 1973 : Base de sondage établie, tirage de l'échantillon
- Novembre - Décembre 1973 : Installation des observatoires
- Janvier 74 - mois suivants : Premier passage de l'Observation Permanente (30 à 50.000 personnes).

Ce n'est pas le lieu ici d'entrer dans les détails techniques de chaque étape (voir pour cela les rapports des délégués du Congo aux Conférences de Bangui et Libreville 1970) mais il faut souligner la proximité des premiers travaux.

3.2 - Inventaire exhaustif initial

Le recensement général de la population se fera suivant un questionnaire très léger comportant les informations suivantes :

- Constantes de lieu de recensement, type de population, identification du ménage)
 - Nom
 - Sexe
 - Age
 - Situation de résidence
 - Nationalité ou ethnique
 - Situation par rapport au chef de ménage
- complétées pour les zones urbaines de questions sur le métier, l'activité et le chômage.

3.3 - Coût du projet

L'évaluation a été faite pour les trois premières années par le Secrétariat Général de l'U.D.E.AC. On reparti les charges suivant l'étape et suivant l'organisme payeur

B.O. : Budget ordinaire
 B.E. : Budget extraordinaire
 A.E. : Aide extérieure
 T. : Total

O.P.P. : Observation Permanente Pilote
 Bureau Régional : il s'agit du Service inter-état fournissant l'aide technique.

NATURE DE LA CHARGE	BUDGET	1971	1972	1973	TOTAL
O.P.P	B.O.	-	-	-	-
	B.E.	3.778	5.951	-	9.729
	A.E.	-	1.375	-	1.375
	T.	3.778	7.326	-	11.104
INVENTAIRE EXHAUSTIF INITIAL	B.O.	-	5.449	8.277	13.726
	B.E.	-	17.531	38.522	53.053
	A.E.	-	20.329	29.981	50.310
	T.	-	40.309	76.780	117.089
BUREAU REGIONAL	B.O.	-	175	350	525
	B.E.	-	2.763	1.319	4.612
	A.E.	-	2.278	8.004	10.282
	T.	-	5.216	10.203	15.419
	B.O.	-	5.624	8.627	14.251
	B.E.	3.778	23.245	40.371	67.394
	A.E.	-	23.982	37.985	61.967
	T.	3.778	52.851	86.983	143.612

Ce tableau fait apparaître l'avantage escompté du financement international :

- (- aide technique d'Experts
- financement de 43 % de l'opération

Remarque : L'observation permanente pilote peut se faire en choisissant un secteur bien déterminé. On peut fort bien utiliser les opportunités (hommes, matériel) qui se présentent, à condition de savoir en évaluer le coût. Une circonstance favorable est apparue avec le retour au Congo du Pasteur GOUDTHAS d'un stage de formation (démographique) en Italie ; aidé par la D.S.C.E. pour obtenir son stage, il revient avec un important matériel pour poursuivre l'étude des pygmées parmi lesquels il a déjà vécu. Sans vouloir exploiter indûment son matériel, on peut combiner l'étude démographique des pygmées avec l'observation permanente des populations de la Sangha.

Deux avantages :

- utilisation rationnelle d'un matériel coûteux
- présence sur place d'un démographe qualifié.

3.4 - Personnel Les besoins en personnel ne sont précis que pour la première phase (O.P.P) qui nécessitera deux équipes, chacune d'elle ayant à sa tête un contrôleur et 4 agents recenseurs.

3.5 - Organisation générale du recensement Il faut prévoir les opérations conduisant au recensement à partir de Janvier 1973. Les tâches suivantes sont à réaliser :

- Diviser le pays en zones de recensement année 1972
- Préparer matériellement le recensement année 1972
- Réaliser le recensement (Janvier - Août 1973)
- Dépouiller les résultats et établir l'échantillon de l'observation Permanente (Fin 1973)

Un Comité de recensement sera créé, chargé de l'exécution de ces tâches sur le financier et matériel, composé comme suit :

- Le Coordonnateur Général des Services de Planification
- Le Directeur de l'Administration Régionale
- Le Directeur de l'Enseignement
- Le Directeur de la Santé
- Le Directeur de la Statistique

dans lequel le rôle moteur sera dévolu à la Statistique

4 - Recensement de Brazzaville La Mairie de Brazzaville envisage de faire un recensement de la ville au cours de l'année 1971. Si ce recensement a lieu, il pourra servir de base au recensement de la ville de Brazzaville en 1973 au cours de l'inventaire exhaustif initial.

O
O
A N N E X E II

UNION DOUANIÈRE ET ÉCONOMIQUE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

CONSEIL DES CHEFS D'ÉTAT

LE CONSEIL DES CHEFS D'ÉTAT DE L'UNION DOUANIÈRE
ET ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE,

Vu le Traité instituant une Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale, signé le 8 Décembre 1964 à Brazzaville et notamment les articles 17 et 47 de ce Traité ;

.../...

Vu la décision n° 1/CD-69-758 du 26 Juillet 1969 portant création d'une commission d'étude chargée d'examiner les problèmes soulevés par l'organisation d'un recensement démographique de l'Union ;

En sa séance du 18 Décembre 1970,

D E C I D E :

ARTICLE 1er : Le programme d'observation permanente des faits démographiques en UDEAC, dans le cadre des recensements mondiaux recommandés par les Nations-Unies, présenté par le Secrétariat Général de l'UDEAC est approuvé.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de l'UDEAC adressera dès la fin du mois de décembre 1970 une Requête Préliminaire au Fonds des Nations-Unies pour les Activités en Matière de Population demandant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session dudit Fonds du Programme d'Observation Permanente des Faits Démographiques en UDEAC et ce, en attendant la confirmation officielle par les Etats.

ARTICLE 3 : Donne mandat au Secrétariat Général de l'UDEAC pour la réaction du projet définitif qui sera soumis aux Etats membres.

ARTICLE 4 : Le Secrétariat Général de l'UDEAC sera l'hôte du Bureau Régional du Programme.

ARTICLE 5 : La présente décision sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de l'Union et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE, le 18 Décembre 1970

LE PRESIDENT,

EL HADJ AHMADOU AHIDJO

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
RESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

D E C R E T N° 72/125 du 20/4/72

ordonnant un recensement de la population et la mise en place de l'observation permanente des faits démographiques.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

VU la Constitution ;
VU le Décret 69/386 du 20 Novembre 1969 déterminant les attributions de la Coordination Générale des Services de Planification ;

VU la Décision n° 7/70 UDEAC-145 du Conseil des Chefs d'Etat de l'UDEAC du 18 Décembre 1970 décidant le programme d'observation permanente des faits démographiques en UDEAC dans le cadre des recensements mondiaux recommandés par les Nations-Unies ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Il est ordonné sur toute l'étendue du Territoire de la République Populaire du Congo, un recensement de la population en 1973 et la mise en place de l'observation permanente des faits démographiques à partir de 1974.

ARTICLE 2 : Il est créé un comité national de recensement de la population et de l'observation permanente des faits démographiques. Sa composition sera fixée par un arrêté du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil d'Etat. Le Comité National détermine les objectifs du recensement de l'observation permanente et les moyens à mettre en oeuvre.

ARTICLE 3 : Sur le Plan National, le recensement et l'observation des faits sont placés sous le contrôle de la Commission du Plan.

ARTICLE 4 : Le recensement de la population et l'observation permanente des faits démographiques sont dirigés par un Directeur National qui est le Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Economique à la Coordination Générale des Services de Planification. Il est responsable des opérations de recensement et de l'observation permanente des faits démographiques devant le Président du Comité National

ARTICLE 5 : Le Directeur National est secondé par un Directeur National Adjoint qui est le responsable de la section "DEMOGRAPHIE" de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Economique.

ARTICLE 6 : Les membres du Comité National de recensement de la population et de l'observation permanente des faits démographiques sont tenus au secret professionnel.

ARTICLE 7 : A titre expérimental, il est ordonné le recensement de la population de la région de la Lékoumou et la mise en place d'une observation permanente pilote des faits démographiques au courant de l'année 1972.

ARTICLE 8 : Les Commissaires du Gouvernement, les Chefs de District, les Maires, les Chefs de Service Centraux sont chargés de faciliter la réalisation des opérations de recensement.

ARTICLE 9 : Le Membre du Bureau Politique chargé de la Commission du Plan, le Membre du Bureau Politique chargé de l'organisation, Presse et Propagande, le Ministre des Finances sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le 20 Avril 1972

Par le Président de la République,
Le Ministre des Finances
et du Budget,

Commandant Marien N'GOUABI.

Ange Edouard POULINGUI.

ooo00ooo
o00o

//-) NNEXE IV

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

COORDINATION GENERALE
DES SERVICES DE PLANIFICATION

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET
DE LA COMPTABILITE ECONOMIQUE

A R R E T E N° 1 8 8 3 /PCE/CGSP/DSCE
portant création du Comité National de recensement de la population et de l'observation permanente des faits démographiques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la Constitution ;
VU la décision n° 7/70-UDEAC-145 du 18 Décembre 1970 ;
VU le décret n° 72/125 du 20/4/72 ordonnant un recensement de la population et la mise en place de l'observation permanente des faits démographiques ;
Sur proposition du Coordonnateur Général des services de planification ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er : Il crée un Comité National de recensement de la population et de l'observation permanente des faits démographiques.

ARTICLE 2 : Le Comité National détermine les objectifs du recensement et de l'observation permanente et les moyens à mettre en oeuvre. Il soumet au Conseil d'Etat et au Bureau Politique les mesures propres à faciliter l'exécution des opérations sur le terrain.

ARTICLE 3 : La composition du Comité National est fixée comme suit :

- Le Membre du Bureau Politique chargé de la Commission du Plan Président
- Le Membre du Bureau Politique chargé de l'organisation, de l'Administration du Territoire, de la Presse et Propagande Vice-Président
- Le Directeur Général de l'Administration du Territoire.....)
- Le Directeur Général du Travail.....)
- Le Directeur des Finances.....)
- Le Directeur National du recensement agricole.....)
- Le Secrétaire Général à la Santé Publique et aux Affaires Sociales.....) Membres
- Le Directeur de la Planification Régionale.....)
- Le Directeur des Etudes et programmation.....)
- Le Directeur de la Planification de la formation.....)
- Le Directeur National du recensement)
- Le Directeur National Adjoint du recensement.....)

ARTICLE 4 : Le Comité National peut faire appel à titre consultatif à toute personne jugée compétente en la manière.

ARTICLE 5 : Le Secrétariat du Comité est assuré par le Directeur National du recensement.

ARTICLE 6 : Le Comité se réunit sur convocation de son président. L'ordre du jour de la réunion et les dossiers à présenter sont préparé sur le Directeur National du recensement.

ARTICLE 7 : Les fonctions de Membres du Comités National sont gratuites. Si les travaux du Comité exigent des déplacements, les frais en seront imputés au Budget du recensement.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 21 Avril 1972

Commandant Marien N'GOUABI.

** **

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

MINISTERE DU PLAN

COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

√- NNEKE V

√- ARRETE N° 0848

portant création des Comités Régionaux du Recensement de la Population

LE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT
MEMBRE DU PLAN,

VU la Constitution ;

VU la décision n° 7/70UDEAC/145 du 18 décembre des 1970 décidant le programme d'observation permanente des faits démographiques ; de pays de l'UDEAC

.../...

VU le décret n° 72/125 du 20 Avril 1972 ordonnant un Recensement de la Population et la mise en place d'une observation permanente des faits démographiques ;

VU l'arrêté n° 1883/PCE/CGSP/DSCE du 21 avril 1972 portant création du Comité National du Recensement sur proposition du Comité National du Recensement réuni en session ordinaire du 11 au 13 Octobre 1972.

A R R E T E :

ARTICLE 1er : Il est créé au niveau de chaque région un Comité Régional de Recensement de la Population. Ce Comité est chargé de faciliter la réalisation des opérations de Recensement dans la Région.

ARTICLE 2 : Le Comité est informé par le Directeur National du Recensement des décisions du Comité National des moyens à mettre en oeuvre pour la participation effective de l'administration locale des services publics et para-publics et la mobilisation de la Population.

ARTICLE 3 : La composition du Comité Régional du Recensement est fixée comme suit :

- Le Commissaire du Gouvernement..... Président
 - Le Président du C.R. Régional.....Vice-Président
 - Le Commandant de la zone militaire
 - Les Chefs des districts

 - Les Chefs des P.C.A

 - Le Secrétaire Général de la Région
 - Les Présidents des C.R des districts
 - Les délégués régionaux de la C.S.C.
 - Les Délégués régionaux de la Jeunesse
 - Les Délégués Régionales de l'U.R.F.C.
 - Les Présidents de l'U.J.S.C des districts
 - Le Président de Section UGEEC régionale
 - Les Chefs de services centraux de la région
 - Les Directeurs des Collèges
- } Membres

ARTICLE 4 : Au niveau de chaque district est créé un Comité local de recensement présidé par le Chef de district. Le Comité local est chargé d'exécuter les décisions du Comité Régional au niveau du district.

ARTICLE 5 : Les membres résidents du Comité régional, les membres du Conseil Populaire, les Présidents des Comités de villages et de quartiers, les présidents des sous-sections UGEEC sont membres du Comité local.

ARTICLE 6 : Les membres des Comités régionaux du Recensement sont tenus au secret professionnel.

ARTICLE 7 : Au niveau régional le secrétaire général à la Région assure le secrétariat du Comité et dresse les procès-verbaux des réunions dont copie est adressée au Directeur National du Recensement. Au niveau local un secrétaire sera désigné par le Chef de district, l'ordre du jour des réunions et le dossier à présenter sont conjointement préparés par le Secrétariat du Comité Régional et la Direction Nationale du Recensement. Un règlement intérieur déterminera les modalités de convocation de ces réunions.

ARTICLE 8 : Le Président du Comité Régional est chargé de la convocation de ces réunions.

ARTICLE 9 : Le Directeur National du Recensement est coordonnateur général des activités des Comités Régionaux. Il participe à : à toutes les réunions des Comités Régionaux par voie directe ou par représentation.

ARTICLE 10 : Les fonctions de membres du Comité Régional et du Comité local sont gratuites. Toutefois si les travaux du Comité exigent des déplacements, les frais en seront imputés au Budget du Recensement.

ARTICLE 11 : Le Présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 20 Février 1973

A. E. POUINGUI.

** **

**

ANNEXE VI

MINISTERE DU PLAN

COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET
DE LA COMPTABILITE ECONOMIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

A R R E T E N° 0 2 8 4 /MP/CGP/DSCE

fixant la du début du recensement de la population.

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 24 Juin 1973,
VU la Décision n° 7/70-UDEAC-145 du 18 Décembre 1970 ;
VU le Décret n° 72/125 du 20 Avril 1972 ordonnant un recensement de la Population et la mise en place de l'observation permanente des faits démographiques ;

VU l'Arrêté n° 1883/PCE/CGSP/DSCE portant création du Comité National de Recensement de la Population et de l'observation permanente des faits démographiques ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er : Un recensement de la Population portant sur toute l'étendue de la République Populaire du Congo aura lieu à partir du 7 Février 1974.

ARTICLE 2 : Cette opération sera réamisée sous la conduite de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Economique, avec le concours de toutes les Autorités tant politiques qu'administratives.

.../...

ARTICLE 3 : Le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de l'Information, le Ministre des Finances et le Commissaire Général au Plan sont chargés chacun en ce qui le concerne de faciliter la réalisation de cette opération.

ARTICLE 4 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 22 Janvier 1974

Henri LOPES.

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur,

M. Ch. STANARD.

Le Ministre des Finances,

S. OKABE.

Ministre de l'Information,

L. MANN.

oo00oo
oo00oo
oo0o

 NNNEXE VII

DIRECTION DE LA STATISTIQUE
- BRAZZAVILLE -

REPARTITION ADMINISTRATIVE
DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO AU 6 JUILLET 1973

REGIONS	DISTRICTS
KOUILOU	LOANDJILI M'VOUPI MADINGOU-KAYES
	PCA. N'ZAMBI (MADINGOU-KAYES) KAKAMOUEKA (MADINGOU-KAYES)
	DOLISIE KIMONGO KIBANGOU MOSSENDJO DIVENIE MAYOKO

REGIONS	DISTRICTS	
NIARI	PCA	M'BINDA (MAYOKO) NYANGA (DIVENIE) LONDELA-KAYES (KIMONCO) BANDA (KIDANGOU)
		LOUDIMA MADINGOU MOUYONDZI BOKO-SONGHO JACOB M'FOUATI
BOUENZA	PCA	TSLAKI (MOUYONDZI) MABOMBO (MOUYONDZI) KINGOUE (MOUYONDZI)
LEKOUMOU		SIBITI KOMONO ZANAGA BAMBAMA
POOL		KINKALA MINDOULI BOKO KINDAMBA MAYAMA N'GABE
	PCA	BANZA -- N'DOUNGA (KINKALA) VINZA -- (KINDAMBA) MEANZA-MPOUNDI (BOKO)
		DJAMBALA LEKANA GAMBOMA ABALA
PLATEAUX	PCA	N'GO OLOMBO (ABALA) MAKOTHIPOKO (GAMBOMA)
		BOUNDJI EWO OKOYO FORT-ROUSSET MAKOVA KELLE M'BOMO MOSSAKA LOUKOLELA
CUVETTE	PCA	M'BAMA (EWO) OYO (FORT-ROUSSET) N'GOKO (BOUNDJI) ETPOUMBI (KELLE) TOKOU (MAKOVA)

SANGHA		OUESSO SEMBE SOUANKE
	PCA	NGDALA (SEMBE) PICOUNDA (OUESSO)
LIKOUALA		IMPFONDO DONGOU EPENA
	PCA	ENYELLE (DONGOU) BETOU (DONGOU) LIRANGA (IMPFONDO)

(4) COMMUNE DE BRAZZAVILLE

(10) COMMUNE DE DOLISIE

(6) COMMUNE DE POINTE-NOIRE

(1) COMMUNE DE JACOB

SECTION NATIONALE
DU RECENSEMENT

A N N E X E XIII

RESUME DU **D**ENOMBREMENT

Cette fiche sera remplie par chaque recenseur, chaque jour,
et remise au Contrôleur le dimanche soir.

DISTRICT OU
ARRONDISSEMENT..... NOM DU CONTROLEUR.....
SECTION..... NOM DU RECENSEUR

Date	Jour	Ménages Recensés	RESIDENTS RECENSES			Visiteurs	Total Général	Remarques
			Présents	Absents	TOTAL			
	Lun.							
	Mar.							
	Mer.							
	Jeu.							
	Ven.							
	Sam.							
	Dim.							
	TOTAL							

REMARQUES :

DATE :

Signature du Recenseur,

A N N E X E XVI

Doc CD3 bis

INSTRUCTIONS AUX CONTROLEURS

COMMENT REMPLIR LA FICHE DE
"DESCRIPTION DES FAUTES ET DES
ERREURS"

Le rapport doc CD3 sur les dix premiers ménages recensés a pour but d'établir une statistique des fautes ou des erreurs les plus fréquentes. Ce bilan permettra de redresser, tant qu'il est temps, certaines erreurs et, le cas échéant, de compléter la formation des Recenseurs en insistant sur les points mal compris. En aucun cas ce rapport ne peut donner lieu à des sanctions quelles qu'elles soient.

Il est donc de l'intérêt de tous, pour la réussite générale de l'opération, que ce relevé soit effectué avec le plus grand soin et que toutes les fautes ou erreurs soient notées avec impartialité.

Pour chaque ménage, vous utilisez une fiche de "Description des Fautes et des Erreurs". Pour la remplir vous procéderez de la façon suivante : vous lisez en ligne les renseignements qui figurent sur la 4ème page de la feuille de ménage (migrations et fécondité). Chaque fois que vous trouvez une faute, vous notez :

- dans la 1ère colonne de la fiche, le numéro d'ordre du membre du ménage correspondant ;
- dans la 2ème colonne de la fiche, le numéro de la colonne de la feuille de ménage donc dans laquelle se trouve la faute ;
- dans la 3ème colonne de la fiche, la nature de la faute conformément aux indications données =

OM = Omission
IL = Illisible
MD = Mal défini
IN = Incompatible.

Si, pour un même nombre du ménage, il y a plusieurs fautes, on mettra le nombre de symboles correspondant au nombre de fautes. Par exemple, si on trouve 2 omissions et 1 mal défini, on mettra : OM, OM, MD

Les incompatibilités constituent un type d'erreur très important et vous devez donc préciser les renseignements qui vous paraissent incompatibles entre eux : vous noterez donc dans les colonnes du tableau réservées à cet effet le N° des colonnes dont les renseignements sont incompatibles entre eux, et ces renseignements eux-mêmes.

Pour vous aider, vous trouverez ci-après une liste des incompatibilités les plus graves que l'on peut rencontrer dans la feuille de ménage.

LISTE DES INCOMPATIBILITES PRINCIPALES

=:~::~::~::~::~::~::~::

Col N°	Avec Col N°	E X P L I C A T I O N S
4	2 et 3	Le sexe doit correspondre au prénom et au lien de parenté
8	3	Comparer l'âge de la mère et celui de ses enfants : une mère doit avoir au moins 12 ans de plus que son premier enfant et la différence d'âge d'une mère avec son enfant ne peut excéder 38 ans.
14	13	Le dernier diplôme obtenu doit correspondre à la dernière classe suivie.
16	15	Quelqu'un qui exerce actuellement une profession doit obligatoirement avoir une profession habituelle.
19	16	Un individu ne peut avoir d'activité secondaire s'il n'a pas de profession exercée actuellement. En ce cas, l'activité secondaire devient la profession actuelle. Une ménagère, un élève, un étudiant, un rentier, un retraité (col 16) ne peuvent avoir l'activité secondaire.
20/21	3	Les enfants recensés dans le ménage avec leur père et leur mère mère doivent évidemment avoir leur père et mère en vie (col 20/21). Vérifiez bien qu'il s'agit des véritables fils et filles des parents.
23/24	8	En aucun cas la date d'installation ne peut être antérieure à la date de naissance.
23/26	5	Les colonnes 23 à 26 ne doivent être remplies que pour les résidents présents et les résidents absents, à l'exclusion des visiteurs.
27/28	5	Les résidents absents et les visiteurs sont ceux qui ont quitté leur ménage depuis moins de 6 mois. La date d'arrivée ou de départ ne peut donc aller que de Août 1973 à février 1974.
31	45 et 8	Vérifiez que l'on a bien pris toutes les femmes du ménage RP ou RA âgées de 12 ans et plus, et rien que celles-là : - pas de visiteuses ; - pas de femmes nées après février 1962.
32	10	Toute femme mariée, veuve ou divorcée (voir situation matrimoniale) a eu moins un mariage contracté.
34-35	8 et 33	Le nombre total d'enfants nés vivants pour chaque femme est obligatoirement égal ou inférieur au nombre de grossesses

A N N E X E XVII

Doc CD4

RESUME DES ERREURS ET FAUTES

POUR CHAQUE RECENSEUR, COPIEZ LZS NOMBRES MENTIONNES

AU BAS DU DOC CD3

DISTRICT : NOM DU CONTROLEUR :

ZONE : NOM DU RECENSEUR :

Ménage N°	Omission (OM)	Mal Défini (MD)	Illisi- bles (IL)	Incom- patible (IN)	RESIDENTS			Visi- teurs	Remarques
					Prés.	Abs.	Tot.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
01									
02									
03									
04									
05									
06									
07									
08									
09									
10									
TOTAL									

COMMENTAIRES (Indiquez, par exemple, quelles sont les rubriques ou les colonnes qui comportent le plus gros pourcentage d'erreurs) :

.....
.....
.....
.....

Date..... Signature du Contrôleur Principal.....

SECTION NATIONALE
DU RECENSEMENT

A N N E X E XVIII

RESUME DU DENOMBREMENT



Le contrôleur remplira cette fiche pour son secteur sur la base du Doc. CD5 et il la remttra le dimanche soir à son Contrôleur Principal. Sur cette base, le Contrôleur Principal remplira le doc. CD6 pour son district et le transmettra au Superviseur qui procédera de même pour son district et le transmettra au Superviseur qui procédera de même pour la région et enverra tous les les Doc. CD5 et CD6 au Bureau Central.

DISTRICT : NOM DU CONTROLEUR.....
 ARRONDISSEMENT : NOM DU CONTROLEUR PRINC.
 Ou NOM DU SUPERVISEUR :
 REGION :

Date	Jour de la semaine	RECENSEURS		RECENSEES				Remarques		
		Engagés	dont ayant travaillé	Ménages	RESIDENTS				Visiteurs	Total Général
					Présents	Absents	Total			
	Lun.									
	Mar.									
	Mer.									
	Jeu.									
	Ven.									
	Sam.									
	Dim.									
	TOTAL	(a)								

EXPLICATION : (a) Total des journées travaillées par tous les recenseurs.

REMARQUES :

DATE :

SIGNATURE,

A N N E X E XXII

/// R A P P O R T /// I N F O R M A T I O N E T /// R E C R U T E M E N T (Nombre de personnes)

REGION.....

/// T R A N S M I S P A R.....

DATE.....

ARRONDISSEMENT DU DU OU DISTRICT	BESOINS RE- QUIS EN		Nombre de candi- dats	Ont par- cipe A la forma- tion	RÉSULTATS aux Examens			Recrutés		Excédent en bons et mé- diocres (a)	Man- que (Defi- cit (b)	Autres remarques (par ex. Solu- du problème	
	Recen- seurs	Con- trô- leurs			Bons	Médiocres	Mauvais	Recen- seurs	Recen- seurs				
	1	2			3	4	5	6	7				8

EXPLICATION : a) Le nombre de "bons" et "médiocres" qui n'ont pas été recruté doit être reporté en colonne 11

b) Mettez en colonne 12 la différence entre les besoins requis (col. 2+3) et le nombre recruté (col. 9+10)

AUTRES PROBLÈMES/QUESTIONS :

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

REPARTITION DU PERSONNEL ET DES MOYENS
DE TRANSPORT

Z O N E S (1)	CATEGORIE DE PERSONNEL				VEHICULES		VELOS		HORS BORDS (11)
	Recen- seurs (3)	Contrô- leurs (4)	Contrô- leurs princi- paux (5)	Supervi- seurs (6)	Tout ter- rain (7)	RA (8)	Mobylet- tes (9)	Vélos (10)	
<u>BRAZZAVILLE</u>	244	47	14	3	-	20			
Makélékélé.....	31	7	2						
Bacongo.....	36	7	2						
Poto-Poto.....	40	7	2						
Moungali.....	50	8	3						
Ouénzé.....	67	13	4						
Talangaï.....	20	5	1						
<u>POINTE-NOIRE</u>	149	29	6	1	1	3			
A.R.R.1.....	50	10	2						
A.R.R.2.....	35	7	2						
A.R.R.3.....	64	12	2						
<u>LEKOUMOU</u>	41	11	2	1	3		5	11	
Sibiti.....	18	5							
Zanaga.....	12	3							
Komono.....	7	2							
Bambama.....	4	1							
<u>P O O L</u>	155	30	6	1	7		10	15	1
Kinkala.....	32	6							
Mindouli.....	27	5							
Boko.....	31	6							
Mayama.....	5	1							
Kindamba.....	20	4							
Ngabé.....	9	2							
Ngamaba.....	31	6							

<u>BOUENZA</u>	132	26	5	1	5				
Madingou.....	20	4							
Jacob.....	25	5							
Loudima.....	12	2							
Mfouati.....	12	2							
Doko-Songho.....	9	2							
Mambombo.....	9	2							
Mouyondzi.....	45	9							
<u>NIARI</u>	133	26	6	1	4		5		
Dolisie (Commune)...	30	6							
Dolisie (District)...	14	3							
Kibangou.....	14	3							
Mossendjo.....	23	4							
Divenié.....	25	5							
Mayoka.....	11	2							
Kimongo.....	15	3							
<u>KOUILLOU</u>	56	11	3	1	1		5	15	
Madingou-Kayes.....	20	4							
Mvouti.....	10	2							
Loandjili.....	26	5							
<u>CUVETTE</u>	121	19	6	1	7	-	10	19	5
Boundji.....	12	2							
Ewo.....	15	3							
Okoyo.....	7	1							
Kellé.....	11	1							
Mbomo.....	5	-							
Makoua.....	15	3							
Fort-Rousset.....	27	5							
Mossaka.....	22	4							
Loukolela.....	7	-							
<u>PLATEAUX</u>	93	19	4	1	5	-	5	10	2
Djambala.....	19	4							
Lékana.....	15	3							

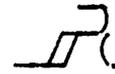
<u>PLATEAUX</u> (suite)										
Abala.....	20	4								
Gamboma.....	27	5								
Makotimpoko.....	12	2								
<u>SANGHA</u>	29	5	2	1	4	-	5	-	2	
Ouesso.....	12	3								
Souanké.....	10	2								
Sembé.....	7	-								
<u>LIKOUALA</u>	32	-	5	1	-	-	-	10	7	
Impfondo.....	7	-								
Epéna.....	11	-								
Dongou.....	14	-								
TOTAL GENERAL	1.185	223	57	13	37	5	50	110	17	

MINISTÈRE DU PLAN
COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET
DE LA COMPTABILITÉ ÉCONOMIQUE
BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

A N N E X E XIV

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

 RÉPARTITION DES FOURNITURES D'ENQUÊTE PAR RÉGION

DESIGNATION	POOL	BOUENZA	LEKOU MOU	NIARI	KOUILOU	BRAZZA- VILLE	PLATEAUX	CUVETTE	SANGHA	LIKOUALA	TOTAL
Cantines	12	12	7	12	16	1	8	10	4	4	86
Cartables	185	160	58	160	250	300	115	140	38	37	1.443
Cahiers	185	160	60	160	250	300	115	150	40	37	1.457
Chemises simples	1.500	1.000	300	1.000	1.000	1.500	800	1.000	200	200	8.500
Chemises cartonnées	1.500	1.000	300	1.000	1.000	1.500	800	1.000	200	200	8.500
Boîtes craies	30	25	10	25	30	8	20	25	15	15	203
Bios bleus	600	500	100	500	800	600	400	400	100	100	4.100
Boîte colle	14	14	8	14	20	14	12	14	10	10	130
Rame papier	13	3	2	3	8	10	3	3	1	1	47
Bios rouges	70	50	30	70	100	70	40	40	20	20	510
Crayons	170	150	50	150	220	250	100	150	40	40	1.320
Ciseaux	8	8	5	8	7	-	5	11	4	4	60
Paquets de ficelle	8	8	5	8	7	-	5	11	4	4	60
Torches	170	150	60	150	70	-	110	170	50	50	980

MINISTERE DU PLAN

COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET
DE LA COMPTABILITE ECONOMIQUE

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

ANNEXE XXVI



PLANNING D'APPROVISIONNEMENT EN
ESSENCE PAR CENTRE

CENTRE D'APPROVISIONNEMENT	QUANTITE (LITRE)	NOMBRE DE FUTS
<u>POOL</u>		
Kinkala	4.400 l	22
Boko	1.600 l	8
Mindouli	2.600 l	13
Kindamba	3.200 l	16
Ngamaba	1.400 l	7
Ngabé	3.000 l	15
Mayama	1.800 l	9
<u>LEKOULOU</u>		
Sibiti	3.600 l	18
Zanaga	2.000 l	10
Komono	2.400 l	12
<u>BOUENZA</u>		
Madingou	2.600 l	13
Jacob	2.000 l	10
Mfouati	1.400 l	7
Boko-Sangho	600 l	3
Loudima	1.800 l	9
Mouyondzi	3.800 l	19
<u>NIARI</u>		
Dolisie (Commune)	3.000 l	15
Mossendjo	2.400 l	12
Divenie	2.600 l	13
Kimongo	1.000 l	5
<u>CUVETTE</u>		
Boundji	2.000 l	10
Ewo	2.000 l	10
Okoyo	1.000 l	5
Kellé	2.000 l	10
Makoua	3.000 l	15
Fort-Rousset	3.000 l	15
Mossaka	4.000 l	20
Loukoléla	4.000 l	20
<u>PLATEAUX</u>		
Djambala	3.800 l	19
Gamboma	4.000 l	20

- 37 * -
(suite)

<u>KOUILOU</u>			
Pointe-Noire	3.000 l	15 Fûts	
<u>SANGHA</u>			
Ouésso	3.000 l	17 "	
<u>LIKOUALA</u>			
Impfondo	4.600 l	23 "	
<u>BRAZZAVILLE</u>	4.000 l	-	

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

MINISTERE DU PLAN

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET
DE LA COMPTABILITE ECONOMIQUE

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

 N N E X E XXI

DOSSIER DU VILLAGE

Région de :

District de :

P.C.A de :

Village de :

Nom du président du Comité de Village :

(I) DESCRIPTION DETAILLEE DU VILLAGE

Ici seront abordés les points touchant la structure de l'habitat, la dispositions des cases, la situation géographiques du village, les conditions d'accès : état des routes, pistes, rivières etc....

(II) Principales ethnies représentées

(III) Langues Vernaculaires parlées

Taille du Village :

- Sexe masculin.....
- Sexe féminin :
- Les deux sexes :
- Année de référence :
- Source :

Sur le fonctionnement de l'état-civil

(questions à poser au comité du village)

1°) Y a-t-il dans le village un centre secondaire d'état civil ? Oui Non

2°) Quel est le centre d'état civil le plus proche

Distance : Km

3°) Quand il y a un décès dans le village, les parents le déclarent-ils à l'état civil ?

- Toujours
- Souvent
- Rarement
- Pas du tout

4°) Dans le cas où la déclaration du décès est faite à l'état civil, la fait-on :

- Quelques jours
- Un mois
- Plusieurs mois

après le décès ?

5°) Où les femmes de votre village accouchent-elles le plus souvent ?

- Maternité
- Domicile

6°) Dans le cas où l'accouchement a lieu à domicile, les parents vont-ils déclarer la naissance à l'état-civil ?

- Toujours
- Souvent
- Rarement
- Pas du tout

7) dans le cas où le bureau d'état-civil vous exige le reçu de la taxe régionale avant de vous délivrer une pièce d'état-civil (acte de naissance ou de décès) et que vous ne l'avez pas, que faites-vous ?

.....
.....
.....

ESSAI D'ETABLISSEMENT D'UN CALENDRIER HISTORIQUE

E V E N E M E N T	D A T E
CHANGEMENT DE VILLAGE :	
CREATION	
GROUPEMENT	
SUCCESSION DES CHEFS COUTIMIERS :	
CREATION ECOLES	
DISPENSAIRES	
E G L I S E S	
CHRONOLOGIE :- DES INFIRMIERS	
-- DES ENSEIGNANTS	

- DES PASTEURS

- DES CURES

Dernier passage des services de grandes endemies

CREATION D'ORGANISMES DIVERS

DES DE GRANDES PERSONNALITES

ARRIVEE DE GRANDES PERSONNALITES

AGRICULTURE :

La population se déplace-t-elle pour des activités agricoles importantes ?

(absence de plusieurs jours du village)

OUI

NON

Si Oui lesquelles ? _____

A quelle occasion : _____

Quand : _____

Durée approximative : _____

Principales cultures vivrières : _____

Produits d'exportations : _____

Commercialisation : Organisme et date par produits : _____

Elevage : - Traditionnel : _____

 - Moderne : _____



E C H E :

Conditions et techniques envisagées

Période favorable : _____

Commercialisation des produits : OUI NON

Organisme : _____

Date : _____

Forme du produit : _____

Auto consommation : _____

Projet Afr. 241.062 UDEAC - TCHAD
Projet PRO/73 Po 1 PNUD
Décret n° 72/125 du 20 Avril 1972

**COMITÉ NATIONAL DU RECENSEMENT
DE LA POPULATION**

Arrêté N° 1883 / PCE / CGSP / DSCE du 21 Avril 1972

**RECENSEMENT GÉNÉRAL
DE LA
POPULATION
- ANNÉE 1974 -**

FEUILLE DE MÉNAGE

MÉNAGE N°

Feuille de Ménage n°

Région

District ou Commune P.C.A.

Axe routier, Piste

Arrondissement

Village, Quartier
ou Section

Bloc n° Parcelle n°

Rue n°

SEXE	RESIDENTS			Visiteurs
	Présents	Absents	Total	
Masculin				
Féminin				
Total				

Comité National du Recensement

7 Février 1974

Recensement Général
de la Population

Comité National du Recensement

Faites - vous recenser
c'est un devoir national

Comité National du Recensement

Rappelez - vous
la date du 7 Février
1974

Comité National du Recensement

Répondez consciencieusement

aux questions du RECENSEUR

